

# Personnages célèbres.

## Fromentin.

Né à Alençon, Orne, le 2 août 1754, Jacques Pierre Fromentin était fils d'un marchand de toile de cette ville. Il s'engage à 24 ans dans le régiment de l'Ile-de-France et fait la guerre dans les Indes de 1778 à 1787. Pendant ces 9 années d'une rude existence, il prend part sous les ordres de Suffren et de Dupleix à vingt batailles sur terre et sur mer. Quand la paix fut signée à Versailles en 7<sup>bre</sup> 1783, il était en garnison à Pondichéry. Lorsqu'éclata la Révolution, il fut élu officier au 1<sup>er</sup> bataillon des volontaires de l'Orne et envoyé à l'armée du Nord. Le 29 9<sup>bre</sup>,<sup>1</sup> il contribue par sa bravoure, à la prise de la citadelle d'Anvers dont il reçoit ensuite le commandement.

Quand viennent les jours de revers pour l'armée du Nord, Fromentin, placé à l'arrière-garde, sait mériter par sa résistance opiniâtre, le grade de général de brigade, août 1893.<sup>2</sup>

Envoyé en cette qualité devant Dunkerque, il y reçoit plusieurs blessures, est envoyé à Bergues dont il reçoit le commandement supérieur et il se signale de nouveau le 7 7<sup>bre</sup> 93 à la bataille d'Hondschoote, à la suite de laquelle il est nommé général de division. C'est en cette qualité que nous le retrouvons au commencement d'octobre à Catillon. D'une activité prodigieuse, il se porte tantôt à la Capelle, tantôt à Guise, tantôt à Ors, d'où il parvient à assurer l'approvisionnement de Landrecies menacé d'un siège. Le 8 8<sup>bre</sup> il combat au Nouvion ; le 11, il culbute les uhlands qui se jetaient sur Catillon ; le 13 il lance sa cavalerie autour de la forêt de l'Arrouaise et donne la main à Jourdan. Partout il harcèle l'ennemi, le surprend, lui enlève ses convois et le déconcerte par la hardiesse de ses coups, et la rapidité de ses mouvements.

Requis de fournir à la ville du Câteau une compagnie de fusiliers, le général Fromentin, gouverneur de Landrecies vint lui-même au Câteau et y installa une petite garnison. Cette petite garnison devait recevoir ses vivres de Landrecies ; une garde de police fut installée à l'hôtel-de-ville avec ses armes chargées.

Envoyé à l'armée des Ardennes après la bataille du Câteau, Fromentin revint bientôt avec sa division renforcer l'armée du Nord, qui, avec l'armée de la Moselle, constitua le grand rassemblement qui porte dans l'histoire le nom glorieux d'Armée de Sambre et Meuse. L'objectif de Jourdan était le passage de la Sambre et la prise de Charleroi. Après bien des efforts, la place fut investie, le 29 mai 1794. Le siège donna lieu à quelques engagements malheureux qui forcèrent Jourdan à reculer devant les forces supérieures du prince d'Orange. Mais le conventionnel S<sup>t</sup> Just ne pardonnait pas les échecs ; cette retraite fut imputée à tort à Fromentin qui s'était héroïquement défendu et n'en fut pas moins destitué par le farouche représentant. Les services éclatants rendus par Fromentin à la cause de la défense inspiraient à l'armée trop d'estime et trop d'admiration pour qu'elle ratifiât cette disgrâce imméritée. Le 17 juillet, le général était réintégré dans son grade. Toutefois sa carrière active était terminée : ses nombreuses blessures le contraignirent au repos. Nommé à cette époque commandant de la place de Landrecies, il étendit bientôt son commandement aux places du Quesnoy, Le Câteau, Guise, S<sup>t</sup> Quentin et y consacra tout ce que ses dix-sept années de service et ses dix-neuf blessures lui laissaient de force et d'énergie pour assurer le ravitaillement de l'armée.

Marié en mars 1795 à une jeune fille des environs d'Avesnes, il obtint en 1799 sa retraite de général de division. On le vit alors se retirer dans la commune de Marbaix où

---

<sup>1</sup> 1792. (ndt)

<sup>2</sup> Août 1793. (ndt)

*sans se mêler aux événements militaires qui bouleversaient l'Europe, il vécut dans une retraite profonde au cours de laquelle le canon de Waterloo dut faire tressaillir sa grande âme de patriote.*

*Il mourut à Marbaix en 1830 à l'âge de 77 ans, laissant à ses 4 enfants, à ses concitoyens du pays d'Avesnes et aux habitants de nos contrées, le souvenir encore vivace aujourd'hui, d'une grande âme républicaine et d'un soldat jouissant du glorieux prestige que le peuple attache à la mémoire des héros antiques.*

*Il fut remplacé à Landrecies par le général Menou.*

---

## Le Maréchal Mortier.

*Lire sa biographie au chapitre des temps modernes.*

---

## M. Charles Seydoux.

*Né au Câteau, le 28<sup>bre</sup> 1827, M. Charles Seydoux fit ses études à Paris et revint dans sa ville natale en 1848. Il entra dans l'industrie textile et fut intéressé dès 1854 dans la maison de M.M. Paturle-Lopin, Seydoux, Sieber et C<sup>ie</sup>; il devint l'associé de leurs successeurs, M.M. Auguste Seydoux et Sieber. Il était encore, au moment de sa mort à la tête de cet important établissement avec ses deux frères pour associés.*

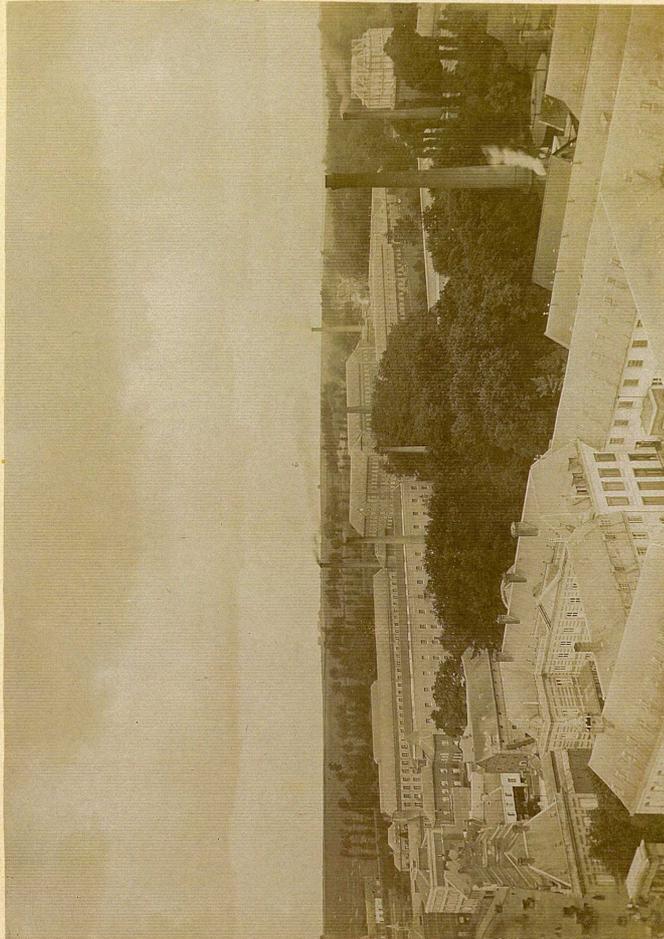
*Sous ces différentes raisons sociales, la maison prit, grâce à l'intelligente impulsion que sur lui donna M. Seydoux, un essor considérable et sa réputation s'étendit bientôt sur le monde entier; elle participa à toutes les grandes expositions universelles qui furent organisées dans la seconde moitié du siècle, notamment aux expositions de Paris en 1855, 1867, 1878, 1889. À la suite de ces expositions, elle se vit attribuer deux fois, la grande médaille d'honneur, et fut, les deux autres fois, placée hors concours.*

*En 1867, M. Seydoux fut nommé chevalier de la Légion d'honneur comme membre du Jury et rapporteur de l'Exposition de Paris; en 1873 il reçut la croix de Chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche comme membre du Jury de l'exposition de Vienne; en 1879, il fut promu à la distinction d'officier de la Légion d'honneur à la suite de l'exposition de Paris, et obtint la même année la rosette d'officier de l'Instruction publique.*

*La vie de l'homme public ne fut pas moins bien remplie que la carrière de l'Industriel. En 1864, alors qu'il occupait la présidence du Conseil des prud'hommes du Câteau, il fonda une société de secours mutuels « l'union Catésienne » dont il assura jusqu'à sa mort la prospérité. En 1871, il entra au Conseil-Général; il marqua rapidement sa place dans cette assemblée, dont il fut élu Vice-Président en 1880, enfin, à la mort du regretté Testelin, ses collègues lui témoignèrent toute leur sympathie et l'estime dans laquelle ils tenaient ses qualités, en le désignant pour présider à leurs délibérations. Il s'acquitta en toutes circonstances avec tact et impartialité de ces hautes fonctions, et sut forcer le respect de ses adversaires politiques eux-mêmes.*

*M. Seydoux était en outre Membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie; Membre du Conseil supérieur du Travail; Président de la Chambre de commerce de Cambrai; Membre du Conseil d'administration du chemin de fer du Nord, et de celui des mines d'Anzin. Dans ces diverses situations, il remplit avec distinction le rôle qui lui était dévolu, et rendit à ses concitoyens, comme au travail national, de signalés services.*

*Usine Seydoux. Vue générale.*



*Tel était l'homme dont notre région tout entière déplore la perte et dont la mémoire*

*survivra parmi ceux qui ont eu l'honneur d'être en relations avec lui.*

*Une foule énorme que l'on peut évaluer à 10.000 personnes, se pressait à ses obsèques,<sup>1</sup> foule recueillie, dont l'attitude présentait un coup d'œil saisissant. On peut dire que la ville avait pris le deuil ainsi qu'en témoignaient les drapeaux en berne, cravatés d'un crêpe, que l'on remarquait à toutes les habitations et les réverbères couverts d'un voile noir.*

*Le cadre de la cérémonie présentait bien tous les caractères d'un deuil public, du deuil d'un bienfaiteur de la ville.*

*Les coins du poêle\* étaient tenus par M. Vel-Durand, Préfet du Nord ; M. Sculfort, Vice-Président du Conseil-Général ; M<sup>r</sup> Depreux, Sénateur ; M. Charles Petit, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Cambrai ; M. Martinet, maire du Câteau ; M. Griolet, administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Nord ; M. De Blignières, administrateur des mines d'Anzin ; M. Richon, Directeur général de la Maison Seydoux.*

*Parmi les notabilités présentes, on remarquait M. M<sup>r</sup> Claves, Sénateur ; Evrard-Eliez, Dubois, Carpentier-Risbourg, Hayez, Weill-Mallez, Guillemain, Députés ; Basquin avocat, ancien Vice-Président du Conseil-Général ; Letailleur, Secrétaire-Général de la préfecture du Nord ; Exbrayat, Sous-Préfet de Cambrai ; Guillin, Darce, Morcette-Ledieu, Desmoutiers, Ovigneur, Sandrart, Davaine, Lepeuple, Defline, Delcambre, N. Petit, Delcroix, Goulard, Mention, Boulangé, Mulat, Ronnelle, Bernard, Caullet, Bonduel, Conseillers généraux ; Bayet, recteur de l'académie de Lille ; Julien Agache, Président de la Chambre de commerce et ancien maire de Roubaix ; Agache, administrateur du chemin de fer du Nord, etc.*

*Assistaient aussi en corps à la cérémonie, les membres du Conseil d'Arrondissement de Cambrai, ceux du Tribunal et de la Chambre de Commerce, les membres du Conseil presbytéral, et les pasteurs de l'Eglise réformée à laquelle appartenait le défunt, le Conseil municipal du Câteau, les maires des communes du Canton.*

*Plusieurs discours ont été prononcés par le Préfet, le Vice-Président du Conseil-Général, le Député de la circonscription, le Vice-Président de la Chambre de Commerce de Cambrai.*

*La funèbre cérémonie s'est terminée par de touchants adieux de MM. Lecomte, au nom du personnel des Etablissements Seydoux ; Martinet au nom de la ville ; Griolet, au nom de la compagnie du chemin de fer du Nord, Fénard, Inspecteur primaire, au nom de la Délégation cantonale, Danjou, au nom du Souvenir Français ; Vincent Lebègue et Sédru.*

*À l'ouverture de la Session du Conseil général qui a suivi la mort de M. Seydoux, M. Delcambre, doyen d'âge, a salué par les paroles suivantes la mémoire du défunt :*

« Nous ne saurions commencer les travaux de cette session sans jeter un regard en arrière et sans rappeler le souvenir de notre regretté collègue M. Seydoux, qui, pendant plusieurs années, présida avec l'autorité que vous savez à nos délibérations. Soudainement, et sans que rien ait pu nous faire prévoir un dénouement aussi fatal, il a été frappé impitoyablement par la mort qui nous enleva du même coup un ami et un collègue<sup>2</sup> intelligent, affable et dévoué.

» Vous avez conservé, Messieurs, le souvenir de la courtoisie et de l'impartialité qu'il apportait dans la direction de nos débats ; la confiance que vous lui avez témoignée à différentes reprises, en l'élevant à la présidence de l'Assemblée départementale, est la meilleure preuve de la confiance que vous aviez en lui.

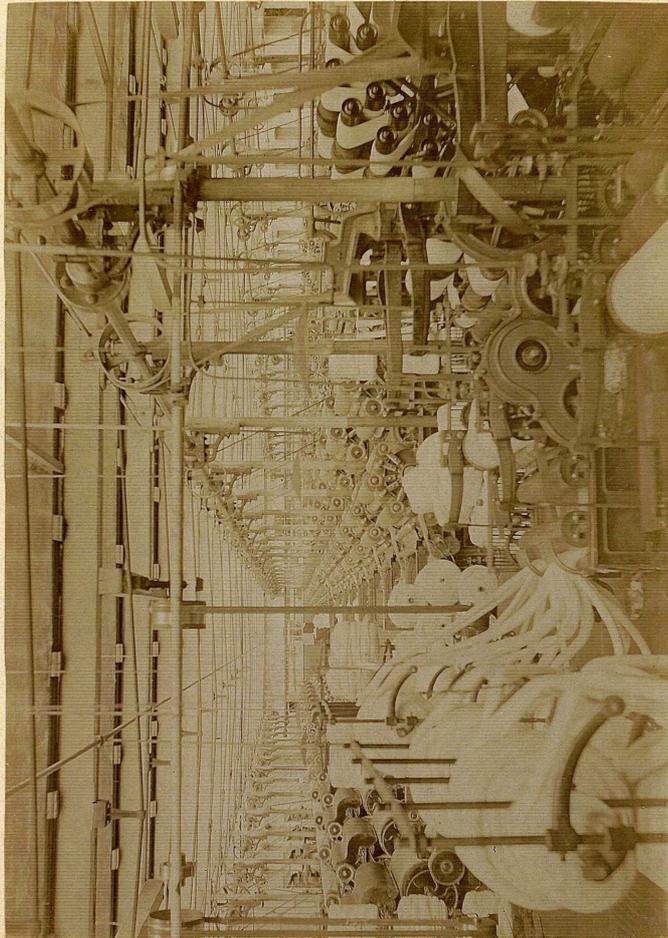
» Par ses nombreuses connaissances et ses relations, M<sup>r</sup> Seydoux rendit d'immenses services, non-seulement à la région qu'il représentait, mais au département tout entier ! Quant au gouvernement républicain, il n'eut pas de serviteur plus sûr et plus dévoué.

---

<sup>1</sup> Le décès et l'enterrement de Charles Seydoux eurent lieu en 1896. (ndt)

<sup>2</sup> Sic ! Sans doute s'agit-il d'un collègue. (ndt)

*Usine Seydoux. Intérieur d'Archer.*



» Je crois être l'interprète\* de notre Assemblée départementale, en exprimant ici tous

les regrets que nous a causés la mort de M. Seydoux et en adressant à sa mémoire cette suprême marque d'estime et de sympathie. »

*Cette attention a rencontré l'approbation unanime de l'Assemblée.*

*M. Sculfort, élu Président du Conseil Général, a rendu, à son tour, hommage aux hautes qualités de M. Seydoux :*

« Notre ancien et regretté Président, dit-il, était profondément attaché à ces principes de scrupuleuse économie. Il les a appliqués pendant 25 ans au Conseil Général, en particulier, pendant tout le temps qu'il a présidé à nos travaux.

» Notre honorable doyen d'âge a rendu à sa mémoire un hommage mérité ; mais il n'est pas indifférent, ce me semble, qu'ayant l'honneur de lui succéder à ce fauteuil, je rappelle la salubre influence qu'il a exercée parmi nous, et sa bienveillante impartialité. Vous avez tous à l'esprit la dignité de sa présidence, couronnant si heureusement les habitudes de courtoisie qui sont l'apanage de cette assemblée et qui resteront son honneur.

» Je vous promets, Messieurs de m'inspirer des mêmes sentiments et de ce dévouement à nos intérêts départementaux. Je n'aurai pas l'autorité de M. Seydoux, mais vous suppléerez vous-mêmes à ce qui me manque, en me prêtant votre concours, et c'est avec confiance que je vous le demande à chacun en particulier. »

*Le Conseil-Général, par les applaudissements avec lesquels il a accueilli l'allocution de son Président, a témoigné qu'il partageait le sentiment exprimé à l'égard de M. Seydoux.*

---

## *Voie romaine.*

*Bavai, en l'an 12 de l'ère chrétienne, était une importante cité romaine ; elle avait de somptueux édifices, un forum, un arc de triomphe, des thermes, des aqueducs etc.*

*Du milieu du forum partaient sept magnifiques chaussées, se dirigeant vers les extrémités de l'empire et dont plusieurs, restaurées par Brunehaut portent le nom de cette reine. Au milieu de la place actuelle, une pyramide à sept faces porte les noms des sept chaussées romaines.*

*L'une de ces chaussées, dans un état parfait passe au Câteau venant de Croix, Forest et se dirigeant vers Reumont, Maurois, etc.*

---

## *Champ de bataille du Câteau.*

*C'est le 29 mars 1794 que s'engage un furieux combat qui porte dans l'histoire militaire le nom de bataille du Câteau, entre les Autrichiens et les Anglais commandés par Cobourg et Pichegru à la tête de l'armée du Nord, et que nous nous proposons de raconter en détail.*

*La fusillade commence à dix heures du matin, près du pont de Catillon que gardait l'ennemi. Débouchant tout à coup de la Groise par une marche forcée qui l'amenait du Nouvion, le 1<sup>er</sup> bataillon de S<sup>t</sup> Denis, conduit par Fromentin s'élance au pas de charge sur la route nationale, et emporte, malgré le feu de six pièces tournées contre lui, le pont et les retranchements qui bordent la Sambre.*

*Dès lors la cavalerie et l'artillerie peuvent franchir la rivière et se déployer en bataille entre la rive gauche et la route nationale, tandis que nos tirailleurs fouillent Catillon et traversant le Gard, poursuivent les Autrichiens jusqu'à l'entrée du village d'Ors, où ils*

sont arrêtés par la 1<sup>e</sup> redoute.

Pendant ce temps, le général Soland, qui était resté sur la rive droite, se porte également sur Ors avec le 1<sup>er</sup> bataillon de S<sup>t</sup> Denis et le 2<sup>e</sup> de la Meurthe. Il sonde prudemment le terrain et pousse lentement sa ligne de tirailleurs, lorsqu'il se voit tout à coup arrêté par des retranchements d'où partent des feux de salve. Aussitôt il rassemble ses tirailleurs, passe sur la gauche de ses retranchements et tombe à la baïonnette sur leurs derrières.<sup>1</sup> À 500 mètres d'Ors, il culbute encore un groupe d'ennemis et en fait un affreux carnage.

La colonne du centre que dirige Fromentin, venait de dépasser le Gard, lorsqu'elle se trouve en face de la 1<sup>e</sup> redoute. Les Autrichiens y avaient établi 6 pièces d'artillerie. Le général forme une colonne d'assaut, avec sa 1<sup>e</sup> ligne de tirailleurs et nos grenadiers s'élançant à la baïonnette. Lorsque notre artillerie arriva sur le plateau, la redoute était prise.

L'ennemi se replie sur Ors en désordre, s'y reforme et s'y retranche solidement. Fromentin fait avancer son artillerie sur le côté du bois Lévêque, et, de ces hauteurs, se met à canonner vivement le village. L'église, dont le clocher servait d'observatoire à l'ennemi, s'écroule sous nos boulets. L'ennemi résiste vigoureusement lorsque le bataillon de S<sup>t</sup> Denis le prend à revers, du côté de la Folie, en même temps que la ½ brigade de la 34<sup>e</sup> division de gendarmerie, l'aborde de front sous les ordres de l'adjudant général Bonnet. Des 3 côtés on entend tout à coup sonner la charge. L'ennemi oppose une résistance désespérée, mais forcé de reculer devant l'élan de nos troupes, il se jette en désordre dans le bois, où il est poursuivi, traqué par le 47<sup>e</sup> d'infanterie et un bataillon du 19<sup>e</sup>. Electrisés par la poursuite, nos grenadiers s'acharnaient sur les fuyards et longtemps encore on entendit le crépitement de la fusillade se répercutant à travers les échos de la forêt.

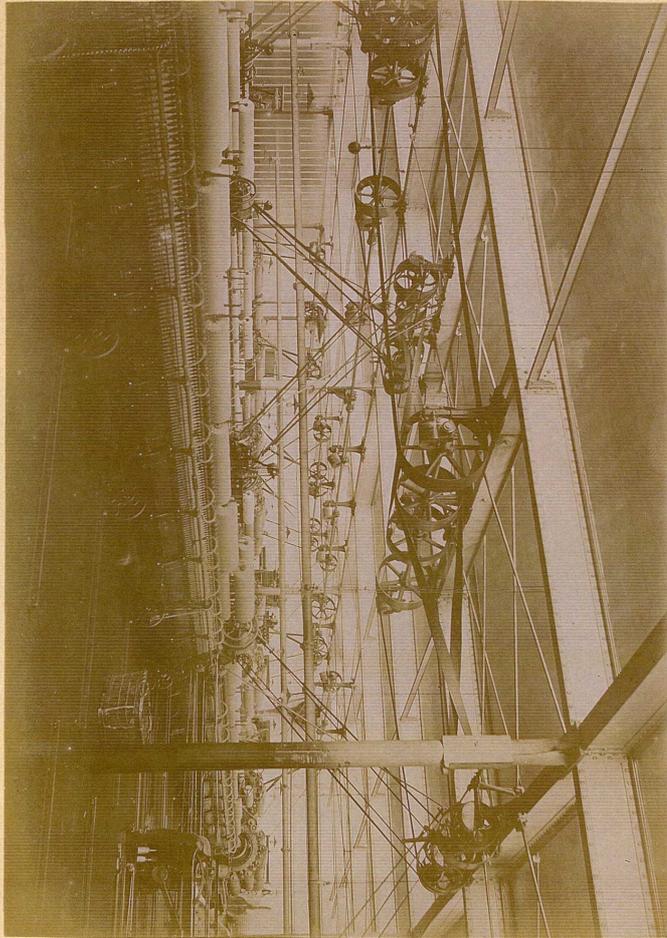
Que se passa-t-il sous les taillis ? À quelles embuscades les nôtres eurent-ils affaire ? Nul ne le sut. Toujours est-il que le lendemain, les paysans du Pommereuil et d'Ors, réquisitionnés pour enterrer les morts, en comptèrent jusqu'à 800, tant français qu'autrichiens, qui furent enfouis dans la partie du bois comprise entre l'Ermitage et le hameau d'Happegarde.

Il était midi ; nous touchions au succès : un dernier effort du côté d'Hurtevent et Le Câteau était délivré ! Fromentin donne l'ordre à Soland de se porter en avant du Pommereuil et d'enlever la 2<sup>e</sup> redoute. Soland prend de la cavalerie et de l'artillerie, il passe devant le village, traverse la route du Câteau et s'avance jusqu'au bois d'Evillers. Là, il attend avec ses dragons et ses hussards l'arrivée de l'infanterie déployée sur la route nationale et qui doit appuyer son mouvement sur la gauche. Ce retard permet à l'ennemi d'appeler ses réserves de Forest et de reprendre l'offensive. Pendant qu'il attend impatiemment la colonne de gauche, retardée dans sa marche par la rivière le Basuyau, Soland aperçoit un gros de cavalerie commandé par le lieutenant-colonel Comte de Palfy venant de Forest et suivant le chemin du Pommereuil. Le général fait avancer deux batteries d'artillerie en avant de ce village et s'apprête à le foudroyer, lorsque l'ennemi disparaît dans le ravin du bois d'Evillers et gagne ce petit bois où il se trouve bientôt aux prises avec un bataillon du 19<sup>e</sup> qui, en se rabattant sur le village par les houblonnières du Paty,<sup>2</sup> s'y était jeté. Les pièces sont ramenées sur Basuel et se mettent à tirer sur l'infanterie autrichienne qu'on voit se déployer en bataille en avant du Pommereuil, lorsque tout-à-coup sortent du bois Lévêque, en traversant les houblonnières des Ouiches, un régiment de cavalerie de Kavanah conduit par

---

<sup>1</sup> Aïe ! Aujourd'hui, nous écrivions : « sur leurs arrières ». (ndt)

<sup>2</sup> Lieu-dit du Pommereuil, orthographié *le Pâti* dans la monographie correspondante. (ndt)



*Mesine Spinning. Intérieur d'Atelier.*

*le colonel Michalowitz et deux escadrons de uhlands.*

*Ces troupes étaient fraîches et venaient de Preux-au-Bois par le chemin de la forêt qui passe près de l'Ermitage. Les dragons et les hussards de Choland<sup>1</sup> soutiennent le choc, avec fermeté. Les canonniers, sans défense, s'enfuient jusqu'à Catillon ; le bataillon de Paris commis à la garde de la 1<sup>e</sup> redoute et composé de jeunes recrues, jette ses armes et ses havresacs et s'enfuit en désordre. Cette panique causa la perte de la journée.*

*Fromentin qui, de la route du Câteau voit la débâcle accourt près de Soland ; tous deux se montrent au plus fort du danger et tous deux font des prodiges. Vains efforts ! Ils ne parviennent qu'à rétablir un peu d'ordre dans le mouvement de retraite. Ils reculent jusqu'à Catillon. Pour protéger la retraite, les hussards restent sur le champ de bataille jusqu'à la nuit close.*

*Pendant que les anciens de Jemmapes et de Wattignies soutenaient le choc, et se faisaient hacher en avant de Basuel au fond d'une vallée appelée depuis la vallée des morts,<sup>2</sup> le gros de l'armée se repliait sur La Groise et Catillon, où Fromentin put établir ses cantonnements. Cette échauffourée coûta la vie à 1.200 français qui furent enterrés par les paysans de Basuel.*

*Une compagnie de grenadiers du 19<sup>e</sup> d'infanterie, commandée par le capitaine Fourrichon et postée dans le château de Béquériaux, tint tête pendant une heure à des assaillants dix fois plus nombreux. Le lendemain tous ces braves gens furent trouvés morts dans la cour de la ferme, noirs de poudre, mais les cadavres de 300 uhlands gisaient dans les pâtures et les jardins d'alentour.*

*Un autre fait d'armes des plus brillants fut fourni par le commandant Boyé du 4<sup>e</sup> hussards. Chargé de l'attaque de la redoute d'Urtevent, il fut pris de flanc au moment où il allait l'emporter, par le régiment de Royal allemand qui se dissimulait dans une tranchée : il voulut revenir sur ses pas, mais là il donna contre l'infanterie autrichienne : la retraite était coupée ! Dans une passe aussi critique, le commandant Boyé n'hésita pas ; à son cri de ralliement, ses 80 hussards, firent demi tour, en 2 minutes, et foncèrent sur les baïonnettes autrichiennes qui hérissaient les bords du petit bois. 48 hussards revinrent de cet exploit que toute l'armée admira. Boyé avait eu un cheval tué sous lui ; il arriva à Catillon couvert de blessures ; quelques jours après, il était nommé général, en récompense de sa brillante conduite.*

*Le lendemain 30 mars, à la pointe du jour l'infatigable Fromentin fit sortir les hussards et les dragons de Catillon et les rangea en bataille pendant que le 10<sup>e</sup> bataillon de Paris longeait la rive gauche de la Sambre. Lorsque l'ennemi se montra sur la hauteur du Planty, croyant surprendre nos cantonnements, il fut stupéfait de se trouver face à face avec les nôtres. Impatients de réparer leur échec de la veille, les volontaires parisiens, conduits par Soland, foncèrent immédiatement sur les Impériaux, et les refoulèrent jusqu'à la lisière du bois d'où il fallut les rappeler, de crainte d'une embuscade.*

*Pendant ce temps, un parti de uhlands, qui avait poussé jusqu'à Basuel pour y enlever des fourrages, se voyait repoussé par le 4<sup>e</sup> hussards, lancé au grand galop sur la route nationale et forcé de battre en retraite sur le Câteau nous abandonnant ses voitures.*

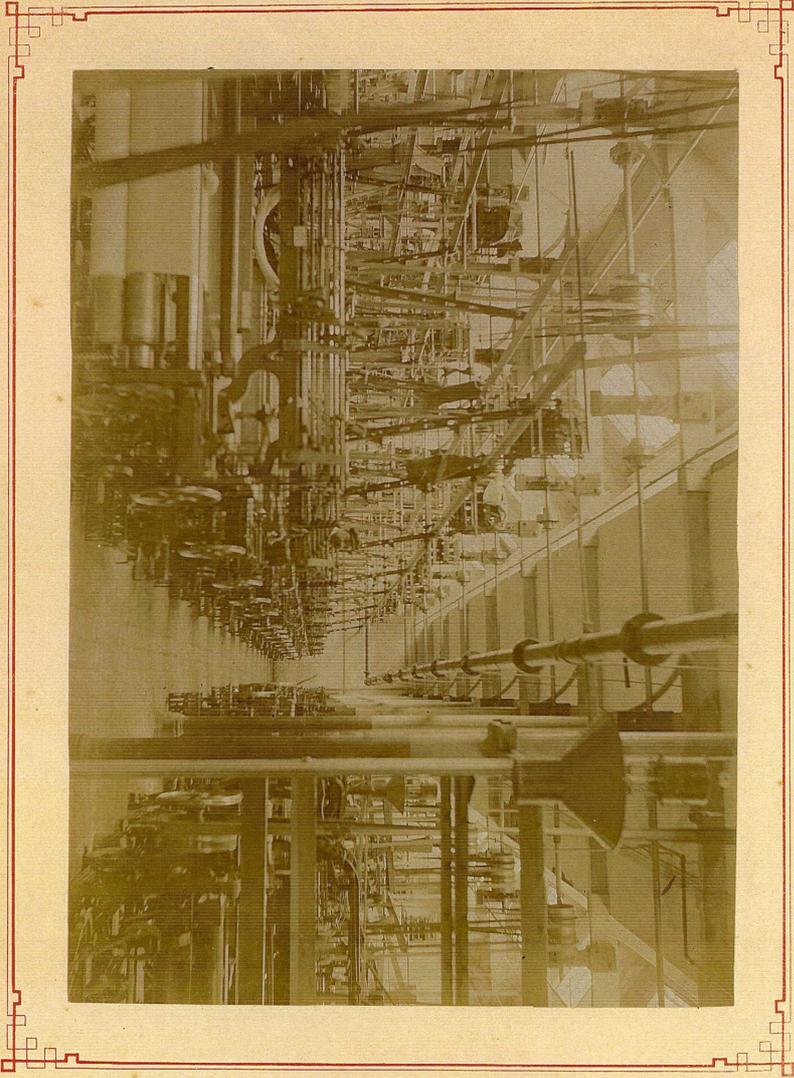
*À 4 heures les 2 engagements étaient terminés à notre avantage et sauf quelques escarmouches du côté de la Sambre, tout rentra dans le silence. Grâce à l'énergie de Fromentin et de Soland, grâce à l'intrépidité de nos vétérans, le général Balland avait atteint son but (au prix de quels sacrifices !) Catillon nous restait et Le Câteau était inquiété.*

*La bataille du 29 mars fut la 1<sup>e</sup> action qui préluda à l'ouverture de la campagne de 1794 dans le Nord. Entreprise pour inquiéter et en cas de succès, enlever le Câteau, extrême pointe de l'invasion, elle avait montré aux Câtésiens les efforts qui étaient tentés pour les*

---

<sup>1</sup> Il s'agit sans doute de Soland, prononcé à la ch'timi. (ndt)

<sup>2</sup> Assertion contestée. Voir la monographie de Basuel. (ndt)



*Machine à vapeur. Intérieur d'un navire.*

délivrer de la présence de l'ennemi. Le sang répandu pour atteindre ce but, ne fut pas

*entièrement perdu pour le pays. Il en sortit un effort moral considérable qui releva les courages abattus et fit renaître les espoirs dans une prochaine délivrance.*

*La cité tout entière avait tressailli au bruit de la canonnade de Fromentin. Dans la nuit du 29 au 30, toute la population resta debout pour assister au transport des blessés autrichiens. On en installa jusque 600 dans les bâtiments du Palais et de l'Abbaye.*

*La bataille du Câteau avait encore une fois démontré l'insuffisance de nos effectifs devant un ennemi fort de 150.000 hommes et agissant en masses compactes. Pichegru, obligé d'éparpiller ses troupes le long de la frontière, voulait attaquer et inquiéter ces masses de différents côtés ; mais ses colonnes toujours trop faibles, sans aucune cohésion, agissaient isolément. Une pareille tactique ne pouvait amener de résultats décisifs. Il fallut néanmoins quelques mois de cette vie d'escarmouches et de... sacrifices, pour aguerrir nos jeunes troupes et les préparer à la marche sur la Belgique qui seule, en menaçant la coalition sur sa ligne de retraite, pouvait assurer le salut du pays.*

*Ne pouvant entrer dans le détail des opérations de cette campagne dans notre pays, nous nous bornerons à signaler jour par jour, les faits militaires qui se passèrent au printemps de 94 dans la région du Câteau.*

*Le 1<sup>er</sup> avril, la division Fromentin s'établit entre Avesnes et Catillon qu'elle occupe comme résultat de la bataille. Cobourg qui ne se trouve plus en sûreté au Câteau, transporte son quartier général à Englefontaine, en avant de la forêt de Mormal, à mi-chemin du Quesnoy à Landrecies.*

*Le 4, le général Rouland s'enferme dans Landrecies avec les bataillons de la Meuse et de la Moselle. On achève l'approvisionnement de cette place et on inonde ses fossés avec l'eau de la Sambre.*

*Le 10 cette petite ville est complètement cernée par 120.000 Autrichiens. Les Câtésiens ne peuvent plus communiquer avec la ville-sœur.*

*Le 17, les postes de Catillon, La Groise et Ors, sont attaqués par une armée de 70.000 hommes. Fromentin reconnaît que toute résistance est impossible et se replie sur Prisches, Favril, Grand et Petit-Fayt. Les communications avec Guise sont interceptées : l'armée est séparée du reste de la France. On continue à surveiller Landrecies.*

*Le 18, les tranchées ennemies entourent complètement la petite ville ; Balland et Fromentin cherchent à entraver les progrès de l'investissement ; combats à Fesmy, au Sart, au Chapeau-Rouge.*

*Le 20, les Français sont rejetés sur le Nouvion ; le bombardement de Landrecies commence ; chaque coup de canon retentit au cœur des Câtésiens.*

*Le 21, le général baron de Froom, Directeur du génie du siège, réquisitionne au Câteau 150 prisonniers munis de bûches et de hâches pour travailler aux tranchées devant Landrecies. Chaque homme doit emporter des vivres pour 6 jours. Comme on ne trouve pas assez d'hommes pour satisfaire à cette demande, les échevins reçoivent la sommation suivante :*

*« Messieurs,*

*» J'ai les ordres les plus sévères de demander encore une fois des ouvriers, et si vous ne fournissez pas 40 hommes à midi, je me trouverais obligé de prendre par force tout ce que j'ai besoin, (sic) soit en hommes soit en vivres. »*

*Signature illisible.*

*Le 22, combats au Nouvion et à La Capelle ; le général Duchesne surprend les Impériaux à Fontenelle et au Garmouset et en fait un horrible massacre. On entend toujours le bruit sourd du bombardement.*

*Le 24 Fromentin se rapproche de Landrecies par Maroilles. Parvenu sur les hauteurs qui dominent la ville assiégée, il l'aperçoit tout en feu ; presque toutes les maisons sont détruites, la population s'abrite sous les remparts ; les canonnières sont encore à leurs pièces*

*et répondent intrépidement aux coups de l'ennemi.*

*Le 26, escarmouches du côté du Favril ; toujours le bombardement ; en une seule nuit, 500 projectiles tombe<sup>1</sup> sur la petite ville.*

*Le 30, on n'entend plus le canon ; Fromentin s'avance jusque sur les vedettes\* ; un silence de mort plane sur la ville ; la fumée des incendies ne s'élève plus vers le ciel ; tout est en cendres ; que se passe-t-il ? ... L'héroïque petite ville vient d'expirer...*

*Le 1<sup>er</sup> mai, l'Empereur d'Autriche et le prince d'Orange viennent visiter Landrecies et se repaître du plus lamentable des spectacles. Ce n'était plus qu'un monceau de décombres ; dix maisons à peine restaient debout ; la population était décimée, les rues jonchées de projectiles, étaient impraticables ; toutes les batteries des remparts étaient démontées.*

*Cobourg était vainqueur au Câteau, plus tard à Troisvilles et à Landrecies, mais il fut bientôt battu à Fleurus\* et le 1<sup>er</sup> juillet la ville du Câteau était rendue aux Français.*

---

## *Eglise Notre-Dame*

*L'Eglise Notre-Dame fut d'abord la seule église paroissiale du Castellum-Camaracensis ; bâtie dans le faubourg de Cambrai, elle fut transférée plus tard au milieu de la ville, après la construction de l'enceinte fortifiée. Elle occupait l'emplacement d'une chapelle qui existe encore, ruelle du Bon-Dieu, et les deux maisons voisines ; son portail s'ouvrait sur la rue d'Entre-Marché, aujourd'hui rue Gambetta ; le terrain qui l'entourait servait de cimetière à la paroisse Notre-Dame, la plus petite de la ville.*

*La chronique de 1133 rapporte que cette église fut brûlée par les soldats du sire de S<sup>t</sup> Aubert, avec quatre autres églises. Mais à cette époque, il n'y avait que deux églises paroissiales : Notre-Dame et S<sup>t</sup> Martin ; il est probable que Dom Bevenot a compris dans sa description les églises ou chapelles particulières dépendant de S<sup>t</sup> André et des autres monastères. Si l'on se reporte à une gravure de 1581<sup>2</sup> on aperçoit en effet de nombreuses flèches de clochers dominant la ville, mais ces clochers appartenaient évidemment à des édifices non paroissiaux.*

*Quoiqu'il en soit, les archives ne donnent que peu de renseignements sur l'église Notre-Dame qui d'ailleurs n'avait rien de remarquable comme monument. Nous avons vu que le dimanche de Pâques<sup>3</sup>, 2 avril 1559, la paix fut solennellement proclamée au lutrin\* de Notre-Dame, au milieu d'un grand concours de peuple.*

*On y conserva longtemps la châsse de S<sup>t</sup> Sare qui avait d'abord été déposée dans l'église S<sup>t</sup> André.*

*Après le sac de la ville, en 1581, l'église fut fermée ; le culte y fut rétabli en 1625, par l'archevêque Vander-Burch.*

*Les comptes de la ville démontrent qu'elle fut en 1720, l'objet de sérieuses réparations :*

*« Aultres mises faites par le compteur pour le rétablissement de l'Eglise N.D.  
- à Etienne Wanecque, masson, pour avoir fait la massonnerie, débâti et rebâti la dite église, suivant l'adjudication faite au moins disant, payé ..... 2.100 florins*

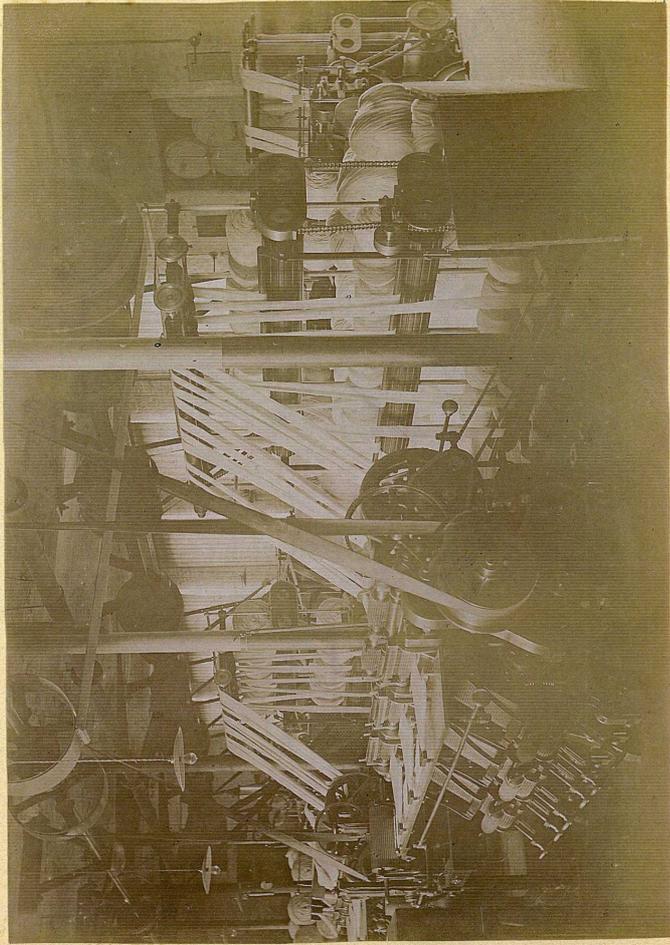
---

<sup>1</sup> Sic ! (ndt)

<sup>2</sup> Voir à la bibliothèque communale du Câteau. (note de l'auteur)

<sup>3</sup> Il s'agissait en fait du dimanche *suivant* Pâques. Les traités du Cateau-Cambrésis ont été signés le dimanche 2 et lundi 3 avril 1559, le dimanche de Pâques était tombé cette année-là le 26 mars. (ndt)

*Usine Seydoux. Intérieur d'Atelier.*



- audit Wanecque les ouvrages et livrances faites à la dite église au-dessus de son marchet<sup>1</sup>  
..... 507 florins 4 patars
- à J. B<sup>e</sup> Denise, charpentier, pour avoir démonté et rebâti à neuf la charpente de la dite église..... 800 florins.
- audit Denise pour ouvrage et livraison faite à la sacristie de la dite église non compris dans son marchet..... 86 florins 16 pat.
- à Jérôme Cacheux, couvreur d'ardoises, pour avoir couvert et fourni les ardoises de la dite église ..... 680 florins.
- à Ambroise Waroqué, serrurier, pour ouvrage et livraison de fer pour la dite église ..... 624 florins 11 patars.
- à Jean Charles Colmette, plombier de Valenciennes, pour plomb et gouttières à la dite église ..... 393 florins 11 patars.
- à Nicolas Lefranc, vitrier, pour les vitres par luy livrez à la dite église ..... 106 florins 5 patars 12 deniers.
- à Jérôme Lesne, cleric de Notre-Dame, pour avoir été employé à surveiller les ouvriers de la dite église pendant la construction ..... 24 florins
- à Auguste Froment, sculpteur, pour avoir fait les flammes et poires sur le frontispice de l'église ..... 28 florins 16 patars. »

*Ces travaux nous montrent qu'à la Révolution, Notre-Dame était en assez bon état ; si elle fut alors sacrifiée ce fut en raison de son exigüité. On voyait alors à l'intérieur de cette église, au moment de sa démolition, outre le maître-autel, un autel à gauche du chœur, consacré à la S<sup>te</sup> Vierge, à S<sup>te</sup> Anne et à S<sup>te</sup> Cécile ; un autre à droite érigé en l'honneur de S<sup>t</sup> Jean-Baptiste, de S<sup>t</sup> Adrien, de S<sup>t</sup> Roch et de S<sup>te</sup> Barbe. On trouvait aussi sur ces autels des reliques de S<sup>t</sup> Evrard et des onze mille vierges\*. La paroisse avait pour curé M<sup>e</sup> Fleury et pour unique vicaire M. Canonne.*

*Le compte de la fabrique de Notre-Dame, présenté en 1789 par Pierre J<sup>h</sup> Lancelle, receveur, donne comme recettes provenant des rentes, anciennes et nouvelles, des fermages, des quêtes et loyers de chaises, la somme de 1.222 florins et en dépenses 888 florins plus deux mencauds d'avoine en nature. D'autre part, la déclaration obligatoire que fit en 1790, M. Fleury, nous apprend que la cure de Notre-Dame possédait à cette époque une maison et 26 mencaudées au Câteau ; 9 mencaudées à Basuel ; 47 mencaudées de pâtures à Catillon ; et qu'elle jouissait en outre de divers droits de dîme et de terrage sur 218 mencaudées situées au terroir du Câteau, Montay et S<sup>t</sup> Benin.*

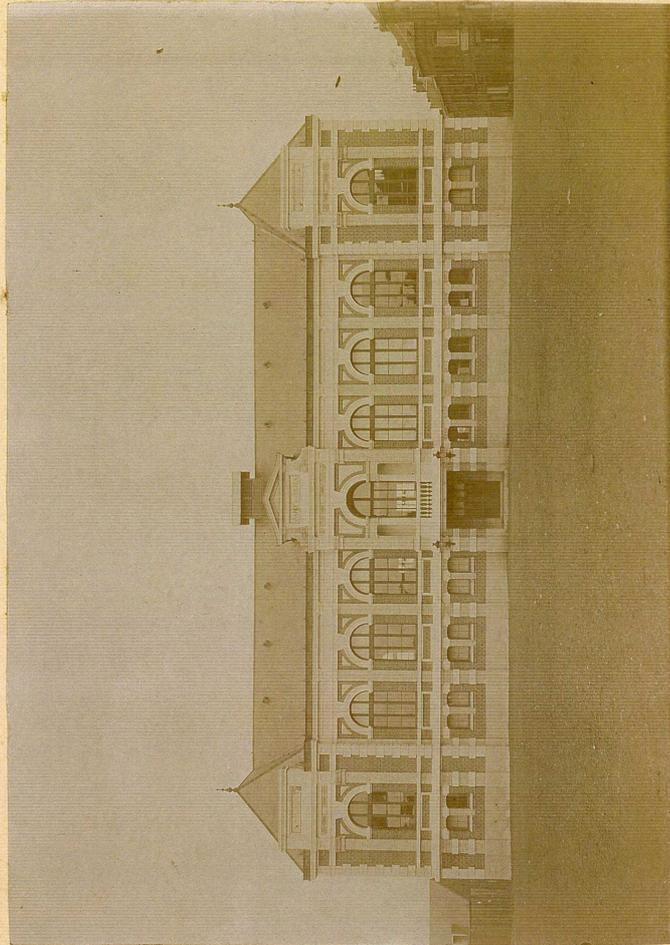
## *Eglise S<sup>t</sup> Martin.*

*La 1<sup>e</sup> mention qui est faite de cette église remonte à l'an 1133. Choisie par l'Evêque Pierre de Mirepoix pour le Synode de 1311, elle fut incendiée plusieurs fois pendant les sièges de la ville, à cause de sa proximité du rempart. Louis de Berlaymont la releva et lui donna un nouveau clocher construit avec les nouvelles impositions levées sur les habitants. Reconstituée entièrement en 1690, elle offrait à la Révolution une vaste construction plus monumentale et plus artistique que Notre-Dame.*

*Située sur l'emplacement actuel de la Place-Verte, elle avait son portail près de l'escalier qui donne encore accès à cette place. Toutefois la façade de l'édifice n'était pas parallèle à la rue S<sup>t</sup> Martin. Un simple coup d'œil jeté sur le plan terrier de 1782, nous*

<sup>1</sup> Soit un dépassement de près de 25% par rapport au montant du devis initial, établi pour obtenir un marché attribué « au moins disant » ! *Nihil novi sub sole...* (ndt)

*Salle des Fêtes.*



*montre que cette façade présentait un certain angle par rapport à l'alignement de la rue, de*

*telle sorte que le plan général du monument, au lieu d'occuper le Centre de la place, comme on serait tenté de le supposer, se dirigeait obliquement à droite et allait aboutir au dépôt actuel des pompes. Ses dimensions nous sont révélées dans un rapport d'experts nommés par les échevins en 1740, à l'effet de visiter l'église et le chœur qui étaient défectueux : la nef avait 96 pieds\* de longueur, sur 20 pieds de largeur entre les colonnes qui étaient de l'ordre toscan ; les collatéraux avaient la même longueur sur 15 pieds de largeur ; la longueur de la croix était de 24 pieds, de chaque côté, sur 28 de large. Le chœur n'était pas proportionné au corps de l'église ; il mesurait 37 pieds de longueur sur 20 de largeur ; sa maçonnerie, qui faisait l'objet de l'expertise, était minée à sa base et surplombait de 7 pouces. Le terrain de la place servait de cimetière depuis des siècles et celui-ci s'étendait même jusque dans le fossé du rempart sur l'emplacement actuel de la caserne de gendarmerie. La cure de S<sup>t</sup> Martin n'était autre que le presbytère actuel ; en 1789, le curé-doyen de S<sup>t</sup> Martin s'appelait J. B<sup>te</sup> Dehaussy ; il avait comme collaborateur les vicaires Farbü et Gilleron et un grand clerc pour entendre les confessions.*

*Les comptes du domaine de la ville nous présentent un reçu de 11.490 escailles levées sur les habitants en 1687, pour la construction totale de l'édifice ; des paiements faits l'un en 1735 « à Gabriel Le Fèvre, peintre, 15 florins 14 patars pour avoir doré le coq et peint la grosse boule du clocher » ; l'autre, en 1742, « à Jean Nicaise charpentier, et François Grotart, maître-couvreur, 231 florins pour main d'œuvre et réparation du clocher. »*

*D'autres documents plus importants nous apprennent que vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, la question de la reconstruction du chœur passionnait tous les esprits à cause du conflit qui éclata entre l'administration échevinale et l'abbaye de S<sup>t</sup> André. On parlait depuis trente ans déjà de la nécessité de cette reconstruction dont la dépense était à la charge de l'abbé de S<sup>t</sup> André qui était collateur\*. Celui-ci promettait, mais trouvait toujours moyen de temporiser, enfin après de pressantes réclamations du magistrat\*, il fit faire un plan pour un chœur nu et très simple ; on eût souhaité des carolles\*, mais il s'y refusa, prétextant qu'il n'y était pas assujéti ; l'abbaye qui remplissait ses obligations à la lettre, laissait donc ce supplément à la charge de la ville. Mais celle-ci n'avait aucune ressource disponible pour cette dépense et une imposition sur les habitants n'était pas possible parce qu'elle eût soulevé des protestations de la part de ceux qui ne faisaient pas partie de la paroisse : à ces objections, le magistrat\* ajoutait encore : qu'en construisant des carolles\*, l'abbaye se déchargeait définitivement de l'entretien du sanctuaire ; que ce monastère jouissait d'une dîme rapportant annuellement 4.000 livres dont il ne distrayait que la mince subsistance qu'il accordait au curé, réduit à la portion congrue,\* et que les vicaires ne touchaient aucun traitement, ce qui allait à l'encontre des obligations habituelles de cette nature. Les choses s'envenimant, on rappelait qu'en 1740, l'abbaye qui désirait depuis longtemps incorporer dans ses domaines les remparts et fossés de la ville qui bordaient son enclos, avait fait agir près de l'archevêque des personnes influentes et était ainsi parvenue à ses fins.*

*À cette époque, les échevins n'avaient pas cru devoir s'opposer à ce qu'on leur dit être la volonté du prélat, et de ce fait la ville avait contracté des engagements envers l'église du Pommereuil en déchargeant cette paroisse des obligations de l'abbaye. On racontait aussi que lorsque fut créé en 1715 l'impôt de la capitation, les habitants de la châtellenie avaient demandé et obtenu au lieu de cette imposition qui frappait chaque individu, qu'on prélevât le montant à l'aide d'une maltôte\* sur la bière à raison de 7 patars 12 deniers à la tonne\*. Or cette redevance qui devait être payée par tous indistinctement, n'était pas perçue à l'abbaye qui avait trouvé le moyen de s'en affranchir.*

*Toutes ces considérations et amères réclamations furent présentées par le magistrat\* à Mgr. de Choiseul, alors à Paris, lequel répondit qu'il autorisait les dits échevins à l'effet d'obtenir la reconstruction du chœur, soit par la voie d'arbitrage, soit par celle de la justice et qu'il leur donnait pleins pouvoirs de faire tout arrangement à cet égard ou toute poursuite*

jugée nécessaire.

*Ceci se passait en 1763 et lorsqu'arriva la Révolution le chœur n'était pas encore reconstruit. Ces détails peuvent paraître oiseux, mais si nous les avons consignés c'est en raison de l'importance extrême qu'il nous ont paru avoir dans la suite, lorsque fut agitée la question du maintien ou de la vente de cette église. Si la Révolution avait trouvé le chœur rebâti à neuf, peut-être eût-elle hésité à mettre la pioche sur un édifice qui avait abrité les aïeux pendant 8 siècles ?*

*Dans la déclaration des biens de l'église, faite par le curé-doyen Dehaussy, nous trouvons l'énumération suivante :*

*Le presbytère bâti sur une demi-mencaudée de terrain et entretenu par la ville.*

*Quelques rentes en nature, parmi lesquelles nous relevons, à titre de curiosité, un mencaud de blé et une demi-livre de cire dus par le couvent de S<sup>t</sup> Lazare à la mort de chaque religieuse ; une livre de cire due par la cure du Pommereuil, fis<sup>1</sup> de la paroisse S<sup>t</sup> Martin et érigée par elle en 1716. Un curieux cérémonial était observé pour l'acquit de cette redevance : le jour de la S<sup>t</sup> Martin, le curé du Pommereuil devait se présenter, revêtu de son surplis, et tenant en main un cierge allumé, qu'il devait déposer comme offrande sur l'autel de S<sup>t</sup> Martin.*

*L'abbaye de S<sup>t</sup> André était en possession de tous les autres biens et dîmes de cette cure, à charge pour elle de fournir, comme tout gros décimateur\*, une portion congrue\* de 600 livres chaque année et d'entretenir le chœur.*

*Nous verrons par suite de quels événements l'Eglise S<sup>t</sup> Martin fut vendue et complètement démolie et comment le nom de cette paroisse fut transféré à l'Eglise de l'abbaye, décrétée seule église paroissiale du Câteau.*

## *Monastères.*

### *Abbaye de S<sup>t</sup> André.*

*L'abbaye bénédictine de S<sup>t</sup> André,<sup>2</sup> célèbre dans tout le Cambrésis, était le plus important et le plus riche des quatre monastères de la ville. Fondée en l'an 1021, par Gérard de Florines, dans le village de Péronne-sur-Selle, qui devint ensuite l'un des faubourgs du « Novum Castellum », elle fut complètement achevée en 1030. Le même évêque en consacra l'église le 22 7<sup>bre</sup> 1025 ; date mémorable pour les Catésiens, qui depuis lors n'ont cessé d'en perpétuer le souvenir par la célébration, à pareil jour, de leur fête patronale.<sup>3</sup>*

*Son 1<sup>er</sup> abbé fut Elbertus, le frère de l'Evêque. Le monastère reçut de Gérard comme premier bien fonds de nombreuses propriétés en terres et diverses rentes situées dans les villages de Péronne, Mont-Thierry, Briastre, Wattignies, Roisin, Fontaine, Bermerain, S<sup>t</sup> Benin, Ors, Basuel, etc., auxquelles vinrent s'ajouter d'immenses dîmes, fiscs et droits de tonlieu\*, provenant de donations qui furent successivement confirmées par l'empereur Conrad et l'évêque Nicolas de Chièvres. Nous aurons plus loin l'occasion d'énumérer par le détail ces immenses propriétés dont le revenu dépassait en 89, la somme, très élevée pour l'époque de 50.000 livres.*

*Le monastère fut plusieurs fois détruit et brûlé au cours des nombreux sièges et pillages que subit la ville, mais les bénédictins se relevèrent de ces ruines, grâce à leurs*

<sup>1</sup> ? Mot tronqué ? (ndt)

<sup>2</sup> Les pages qui suivent (jusqu'aux armoiries du Cateau) semblent tirées directement de l'ouvrage du Dr Cloëz.

<sup>3</sup> Le 22 septembre restait encore en 2008 la grande fête communale annuelle du Cateau-Cambrésis, avec la foire dite « de la S<sup>t</sup> Matthieu » (bien que, curieusement, la S<sup>t</sup> Matthieu tombe le 21 septembre). (ndt)

revenus toujours plus puissants. L'abbé était nommé par voie d'élection ; il avait la haute direction de la maison ; il siégeait aux états du Cambrésis comme député du Clergé ; il pouvait revêtir la mitre\* dans les cérémonies publiques et administrer le diocèse en cas de vacance, en vertu d'une ordonnance de l'évêque Gérard 2. Ces hautes prérogatives, ce prestige d'une immense fortune, ces droits féodaux qui le rendaient le maître absolu des personnes et des biens soumis à sa juridiction, faisaient de l'abbé de S<sup>t</sup> André un personnage important et lui constituaient une puissance qui portait ombrage à l'archevêque et avec lequel le magistrat\* avait à compter. Aussi n'est-il pas étonnant de voir des personnages sortis des plus nobles maisons de France, tels que Antoine de Montmorency briguer et exercer les honneurs de cette charge à riche prébende dont le dernier titulaire fut dom Maur Delhaye.

Une cour féodale indépendante de la justice royale fonctionnait encore en 1788 dans l'intérieur de l'Abbaye. Elle était présidée par le bailli que nommait l'Abbé et jugeait les crimes et délits commis sur les terres et les bois de la Seigneurie de S<sup>t</sup> André, sur la requête d'un procureur fiscal et en présence de quatre hommes de fiefs. En 1788, Maximilien Bricout remplissait les fonctions de bailli, Joseph Carion celles de procureur, et François Joseph Bricout, notaire, celles de greffier. Un mayeur qui était le frère de l'abbé faisait exécuter les sentences et avait la direction de la police tant intérieure qu'extérieure.

Si l'on se reporte au plan terrier en 1782, on voit que l'abbaye occupait à elle seule tout un îlot<sup>1</sup> formé par la rue de France dans toute sa longueur, le mur de la ville bordant le fossé qui sert maintenant de marché aux chevaux, la rue de Landrecies et les maisons en bordure sur la grand'Place, la rue des Savetiers et la Place-au-Bois qui la masquait de ce côté. L'entrée principale était située rue de France et une autre porte s'ouvrait en face du faubourg de France. Dans cet enclos de plus de cinq mencaudées<sup>2</sup> étaient épars plusieurs bâtiments dont les principaux donnaient sur la rue de France ainsi qu'on peut encore le constater aujourd'hui par l'existence des n<sup>o</sup> 13, 15, 17, 19, 21 de cette même rue, qui nous restent comme les derniers vestiges du cloître. Outre ce grand corps de logis qui comprenait le chapitre, la bibliothèque, le réfectoire et le dortoir, il y avait dans l'intérieur le quartier abbatial, le quartier des étrangers, la brasserie, la métairie et plusieurs cours et jardins à l'usage des religieux. Le monastère avait été rebâti à neuf au commencement du 12<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> et il pouvait avec ses dispositions grandioses, fournir le logement à plus de 70 religieux. En 1789, il n'en refermait plus que 21.

L'église S<sup>t</sup> André, construite au 17<sup>e</sup> siècle, et devenue seule paroisse de la ville, mérite à ce dernier titre, une description extérieure particulière.

En retrait sur la rue de France, et précédé d'un parvis qui en dégage admirablement la vue, l'ensemble de ce vaisseau de 1075 m<sup>2</sup> de surface étonne d'abord par ses richesses sculpturales et par ses dimensions grandioses que l'on ne peut aussitôt s'empêcher de trouver peu en rapport avec les besoins d'un simple monastère.

La 1<sup>e</sup> impression qui en ressort, c'est que ses constructeurs ont voulu faire grand, riche et surchargé !

Cette impression ne fait que s'accroître lorsque de l'ensemble, on passe aux détails.

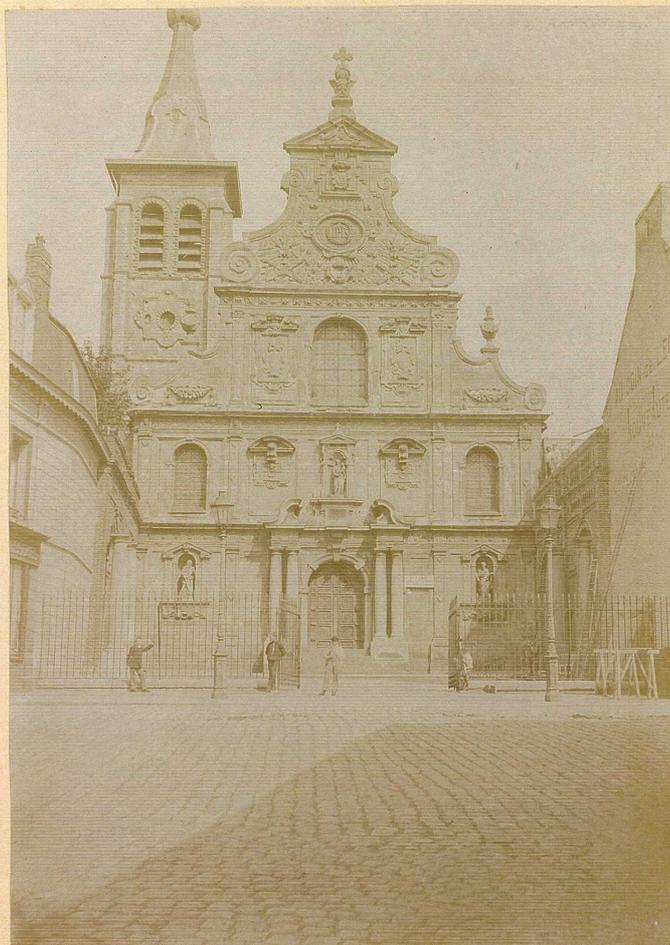
---

<sup>1</sup> Sic ! Cette erreur d'accent n'est pas dans l'ouvrage du Dr Cloëz. (ndt)

<sup>2</sup> « Plus de » cinq mencaudées représentent environ 180 ares, soit près de 2 hectares. (ndt)

<sup>3</sup> Le Dr Cloëz parle du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui semble plus juste. (ndt)

*Facade de l'Eglise.*



*Alors on voit défiler comme en un kaléidoscope, toute une profusion d'ornements et de*

*sculptures représentant des encorbellements, des coquillages, des têtes d'anges, des mascarons, des oiseaux, des guirlandes garnies de feuillages, de fleurs et de fruits ; tout cela remplissant les frises, les cintres, les tympanes et les voûtes, ne laissant à l'œil aucun repos, maltraitant les règles du bon goût et forçant pour ainsi dire l'admiration par un luxe de détails du plus mauvais aloi.*

*La façade qui doit faire ici l'objet d'une description, est à elle seule un poème.*

*Surchargée d'une décoration exubérante, effrénée, elle ne présente pas un point qui ne soit couvert de moulures, de sculptures d'un dessin affecté, et de saillies hors d'échelle. Rien de moins logique et de moins harmonisé dans les détails ; rien de moins mystique et de moins suggestif dans un ensemble qui ne donne nullement l'aspect d'un édifice religieux.*

*Au rez-de-chaussée, deux colonnettes de chaque côté de la porte, en pierres bleues, d'une seule venue, forment un avant-corps au milieu de la façade et simulent un portique dont le fronton, à arc brisé, en double courbure, et à volutes d'enroulement est surmonté d'une niche en pierres bleues contenant la statue de la sainte vierge. À droite et à gauche de ce portique deux niches à fronton exubérant, sans base, renferment les statues de S<sup>t</sup> André et de S<sup>t</sup> Mathieu, de poses maniérées.*

*Au 1<sup>er</sup> étage, de chaque côté de la niche mentionnée plus haut, un motif de fronton surmonté d'un ciboire et renfermant au centre une tête d'ange ; au-dessus des niches, des saints, une fenêtre lourde, trapue, disgracieuse.*

*Au 2<sup>d</sup> étage, fenêtre centrale et de chaque côté un cartouche en pierres bleues ; l'un orné de deux mîtres\* dans sa partie supérieure, et du blason épiscopal dans son châssis, l'autre portant également deux mîtres\* et dans son champ, les armes de la ville.*

*Chaque étage est séparé par une corniche avec frise richement sculptée ; celle du rez-de-chaussée ornée de triglyphes, celle du 1<sup>er</sup> étage formée de rosaces enrubannées, bouclées et enlacées ; celle du 2<sup>d</sup> étage couverte de fruits.*

*Faisant suite à ces étages, un immense fronton qui va s'amointrissant, dont les côtés sont découpés en ailerons, en forme de volutes, sortes de consoles renversées, de dimensions colossales, inévitables dans toutes les constructions de l'époque, descendant jusqu'au 1<sup>er</sup> étage où elles se relèvent de chaque côté par une urne surchargée se détachant isolément. Au centre de ce fronton, un cartouche ovale avec monogramme du Christ d'où partent d'immenses rayons entrecoupés de nuages, de chérubins et se terminant aux volutes.*

*Au-dessus, un petit fronton de couronnement, puis une tête d'ange ailé supportant le globe et la croix.*

*Afin de donner toute l'extension possible au vain étalage de cette façade, il fallait reléguer le clocher au second plan. Voilà pourquoi on trouve ce dernier placé contre le transept n.<sup>1</sup> de l'édifice, contrairement à tous les usages. Dénué, quant à lui, de tout artifice architectural, il s'élève simplement sur une base carrée, divisé en différents étages par une seule ligne et surmonté d'une flèche quadrangulaire à la base, devenant bien vite octogonale, et se terminant par une partie bulbeuse qui soutient la croix.*

*En 1635, le style dit Jésuitique, ainsi appelé parce que les Jésuites l'ont adopté et répandu dans toute la chrétienté, était fort en honneur. Les bénédictins, loin de combattre les goûts et les tendances du jour, trouvèrent avantageux de se servir de ces mêmes tendances pour confirmer les populations dans la religion catholique ou chercher à les y faire entrer ; ils pensèrent sans doute, en le copiant, surpasser le style de leurs adversaires. Au point de vue esthétique, l'architecture de leur église est détestable, parce que la raison, la vérité, le goût, l'harmonie en ont été bannis. Ils n'ont pas voulu reconnaître que l'art est la seule chose inaccessible au mensonge : on peut simuler le saint et le juste, on ne simulera jamais le Beau.<sup>2</sup>*

*Voici la formule des vœux que prononçait chaque religieux à son entrée dans le*

<sup>1</sup> nord. Il s'agit du transept nord. (ndt)

monastère :

« Ego frater ... promitto stabilitatem et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam Sancti Benedicti coram Deo et Sanctis ejus in hoc monasterio quod est constructum in honorem Sanctorum Andreæ, Sarii atque Maxellendis in presentia Domini Mauri Delhaye, abbatis hujus monasterii atque conventûs et hæc vota profata reddam altissimo coram omni populo ejus. »

*Traduction :*

« Moi, Frère ... Je promets et fais vœu de résider, de vivre saintement et d'obéir à la règle de S<sup>t</sup> Benoît, devant Dieu et devant ses saints, dans ce monastère consacré à S<sup>t</sup> André, à S<sup>t</sup> Sare et à S<sup>te</sup> Maxellende, en présence de Dom Maur Delhaye, abbé dudit monastère et couvent, et je ferai profession de ces vœux au Très-Haut, en face de tout son peuple. »

*D'un registre servant à l'enregistrement des actes de vôtures, noviciats et professions, au nombre de dix, nous extrayons la profession suivante :*

« Le mercredi, 12 X<sup>b<sup>me</sup></sup> 1781, pendant la messe conventuelle, Louis Damase Denise, âgé de 22 ans, nâtif d'Ors-en-Cambrésis, fils de Jacques Denise, charron de profession et de Marie Agnès Potier, ses père et mère vivants, demeurant au dit Ors, a prononcé ses vœux solennels et fait sa profession en l'Abbaye de S<sup>t</sup> André, au Câteau-Cambrésis, ordre de S<sup>t</sup> Benoît, diocèse de Cambrai, entre les mains de nous, Dom Maur Delhaye, en présence de M. Preux, curé de Catillon, et de M. Druenes, desserviteur\* de S<sup>t</sup> Martin au Câteau, pris comme témoins et a signé avec nous et les dits témoins. »

*Voici maintenant les noms des 21 religieux qui habitaient le monastère en 1789.*

Jean-Humbert Bevenot	.....	frère Humbert	.....	nâtif de	Maroilles
Louis Damase Denise	.....	frère Maur	.....	»	Ors
Antoine J <sup>h</sup> Depreux	.....	frère André	.....	»	Boussières
Pierre J <sup>h</sup> Tuboise	.....	Dom Gérard	.....	»	Reumont
Pierre J <sup>h</sup> Cattet	.....	frère Placide	.....	»	Maroilles
Ferdinand Debruyers	.....	Dom Ferdinand	.....	»	Fesmy
Joseph Demoutiers	.....	Dom Isidore	.....	»	Salesches
Jacques J <sup>h</sup> Cowez	.....	frère Hildephonse	.....	»	Trélon
Louis Stanislas Leroux	.....	Dom Louis	.....	»	Douai
Antoine Théodore Dépinoy	.....	Dom Célestin	.....	»	Câteau
Ferdinand J <sup>h</sup> Delhaye	.....	Dom Maur	.....	»	Bertry
Charles Antoine Grégoire	.....	Dom Grégoire	.....	»	Cambrai
Jean François Bonneville	.....	Dom François	.....	»	Clary
Antoine Laude	.....	Dom Antoine	.....	»	Caudry
Dominique J <sup>h</sup> Mortier	.....	Dom Henri	.....	»	Jolimetz
Chrysostôme J <sup>h</sup> Bisiau	.....	Dom Joseph	.....	»	Quesnoy
Norbert Telliez	.....	Dom Bernard	.....	»	Forenville
J. B <sup>te</sup> Constant Renoue	.....	Dom Théodore	.....	»	Solesmes
Ghislain J <sup>h</sup> Estienne	.....	Dom Ghislain	.....	»	Valenciennes
Charles François Dieu	.....	Dom Anselme	.....	»	Pâturages
Pierre Joseph Richet	.....	Dom J <sup>h</sup> Richet	.....	»	Troisvilles

*Outre l'abbé dom Maur Delhaye, il y avait un supérieur, Dom François et un prieur, Dom Ghislain qui remplissaient des fonctions particulières à l'intérieur du couvent. L'élection de l'abbé était l'occasion de réjouissances auxquelles prenaient part les habitants de la ville, ainsi qu'en témoigne la pièce suivante datée de 1733.*

« Mémoires des poudres livrées par ordre de Messieurs du magistrat\* pour le sacre de l'abbé de S<sup>t</sup> André par Michel Dubois.

1 livre ½	aux arquebusiers ;
1 » ½	aux arbalétriers ;
1 » ½	aux bons vouloirs ;
12 » »	à la jeunesse ;

<sup>2</sup> Voilà une appréciation peu flatteuse de l'église du Cateau, et qui ressemble mot pour mot à celle du Dr Cloëz dans son ouvrage sur *Le Cateau-Cambrésis avant et pendant la Révolution*, paru en 1895... (ndt)

2 » » pour les gardes de Monseigneur ;  
au prix de 14 patars la livre,  
Payé par le sieur Macron, Massart\* de la ville. »

*Les archives de l'abbaye, qui devaient renfermer des pièces importantes pour l'histoire locale, n'ayant été déposées à la mairie, lors de l'expulsion des bénédictins, il en résulte que nous ne possédons sur l'histoire de cette maison, que les contrats passés entre elle et la ville.*

*Voici à titre de spécimen, l'un de ces rares documents :*

« Convention intervenue en 1783, entre l'abbé de S<sup>l</sup> André et les échevins du Câteau, approuvé par l'archevêque, pour pourvoir aux besoins spirituels des habitants du Pommereux, dépendance du Câteau, et prévenir les difficultés qui peuvent s'élever pour l'entretien du curé qui y réside, de l'Eglise et des choses nécessaires au service divin.

» La ville cède à l'abbaye le terrain du rempart transformé en jardin, et deux maisons qui appartiennent au domaine le long du fossé de ce rempart avec le corps de garde y attenant (Emplacement actuel du marché aux chevaux) avec droit de juridiction sur ce terrain. En considération de cette cession, l'abbé s'oblige à démolir la porte de Landrecies et en faire une autre de même modèle que celle dite de Cambrai, à construire une muraille le long du fossé qui lui est donné depuis la porte de Landrecies jusqu'à la maison du sieur Jesquy, laquelle muraille sera à la charge de la dite abbaye ; les soubassements de cette muraille qui existe encore seront faits en grès jusqu'à quatre pieds\* de hauteur avec des anneaux de 6 en 6 pieds pour l'usage des marchands qui viennent à la foire, à paver de neuf avec des grès de 6 à 7 pouces\* sur une largeur de 12 pieds, le milieu de cette rue depuis la porte de Landrecies jusqu'à la porte de France. La ville s'engage aussi à bâtir à neuf et à entretenir au Pommereux, à usage de presbytère et, pour l'érection de cette vicairie en cure, elle s'oblige à payer annuellement au nouveau curé et à ses successeurs la somme de 200 florins.

» Le curé fera les fonctions curiales sur tous les habitants à l'exception de la cense\* d'Hurtevent qui relève de l'Abbaye. À l'égard de l'église, comme le Pommereux fait partie intégrante de la communauté du Câteau, la nef et le clocher resteront à la charge de la ville, le chœur et la sacristie restant à la charge de l'Abbaye. »

*Lors de l'inventaire du mobilier de l'abbaye, qui fut fait après l'expulsion des bénédictins, on trouva :*

*À l'église, un dais fort beau, une châsse de cuivre doré, ornée de petites figures en argent, contenant les reliques de S<sup>te</sup> Maxellende, patronne du Cambrésis, deux autres petits reliquaires, six calices, un ostensor, une remontrance, un ciboire, un bassin, des burettes, une navette, le tout en or, une crosse abbatiale et une magnifique croix pour les processions.*

*À la sacristie, 10 ornements complets de différentes couleurs pour les jours solennels, des chasubles, des chappes, des dalmatiques couvertes d'or ; 80 aubes, 25 surplis, des nappes d'autel, etc.*

*Au clocher : 4 cloches et une clochette ;*

*Au chapitre : 8 tableaux et divers meubles ;*

*Au dortoir : un fort beau christ, dix-sept chambres pour les religieux, meublées par les familles.*

*À l'infirmerie : 4 belles chambres meublées.*

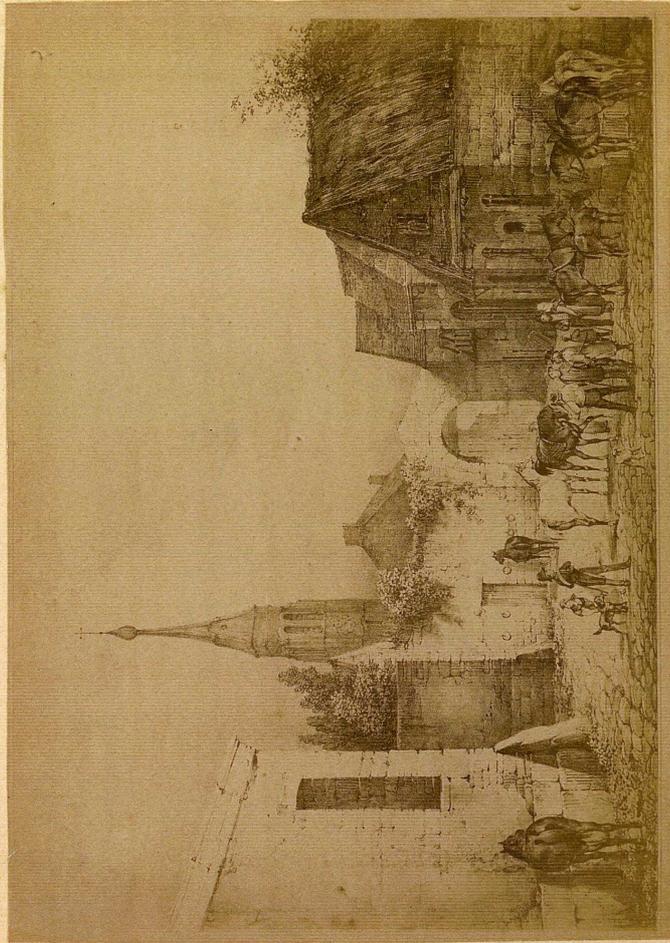
*Au réfectoire : 8 tableaux.*

*Au parloir : 2 chambres meublées et des tableaux.*

*À la salle à manger : onze tableaux.*

*À la cuisine : 30 douzaines de serviettes, 30 nappes, 50 couverts d'argent, 6 cuillers à ragoût, 3 louches, une cafetière, une théière, 2 huiliers en argent et une batterie de cuisine en*

*Porte du Faubourg de Sandrevies.*



*Au quartier des hôtes, 11 chambres luxueusement meublées, avec réduits pour les domestiques.*

*Au quartier de M. l'Abbé : 2 pièces, un petit oratoire.*

*À la bibliothèque, 930 volumes in folio, 1.260 volumes in-quarto et in-octavo, 1.922 volumes de moindre format, et une chambre pour les archives. (Ces volumes furent envoyés à Cambrai, à la bibliothèque de cette ville ; quant aux papiers trouvés dans la petite chambre des archives, ils furent réunis aux archives départementales.)*

*On trouva encore une basse-cour toute peuplée, une écurie avec cinq chevaux, deux voitures, un chariot, un tombereau ; une chambre féodale avec un christ, six chambres garnies pour domestiques, un cellier renfermant 33 pièces de vin, et une brasserie munie de tous ses appareils.*

*Quant aux biens qui constituaient l'immense fortune du monastère, nous en trouvons l'inventaire dans la :*

« Déclaration des biens mobiliers et immobiliers de l'Abbaye de S<sup>t</sup> André, présentée à M.M. les officiers municipaux de la ville du Câteau, et affirmée véritable par Dom Maur Delhaye abbé régulier de la dite abbaye le 27 février 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 9<sup>bre</sup> précédent, sanctionné par le roy le 18 du même mois. »

## Biens de l'abbaye.

### Le Câteau.

*Le monastère de S<sup>t</sup> André avec l'église, d'une contenance de 5 mencaudées 25 verges, le tout enclos de murs et dans l'intérieur desquels l'abbé a haute, moyenne et basse justice.*

*- Une grande ferme, faubourg de France, bâtie sur 2 mencaudées 75 verges, avec cour, jardin et pâture ; fermier Philippe Delhaye, frère de l'abbé.*

*- Une maison y attenant.*

*- Une maison rue de Fesmy.*

*- Une maison rue Marie Lorgne.*

*- Une maison rue de Landrecies.*

*- Une maison à 2 logements rue S<sup>t</sup> Martin.*

*- Une maison à la Fontaine à Gros Bouillons à usage de blanchisserie, bâtie sur 79 verges ; cette partie est chargée envers la métropole de Cambrai d'un mencaud, 6 pintes d'avoine, deux chapons et deux sols, 6 deniers de rente.*

*- Une maison derrière le S<sup>t</sup> Esprit avec 3 jardins de 31 verges.*

*- Le jardin de la Belle-Croix d'une mencaudée 6 verges.*

*- À la Rivière :* Un jardin de 5 verges ½.

*- »* Un jardin de 5 verges.

*- »* Un jardin et une houblonnière de 48 verges.

*- »* Le jardin de la briqueterie d'une mencaudée 6 verges<sup>1</sup>

*- Rue de Morlinval :* Un jardin et une maison de 11 verges.

*- »* Un jardin et une maison de 11 verges.

*- »* Un jardin et une maison de 31 verges.

*- Au Pont-de-Fontenois :* Un jardin et une maison de 9 verges ½.

*- »* Un jardin et une maison de 9 verges.

*- Le jardin Palin d'une demi-mencaudée.*

*- Un droit de franche mouture sur les moulins de la ville, pour 400 mencauds de blé et autant d'orge.*

---

<sup>1</sup> Une mencaudée et 25 verges, pour le Dr Cloëz. (ndt)

- Une prestation annuelle de 96 mencauds de blé, à recevoir sur les moulins ou greniers de l'archevêché.

- Un droit de dîme variant de 4 à 16% sur 255 mencaudées 90 verges situées dans l'intérieur de la ville.

- Un droit de mouvance\* sur 31 fiefs, contenant 98 mencaudées.

- Un siège de rente consistant en 61 mencauds d'avoine, 6 mencauds de blé, 264 chapons, et 84 livres en argent sur 190 parties de différents héritages\*.

- Un droit de fouage\* et afforage\* à percevoir sur toutes les bières, vins qui se débitent dans les cabarets et auberges situés dans l'étendue de la mairie de S<sup>t</sup> André à raison d'un pot par tonne\*.

La mairie<sup>1</sup> de S<sup>t</sup> André s'étendait sur toutes les maisons situées entre la rue Cuvier, les fossés S<sup>t</sup> Martin, la porte de Landrecies et le cimetière S<sup>t</sup> Martin.

Sur toutes les maisons depuis les murs de l'abbaye entre la rue de Fesmy et la rue de Morlinval (faubourg de Landrecies) jusqu'au Pont Périlleux.

Sur toutes les maisons du faubourg de Landrecies depuis le pont jusqu'à la petite ruelle, en suivant le ravin de Tupigny.

Au village du Pommereuil sur tous les jardins ou manoirs où on perçoit comme au Câteau, le dit droit sur les vins, cervoises, bières, cidres et autres breuvages quelconques qui s'y débitent.

L'abbaye abandonne ces droits à son Mayeur, Maximilien Bricout, pour ses gages.

## Sur le territoire du Câteau

- 181 mencaudées de terres labourables occupées par l'abbaye.

- 480 mencaudées de terres et pâtures louées à Grozo, Martin Pierrart, Hiolin, Soufflet et Vitasse, Tilmant, Sellier du Quennelet, Herlemont, Griffart, Godon de Basuel.

- Un droit de dîme\* et de terrage\* à raison de 8 à 16%, sur 2056 mencaudées 67 verges, rapportant annuellement 200 mencauds de blé, 66 mencauds d'orge, 2260 livres, 1200 gerbes, un cochon gras et 5 jours de corvée.

Charges : la portion congrue\* à fournir à messieurs les curés et vicaires de la paroisse S<sup>t</sup> Martin.

- L'entretien et la réparation du chœur de l'église S<sup>t</sup> Martin.

- La décharge de 12 messes dont étaient chargés les biens de la cure remise à l'abbaye.

- Une rente de 3 mencauds d'avoine, 2 chapons, 2 sols, 3 deniers dus à l'archevêché sur une pâture à la Belle-Croix.

- Une rente de 2 mencauds de blé au couvent de S<sup>t</sup> Lazare sur les biens de la cure de S<sup>t</sup> Martin ; rente payée par l'occupateur.

Nota : Les lois concernant les portions congrues\* n'ayant jamais été exécutées dans cette province, et les portions étant restées à l'arbitrage de la cour du Parlement de Flandre, elles sont sujettes à variation selon les circonstances ; impossible d'évaluer.

## À Montay.

- 5 mencaudées et demie de terres labourables ; rendage 6 mencauds de blé.

## À Câtillon-sur-Sambre.

---

<sup>1</sup> Au sens médiéval, le maire (ou mayeur), du latin maior, le plus grand, est le membre d'une communauté rurale qu'il dirige au nom du propriétaire ou de l'intendant. <http://www.castelmaniac.com/lexique-medieval>. La mairie est donc une charge qui donne à son titulaire argent et puissance (voir le maire du Palais, à Paris). (ndt)

- 5 mencaudées de pâture avec un droit de dîme\* et de terrage\* : rendage 570 livres de France.

## À Ors.

- Un droit de grosse et menue dîme : rendage 900 livres de France et 200 gerbes.
- Un fief d'une mencaudée.

Charges : l'entretien du chœur et de la maison du curé ; une prestation annuelle au curé de 15 mencauds de blé et 15 razières de luzerne et d'avoine.

## À S<sup>t</sup>-Benin.

- Un moulin à eau.
- 318 mencaudées de terres labourables, prés et pâtures.
- Deux petites fermes.
- Un droit de grosse et menue dîme\* sur tout le terroir de S<sup>t</sup>-Benin : rendage, 239 mencauds de blé, 780 livres de France, 10 journées de corvée\*.

Charges : l'entretien du chœur et de la cure de S<sup>t</sup>-Benin, qui est à la collation de l'abbaye ; une rente de 25 florins au seigneur suzerain de S<sup>t</sup> Crespin et 100 écus de relief\* à la mort de chaque desservant\*. L'abbaye en fait payer la moitié par ses fermiers.

## À S<sup>t</sup>-Crépin.

- Un étang de 4 mencaudées : rendage 200 livres.
- Un siège de rentes seigneuriales consistant en 27 razières d'avoine, 60 chapons, 3 poules, 43 livres 3 sols, le tout fort mal payé.
- Une rente de 4 mencauds de blé.
- Dix fiefs contenant ensemble 9 mencaudées avec droit de haute, moyenne et basse justice.

## À Basuel.

Seigneurie de l'abbaye de S<sup>t</sup> André.

- 997 mencaudées de terres labourables, prés, pâtures, y compris la ferme de Jambremont qui est de la paroisse et de la seigneurie d'Ors, et de la ferme de la Jonquièrre ; le tout divisé en différents marchés, d'un rendage annuel de 530 mencauds, 12 pintes de blé, 50 mencauds d'avoine, 4 mencauds de vesce, 8 cochons gras, 400 gerbes, 8 razières d'orge, 34 jours de corvée\* et 4057 livres 4 sols.

- Un droit de dîme\* et de terrage\* sur tout le territoire de Basuel.

Charges : au seigneur archevêque, une prestation de 9 mencauds de blé et 5 razières d'avoine que l'abbaye fait payer par les occupants ; au Curé, 8 mencauds de blé, et 8 razières d'avoine ; l'entretien du chœur et de la maison de cure.

## Autres domaines à Basuel.

- 6 mencaudées de fiefs accordées à vie.
- Une maison dite l'hôtel de ville louée 45 livres de France.

- Une maison occupée par le garde.
- Une pâture, un pré et 10 jardins loués 103 livres 4 sols.
- 55 mencaudées et 11 fiefs de la seigneurie de Basuel, avec droit de mouvance\*.
- Un siège de rentes seigneuriales et foncières consistant en 91 razières d'avoine, 161 chapons, 6 livres 16 sols 3 deniers et 14 lapins.<sup>1</sup>
- L'abbaye occupe par elle-même le château de Becquériaux avec jardins, étang, pépinière, bosquet, houblonnière et vergers, le tout d'une contenance de 57 mencaudées ; les jardins fournissent les légumes nécessaires à l'abbaye moyennant les gages du jardinier, le reste rapporte annuellement 600 livres, le garde payé.

## Au Pommereuil.

- Deux fermes, dont l'une dite d'Hurtevent,<sup>2</sup> sur laquelle l'abbaye exerce haute, moyenne et basse justice, l'autre dans le village.
- 516 mencaudées de terres et de pâtures.
- Un droit de dîme\* et de terrage\* sur tout le terroir.
- Rendage annuel : 2437 livres 10 sols, 260 mencauds de blé, 50 mencauds d'orge, 4 mencauds de vesce, 200 gerbes et 10 jours de corvée ; le droit de dîme\* rapporte 125 livres.
- 11 fiefs contenant ensemble 63 mencaudées.
- Un siège de rentes de 3 mencauds d'avoine, 9 chapons et 18 livres 17 sols 6 deniers.

## Autres domaines au Pommereuil.

- L'abbaye occupe par elle-même un étang, des prairies, le bois d'Evillers qui, compris le logement et le jardin du garde, contient 130 mencaudées ; le tout rapportant 1200 livres. Ce domaine fait partie de la Seigneurie d'Hurtevent.
- L'abbaye occupe encore au terroir du Pommereuil 18 mencaudées de près, un étang, des bosquets produisant 400 livres.
- La ferme d'Hurtevent qui est chargée d'une rente d'un mencaud de blé et d'une razière d'avoine envers le couvent du S' Esprit.
- Au flaquet Briffaut, un étang estimé 200 livres ; une portion de bois enclavée dans le grand bois Lévêque,<sup>3</sup> d'une contenance de 298 mencaudées, dont le fond est du domaine de l'abbaye, mais dont le produit, d'après un accord fait avec l'archevêque, se partage par moitié entre ce dernier et l'abbaye qui, moyennant cette cession, est déchargée des frais de garde et de régie. Cette partie du bois, qui se coupe tous les 18 ans, peut produire annuellement 2.400 livres sans autre charge que l'entretien de l'étang.
- Charges : Entretien du chœur et de la maison de cure, pour le tout ; les ornements, vases sacrés, etc. pour la moitié à l'encontre de la ville du Câteau.

## Province du Cambrésis.

*On nous permettra de ne faire ici qu'une simple énumération.*

- Abancourt : 7 boittelées.\*
- Awoingt : 42 mencaudées, dîme\*, terrage\*, haute justice sur Boistrancourt.

<sup>1</sup> L'Histoire du Cateau-Cambrésis (1895) du Dr Cloëz indique ici 14 pains. L'auteur de cette monographie ne se contentant pas de recopier l'ouvrage précité mais vérifiant les documents originaux quand la chose est possible, n'a pas forcément tort sur ce point. (ndt)

<sup>2</sup> Ou Urtevent : les deux orthographes sont utilisées, et le « h » est muet. Le Dr Cloëz écrit Urtevent. (ndt)

<sup>3</sup> « le grand bois l'Evêque » dans l'ouvrage précité. (ndt)

- *Inchy* : dîme\* de 85 mencauds de blé.
- *Cambrai* : une maison dite refuge de S<sup>t</sup> André.
- *Montigny, Troisvilles, Maurois, Ligny, Viesly* : 42 mencaudées.
- *Maretz* : 1230 mencaudées, 2 fermes, un moulin à vent d'un rapport de 3063 livres, 316<sup>1</sup> mencauds de blé, 50 d'orge, 36 d'avoine, 3 cochons gras et 32 jours de corvée ; un bois de 147 mencaudées que l'abbaye occupe elle-même ; un siège de rente, consistant en un droit de mouvance\* sur 31 fiefs et rapportant 60 mencauds de blé, 123 razières d'avoine et 266 chapons.

## Province du Hainaut français.

- *Forest* : 15 mencaudées.
- *Briastre* : 650 mencaudées, un droit de dîme\* sur tout le terroir, un siège de rente rapportant 842 mencauds de blé, 6 porcs gras.
- *Fontaine-au-Bois* : une ferme de 112 mencaudées, un droit de dîme rapportant 1014 livres de France ; un bois de 325<sup>2</sup> mencaudées d'un produit annuel de 1560 livres.
- *Preux-au-Bois* : une mencaudée.
- *S<sup>t</sup> Python* : sept mencaudées.
- *Vertain* : 16 fiefs de 260 mencaudées et terrage\*.
- *Romerles* : dîme\* de 24 florins.
- *Escarmain* : 56 mencaudées.
- *Ruesnes, Vendegies-au-Bois* : 49 mencaudées.

## Province du Hainaut autrichien.

- *Audregnies* : 216 boittelées de pâture rapportant 154 septiers\* d'avoine et 99 chapons.<sup>3</sup>
- *Hérinnes-sur-l'Escaut, Poltes, Escarmasse* : dîme\*.

## Province de Picardie.

- *S<sup>t</sup> Martin-Rivière* : grosse dîme\*.
- *Besuy-près-Laon* : une ferme, 6 maisons, une seigneurie d'un rapport de 9566 livres.
- *Mons-en-Laonnois* : 2 maisons, 429 verges de vignes.

## Province des Flandres.

- *Fournes* : 10 cens\* de terre, un droit de dîme\*, produit 2436 livres et rente en blé.
- *Douai*, une maison de 625 livres.

## Province d'Artois.

- *L'Abbaye d'Eaucourt*.
- *Lambres* : Une ferme.
- *Cuincy* : Onze razières de terre.

<sup>1</sup> 816 mencauds de blé selon le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>2</sup> 335 mencaudées selon le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>3</sup> 90 chapons selon le Dr Cloëz. (ndt)

---

## *Couvent des Récollets.*

*Ce monastère était situé rue des Récollets, aujourd'hui rue de la République, où il occupait un terrain de une mencaudée et demie sur l'emplacement des n<sup>os</sup> 24 et 26 avec jardin donnant sur la rivière. On ignore la date de son établissement au Câteau. Après avoir été dispersés par les guerres qui désolèrent le pays au 17<sup>e</sup> siècle, les religieux furent rappelés par Gaspard Nemius et rétablis dans leur maison. Les bâtiments pouvaient contenir 32 religieux, réduits en 1789 à 4.*

*Lorsqu'on leur demanda en 1790, la liste de leurs biens, le supérieur et les frères mineurs récollets déclarèrent qu'ils n'avaient la propriété d'aucun meuble ou immeuble, ni en commun ni en particulier et qu'ils avaient seulement à leur service une maison conventuelle avec église, jardin et la maison du syndic.*

*L'inventaire dressé après leur départ, relate l'existence de 21 chambres, dont le seul mobilier consistait en un grabat, une paillasse, une couverture, une table et une chaise ; il cite aussi une brasserie, une cuisine, une infirmerie, une église avec sacristie, une bibliothèque composée de 954 volumes et quelques chambres d'hôte, le tout très pauvrement meublé.*

*Les frères récollets vivaient en effet, la plupart du temps, d'aumônes et de subsides qu'ils retiraient de leurs prédications, ainsi que le témoigne la requête suivante :*

*« À Messieurs,*

*Messieurs les Châtelain et Echevins de la ville du Câteau,*

*Remontrent très humblement le père gardien et la Communauté des Récollets de cette ville que le père Victor Bricout a prêché à l'Église paroissiale de S<sup>t</sup> Martin, les sermons ordinaires pendant le carême dernier – celui de 1749 –. Comme vous avez la bonté de leur accorder chaque année une rétribution pour aider leur Communauté qui a besoin de secours, c'est pourquoy ils s'adressent à vous,*

*Messieurs,*

*Vous suppliant très-humblement de leur accorder cette grâce, et lui et toute la Communauté feront des vœux pour la prospérité de vos honorables personnes.*

*Signé : Urbain Boucher,*

*gardien (supérieur) des Récollets. »*

*Faisant droit à leur supplique, le magistrat\* leur accorda cette année 42 florins.*

*Ces frères prêcheurs ne furent jamais mêlés à l'histoire locale ; ils offraient avec les riches bénédictins, un contraste frappant. Vivant très retirés, détachés des biens de ce monde, et ne demandant aucun privilège, ils jouissaient de la sympathie générale. Les 4 Récollets qui habitaient le couvent à la veille de la Révolution s'appelaient : Pierre Flament, Benoît Labetous, Charles Lévêque et Liébert Boisdin. Ils partirent munis d'un bâton et d'une besace. Leur monastère fut vendu en 1796, divisé en 2 lots, au profit de la Nation.*

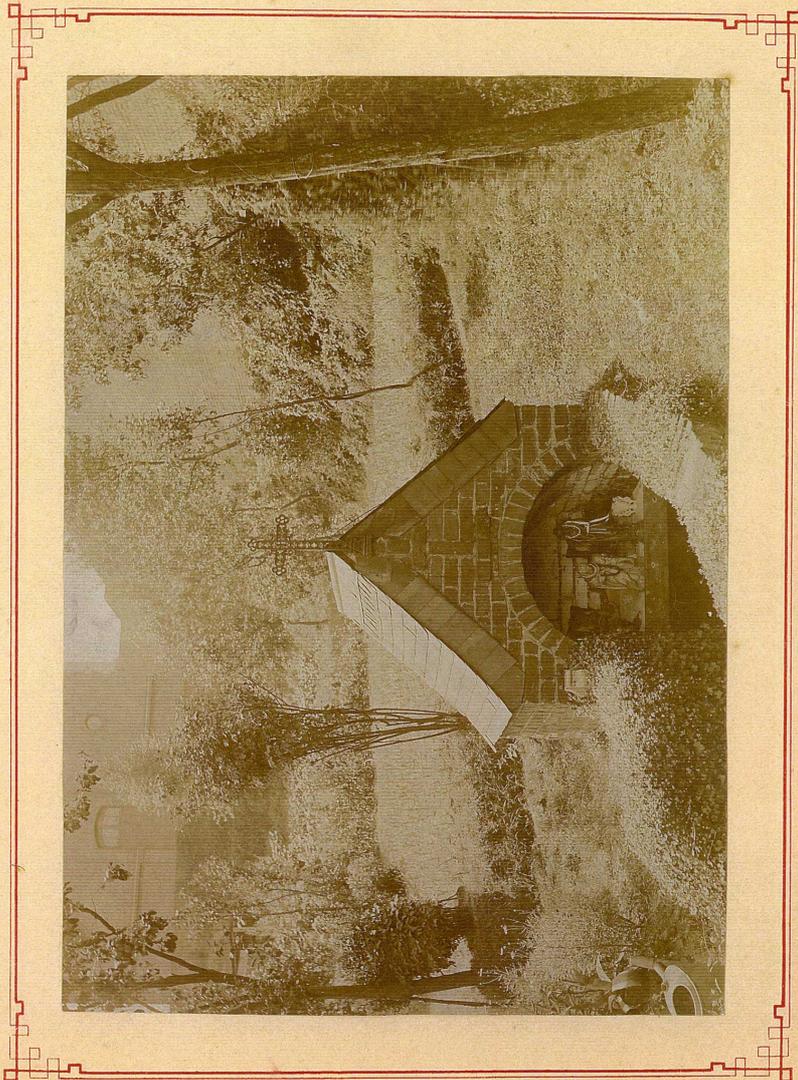
---

## *Couvent du S<sup>t</sup>-Esprit.*



*Maime Salen.*

*Fontaine Sainte Bernolde.*



*C'était anciennement un hôpital dans un faubourg du Câteau, sous le nom de S<sup>t</sup> Sauveur. Pierre de Mirepoix soumit en 1319 les religieuses qui le desservaient à la règle de S<sup>t</sup> Augustin. En 1485, les bâtiments qu'il occupait dans la rue de Montay, menaçant ruine, Henri de Bergues le rétablit dans la rue S<sup>t</sup> Martin et fit percer en face du nouvel hôpital, la rue qui porte son nom, pour le faire communiquer directement avec le palais. Le prélat affectionnait beaucoup cette maison, et à sa mort, il lui légua ses entrailles qui furent longtemps conservées dans la chapelle. Son emplacement comprenait le terrain qui s'étend en façade, depuis le cimetière S<sup>t</sup> Martin (place Verte) jusqu'au n° 12 de la rue S<sup>t</sup> Martin, et au fond tout le terrain jusqu'au rempart. Henri de Bergues l'avait doté de quelques biens acquis par lui dans l'intérieur de la ville et d'une ferme située au Pommereuil avec 93 mencaudées de terres labourables. La 1<sup>e</sup> supérieure fut Jeanne Aucquière.*

*Le couvent du S<sup>t</sup> Esprit portait encore avant la Révolution le nom d'hôpital, bien qu'il en eût cessé les fonctions depuis 1744. À cette dernière époque les religieuses tenaient encore quelques lits pour les malades pauvres, mais elles manifestaient leur intention de fermer le service hospitalier. Un jour que le magistrat\* leur avait envoyé un pauvre malade, elles refusèrent de le recevoir ; cette conduite causa du scandale et poussés par l'opinion publique vivement émue, les échevins se pourvurent devant le Parlement de Flandre.*

*L'archevêque prétendait que l'affaire relevait de sa seule compétence ; puis devant un arrêt qui donnait gain de cause au magistrat\*, il promit d'y pourvoir par la suite et l'affaire en resta là, non sans soulever de temps en temps de la part de la population catésienne d'amères récriminations dont nous avons trouvé un écho dans le cahier de 1789. En attendant, les religieuses qui avaient ouvert un pensionnat de jeunes filles jouissaient des revenus primitivement destinés au soulagement des malades.*

*Du registre renfermant les actes de profession des religieuses, nous extrayons la formule suivante :*

« Je, sœur, Marie Caroline Piettre, promets à Dieu, à la Vierge Marie, à M<sup>l</sup> S<sup>t</sup> Augustin, notre père et à tous les saints et saintes du paradis, de vivre en chasteté perpétuelle, en pauvreté volontaire et obéissance à mon très révérend père en Dieu, son altesse monseigneur l'archevêque, duc de Cambrai, pair de France, prince du S<sup>t</sup> Empire et comte du Cambrésis, et à vous révérende Dame prieure de cette maison et couvent des religieuses du S<sup>t</sup> Esprit au Câteau et à vos successeuses, selon la règle de S<sup>t</sup> Augustin notre père et les statuts de céans jusqu'à la mort et j'y promets aussi de demeurer perpétuellement dessous la juridiction de mondit révérend père en Dieu, son altesse monseigneur l'archevêque, duc de Cambrai, etc. »

Marie Caroline Piettre,  
Sœur Pétronille Duponchelle, supérieure.

J'ai reçu les dits vœux le 26 juin 1731.

J. Zemberg, curé de S<sup>t</sup> Martin.

*Noms des religieuses qui habitaient le couvent en 1789 :*

*Marie-Françoise Piettre, du Câteau.*

*Marie-Bernardine Mortier, du Pommereuil.*

*Constance Lamouret, de Caudry.*

*Félicité Carion, du Câteau.*

*Nathalie Boursiez, du Câteau.*

*Augustine Jacqz, de Bavay.*

*Scholastique Bauchard, de Ligny.*

*Henriette Carville, du Câteau.*

---

<sup>1</sup> Mons<sup>r</sup> (mis pour Monseigneur) pour le Dr Cloëz qui, d'autre part, utilise plus généreusement les majuscules pour les titres (Pair, Archevêque, Comte, Altesse, etc.) que l'auteur de cette monographie. (ndt)

*Françoise Druesne, supérieure, de Forest.*

*Eléonore Leduc, de Cattenières.*

*Suzanne Caffiaux, de Beaurain.*

*Romaine Patte, du Câteau.*

*Mélanie Grozo, du Câteau.*

*Mélanie Hulin, de S<sup>t</sup> Souplet.*

*Célestine Wuibail, de Mazinghien.*

*Lors du départ des religieuses, le couvent, mal entretenu, tombait en ruines. Son mobilier se composait d'une chapelle avec clocher et sacristie, de 18 chambres simplement meublées, de 3 chambres d'hôtes plus luxueuses, du chapitre<sup>1</sup>, du réfectoire, renfermant 11 tableaux, 2 buffets et 18 couverts d'argent, d'une infirmerie, d'un parloir, avec 8 tableaux, d'un comptoir, du dortoir du pensionnat garni de 10 lits, d'une basse-cour, d'une boulangerie et d'une petite brasserie.*

*Déclaration des biens du S<sup>t</sup> Esprit au Câteau :*

*- La maison ou couvent comprenant en bâtiments, jardins, préau, une mencaudée 33 verges, plus 4 petites maisons.*

*- Au Câteau, 181 mencaudées de terres labourables.*

*- À Troisvilles, 35 » »*

*- À Forest, 18 » »*

*- À Neuville, 9 » »*

*- Au Pommereuil, 101 » » , un terrage\* sur*

*197 mencaudées et un siège de rentes.*

*- À Bertry, 7 mencaudées.*

*- À Catillon, Ors et Landrecies, 226 mencaudées en terres labourables, prés et pâtures.*

*- À Basuel, 25 mencaudées de terres labourables.*

*- À Maretz, 24 » »*

*- À S<sup>t</sup> Souplet, 5 » »*

*Le tout rapportant un fermage annuel de 734 mencauds de blé,<sup>2</sup> 165 d'orge et 2066 florins 19 patars.*

*Des rentes constituées pour l'entretien d'un hôpital et qui formaient l'objet du litige dont nous avons parlé rapportaient aux religieuses 2.571 florins 12 patars pour un capital de 85.131 florins 1 patar 2 deniers.*

---

## *Hôpital S<sup>t</sup>-Lazare, ou S<sup>t</sup>-Ladre.*

*L'Hôpital S<sup>t</sup> Lazare ou S<sup>t</sup> Ladre, avait d'abord été établi à Montay, en l'an 1300 pour recueillir les lépreux de la Châtellenie. Quelques années après sa fondation, Pierre de Mirepoix donna aux religieuses qui le desservait un règlement et des statuts. Au 15<sup>e</sup> siècle, la lèpre ayant cessé ses ravages, l'hospice fut transféré dans l'intérieur de la ville et converti en un couvent de religieuses lazaristes ; il occupait dans la rue des Récollets, l'espace compris entre la partie basse des rues S<sup>t</sup> Lazare et de la Ricke-rue, actuellement l'emplacement des n<sup>os</sup> 27 et 29 et du temple protestant. D'hospitalières, les religieuses se firent institutrices et dirigèrent une école qui venait d'être reconnue d'utilité publique en 1787 ; un petit pensionnat était annexé à cette école pour les jeunes filles des environs.*

*Voici les noms des 18 religieuses expulsées pendant la Révolution :*

---

<sup>1</sup> Sic ! (ndt)

<sup>2</sup> Le Dr Cloëz indique 534 mencauds de blé. (ndt)

*Amélie Casiez, supérieure ; Monique Dreumont, économe ; Rosalie Bourdon, Rose Moniez ; Célestine Raoul ; Henriette Boufflers ; Cécile Trannoy ; Agnès Alglave ; Aldegonde Milot ; Scholastique Dubois ; Clotilde Vandermœc ; Maxellende Richet ; Benoîte Leblond ; Thérèse Richard ; Augustine Dochet ; Bernardine Laude ; Nathalie Delannoy et Ferdinande Laurent.*

*L'école qui venait d'être rebâtie à neuf, comprenait plusieurs salles de classe, un réfectoire, un dortoir avec 12 lits, une cuisine, une église, une sacristie, une salle de travail, une brasserie, une basse-cour et un petit verger.*

*Déclaration des biens de S<sup>t</sup> Lazare :*

*- Rentes foncières sur divers héritages\* situés au Câteau, rapportant annuellement 157 florins 18 patars, 12 mencauds de blé, 94 razières d'avoine, 13 chapons.*

*- Rentes foncières et seigneuriales sur des terres situées à Basuel, Pommereuil, Ors, Montay, Catillon, Neuville, Croix et Bousies, de 17 mencauds de blé, 26 razières<sup>1</sup> d'avoine, 9 chapons, 168 florins 12 patars 3 deniers.*

*Deux maisons au Câteau avec 105 mencaudées de terre.*

*À Montay, une ferme et 164 » »*

*À Carnières, » 259<sup>2</sup> » »*

*À Boussières, » 18 » »*

*À Forest, » 160 » »*

*Au Pommereuil, » 27 » »*

*À Solesmes, » 15 » »*

*À Basuel, » 48 » »*

*À Ors, » 34 » »*

*À Béwillers, à S<sup>t</sup> Crespin, à Maroilles et à S<sup>t</sup> Souplet, 17 mencaudées.*

*Après le départ des Lazaristes, une partie du couvent fut vendue, et l'autre fut affectée à une caserne de gendarmerie.*

---

## *Hôtel-de-Ville.*

*L'Hôtel-de-ville est un monument de la Renaissance. (...)<sup>3</sup>*

*L'histoire de la construction de ce monument ne nous est révélée par aucun document intéressant. (...)*

*Cette absence de documents ne peut, selon nous, qu'être attribuée à cette période de troubles qui accompagne toute invasion. (...)*

*Toutes nos recherches n'ont abouti qu'à la découverte d'une seule pièce datée de 1661 se rapportant à l'ancienne horloge : « Au dit Jean Lanthoin, serrurier, pour avoir livré plusieurs parties de férailles pour l'orloge, luy at payé V livres XIII sols. » (Comptes du domaine de la ville.) laquelle pièce nous démontre l'existence d'une ancienne horloge avant la construction du beffroi.*

*(...) [La] magnifique façade de l'hôtel-de-ville [est] coupée en 2 parties égales par un superbe beffroi. (...) [On y remarque] :<sup>4</sup>*

*» Un soubassement en grés, bien appareillé, s'élevant jusqu'à la hauteur des appuis de*

---

<sup>1</sup> 26 mencauds d'avoine, d'après le Dr Cloëz. Rappelons que la razière (83,13 litres) équivaut à 1 ½ mencaud d'après <http://quievy.free.fr/mesures.htm>. (ndt)

<sup>2</sup> D'après le Dr Cloëz, 259 mencaudées de terre à Montay et 164 à Carnières. (ndt)

<sup>3</sup> Les (...) indiquent les coupures effectuées par l'auteur de cette monographie dans la reprise de ce chapitre consacré à l'hôtel de ville extraite de l'ouvrage du Dr Cloëz. (ndt)

<sup>4</sup> Les paragraphes qui suivent, précédés de guillemets, indiquent clairement que l'auteur cite quelqu'un. Pourtant, il n'indique sa source – le Dr Cloëz – nulle part. (ndt)

*Vue de l'Hotel de Ville.*



fenêtres du rez-de-chaussée ; le reste de l'édifice en pierres de taille du pays.

» Une façade principale ajourée de huit fenêtres rectangulaires symétriquement disposées ; quatre à droite du beffroi, quatre à gauche ; cette façade est décorée de colonnettes aux angles et au milieu des trumeaux ; au rez-de-chaussée, la base et les fûts de ces colonnettes sont en grès d'ordre toscan ; à l'étage, les colonnettes sont en pierres et d'ordre dorique avec chapiteau enrichi d'oves.

» À l'entablement du rez-de-chaussée, frise convexe et corniche saillante ; à l'entablement supérieur, architrave et frise ornée de triglyphes ; entre ces triglyphes, de petites tables saillantes en forme de pointes de diamant et remplaçant les métopes. La corniche supérieure ou de couronnement est d'un beau profil. Toutes les fenêtres sont encadrées par un chambranle mouluré, d'un profil simple et de bon goût.

» À l'aplomb des colonnes centrales, deux superbes lucarnes à ailerons et frontons brisés ; les corniches latérales s'enroulent en volutes de façon à ménager un espace vide dans lequel s'élève un petit piédestal ou socle supportant une cassolette ornée de gaudrons et de flammes, le tout d'un effet très décoratif ; à la partie architravée des lucarnes, une tête feuillagée d'un très bel effet.

» Même ordonnance pour les façades latérales, mais sans colonnettes ; celles-ci sont remplacées par des pilastres d'angle. Deux fenêtres à bossage. Chaque façade présente des pignons à redans, dont les côtés au lieu de présenter une ligne droite accusant la pente du toit, offrent une série de ressauts pareils aux marches d'un escalier. Ces façades se terminent par un fronton triangulaire avec boule d'amortissement ; celle du midi est percée au rez-de-chaussée d'une porte conduisant aux souterrains.

» Au milieu et en avant de la façade principale s'élève le clocher ou beffroi communal dont le cachet d'élégance et d'originalité excite, à juste titre, l'admiration des étrangers et l'orgueil des Câtésiens.

» Construit au 18<sup>e</sup> siècle, il offre un plan carré avec voûte ou passage inférieur formé par la pénétration de deux berceaux donnant accès par trois ouvertures à la porte d'entrée principale. Le soubassement est en grès jusqu'à la hauteur du 1<sup>er</sup> étage, le reste est en pierres de taille.

» Même décoration que la façade principale : au rez-de-chaussée, colonnette d'angle et chapiteaux en grès moins bien ouvragés que ceux de la façade.

» Au 1<sup>er</sup> étage : balcon supporté par deux consoles en grès, simples mais saillantes et entouré d'une grille en fer forgé ; porte-fenêtre à fronton circulaire avec, dans le tympan, un cartouche-écusson renfermant les armes de la ville.

» Au 2<sup>e</sup> étage, colonnettes remplacées par des pilastres couronnés de chapiteaux ioniques ; belle frise enrubannée, ornée de rosaces, feuillagée et décorée à l'aplomb des pilastres d'une tête de lion.

» Au 3<sup>e</sup> étage, pilastres couronnés par des chapiteaux corinthiens ; fenêtres rectangulaires.

» Au 4<sup>e</sup> étage, pilastres couronnés par des chapiteaux<sup>1</sup> composites ; les 4 faces sont munies d'un cadran mouluré pour l'horloge.

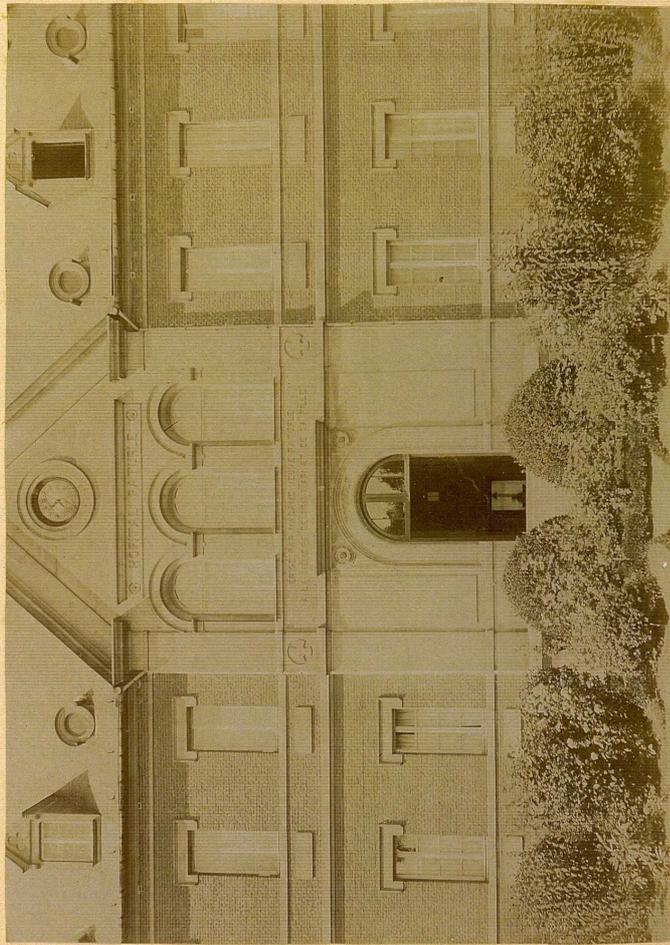
» Corniche de couronnement très saillante, à angles arrondis d'un effet très original sur une tour carrée et surmontée d'une balustrade ; piliers d'amortissement aux angles supportant des pinacles ou petits clochetons en forme de pyramides, à base carrée et richement décorés de sculptures.

» Toit : partie inférieure cylindrique, contenant les cloches et le carillon ; abat-sons sur les 4 faces ; reliée aux angles de la tour par 4 arcs-boutants. Partie supérieure, octogonale, terminée par une flèche élancée, d'une très belle silhouette et présentant des découpures

---

<sup>1</sup> Ces deux bouts de phrase soulignés, qui figurent dans l'ouvrage du Dr Cloëz, ont été oubliés par l'auteur de cette monographie. (ndt)

*Hôpital Saturo. Façade.*



*aussi bizarres que variées, rappelant l'aspect des clochers flamands. Suivant l'usage, une girouette dorée couronne la flèche.<sup>1</sup>*

*Le carillon date de 1716 (...) et l'horloge de 1718. (...)*

*En 1789, le sieur Borne remplissait les fonctions de concierge de l'hôtel-de-ville et de geôlier. La chambre de sûreté dite prison des bourgeois était située dans l'annexe s'ouvrant dans la petite rue S<sup>t</sup> Martin, aujourd'hui rue V<sup>o</sup>c Hugo. Une autre prison dite des criminels, existait dans les souterrains du monument. (...)*

*Avant de quitter la Grand' Place de 1789, avec sa forme rectangulaire, (...) donnons un souvenir de l'ancien puits communal. (...) Le passement pour la construction de ce puits eut lieu le 7 mars 1714 et fut adjugé à Ambroise Waroqué. Il était agrémenté de 4 piliers dressés sur la margelle, réunis par une superbe couronne en fer forgé ; cette armature était ornée de fleurs de lis et surmontée d'une girouette en cuivre doré sur laquelle on voyait d'un côté les armes de Fénelon et de l'autre les armes de la ville.*

---

## *Armoiries de la Ville.*

Louis, par la grâce de Dieu,  
Roi de France et de Navarre,  
à tous présents et à venir, salut.

Voulant<sup>2</sup> donner à tous nos fidèles sujets des villes et communes de notre royaume, un témoignage de notre affection et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées aux dites villes et communes et dont elles sont l'emblème. Nous avons, par notre ordonnance du 26 7<sup>bre</sup> 1814, autorisé les villes, communes et corporations, de notre royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries à la charge de ce<sup>3</sup> pourvoir à cet effet, par devant notre Commission du sceau ; Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, communes et corporations qui n'en aurait<sup>4</sup> pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs ; et par notre autre ordonnance, du 26 X<sup>bre</sup> suivant, nous avons divisé en trois classes les dites villes, communes et corporations. En conséquence du<sup>5</sup> sieur Bricout, maire de la ville du Câteau, département du Nord, autorisé à cet effet, par délibération du Conseil municipal du 25 février 1815, s'est retiré par devant notre garde des sceaux, ministre, secrétaire d'état au département de la justice, lequel a fait vérifier en sa présence par notre commission du sceau, que le Conseil municipal de la ville du Câteau, a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres patentes portant confirmation des armoiries suivantes : D'azur, au château de trois tours, donjoné de trois tourelles couvertes, le tout d'or ; lesquelles armoiries ont été accordées à la dite ville par les rois, nos illustres prédécesseurs. Et sur la présentation qui nous a été faite, de l'avis de notre commission du sceau, et des conclusions de notre commissaire au sceau de France, nous avons par ces présentes, signé<sup>6</sup> de notre main, autorisé et autorisons la ville du Câteau à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées au présent.

---

<sup>1</sup> La fin des guillemets ne marque pas la fin de l'emprunt, mais le commencement de larges coupes. (ndt)

<sup>2</sup> C'est l'auteur qui souligne, en pointillés sur le manuscrit. (ndt)

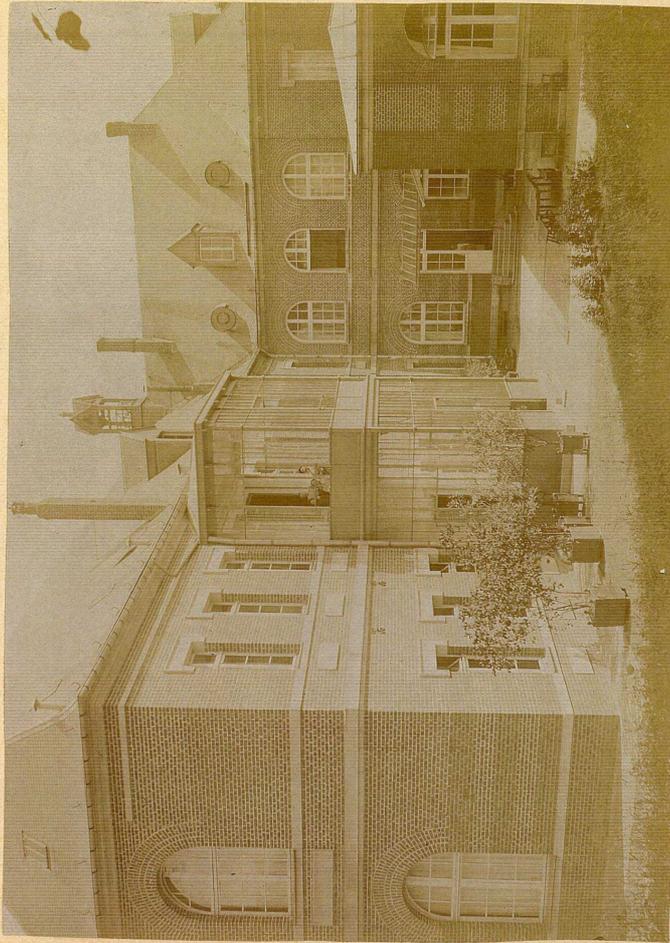
<sup>3</sup> Sic ! Le Dr Cloëz écrit « se pourvoir ». (ndt)

<sup>4</sup> Sic ! Le Dr Cloëz écrit « qui n'en avaient ». S'il s'agit bien d'une correction du document original, le Dr Cloëz aurait dû indiquer « qui n'en auraient ». (ndt)

<sup>5</sup> Sic ! Le Dr Cloëz écrit « le sieur Bricout ». (ndt)

<sup>6</sup> Le Dr Cloëz écrit « par ces présentes signées de Notre main, autorisé et autorisons la Ville du Cateau à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes. » (ndt)

*Hôpital Sainte-Dorice.*



Mandons à nos amis et féaux, Conseillers en notre cour royale de Douai, de publier et enregistrer les présentes, car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux, y a fait apposé <sup>1</sup> par nos ordres notre grand sceau, en présence de notre commission du Sceau.

Donné à Paris le vingt-quatrième jour de mai de l'an de grâce mil huit cent vingt-un et de notre règne le vingt-sixième.

Signé : Louis.<sup>2</sup>

Vu au Sceau.  
Le garde des sceaux, Ministre  
secrétaire d'Etat au département  
de la Justice.  
Signé : Seul.

Par le roi :  
Le Garde des sceaux, Ministre  
Secrétaire d'Etat au département  
de la Justice.  
Signé : Seul.

---

## *Hôpital Paturle.*

*La date de fondation de l'hôpital Paturle remonte à l'année 1861 et son inauguration a eu lieu le 20 7<sup>bre</sup> de la même année. On y admet un nombre déterminé de malades des deux sexes qui y reçoivent les soins les plus complets et les sœurs de la Sagesse dirigent cette demeure hospitalière avec une sollicitude sans égale.*

*La propriété sur laquelle l'hôpital a été bâti, la construction élevée à son affectation, les meubles et objets mobiliers d'alors, ont été donnés à la ville du Câteau par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Paturle née Lupin Claudine, suivant acte du 10 mai 1861.*

*La même bienfaitrice a, par acte, en date du 21 février 1863, constitué une rente de 8.000 francs en rente 4 ½ pour 100 sur l'état français.*

*Par acte, en date du 7 9<sup>bre</sup> 1868, la même Dame a donné à la ville, un bâtiment à usage d'amphithéâtre qu'elle avait fait construire et estimé 3.000 francs.*

*Par acte du 27 X<sup>bre</sup> 1871, M. le Comte Martin du Nord, a donné une rente de 662 francs pour la fondation d'un lit.*

*Par acte public en date du 26 juillet 1877, M. Seydoux a donné deux pièces de terre d'une valeur de 6.000 francs.*

*Le 24 février, M. H. Sieber donnait de son vivant une somme de 50.000 francs pour la fondation de 5 nouveaux lits.*

*En 1887, la ville a fait construire un bâtiment annexe d'une valeur de 20.295 francs destiné au placement des contagieux afin de séparer des autres cette catégorie de malades.*

*Par testament olographe en date du 4 février 1877, M. le duc de Trévise a donné en nue propriété à l'hôpital, diverses pièces de terre d'une contenance de 7 hect. 03 ares 80 c<sup>es</sup> d'une valeur de 30.000 francs environ.*

*Par testament en date du 20 X<sup>bre</sup> 1893, M. Regnaudin-Cousin a donné 10.000 francs pour la fondation d'un lit.*

*Par testament olographe, en date du 30 août 1892, M. Moreaux-Fontaine a légué à l'hôpital une somme de 25.000 frs pour la fondation de 2 lits.*

*Par acte en date du 29 7<sup>bre</sup> 1896, Madame Marie Blanche Renard, Veuve de M. Charles Seydoux a donné à l'hôpital une somme de 60.000 francs pour construire un bâtiment à un*

---

<sup>1</sup> Sic ! Le Dr Cloëz écrit « y a fait apposer ». (ndt)

<sup>2</sup> Ici s'arrête la citation de ce texte dans l'ouvrage du Dr Cloëz. Quelques menues différences (absence de correction de fautes d'orthographe ou de grammaire) semblent indiquer que la présente citation s'appuie sur l'original et est reproduite ici plus fidèlement que dans l'ouvrage précité. (ndt)

étage pouvant contenir 16 lits et acquérir le mobilier nécessaire à l'occupation de 8 de ces lits, et une somme de 120.000 francs pour la dotation de ces 8 lits.

La société des cavalcades de la ville a donné en plusieurs années 10.000 francs pour la fondation d'un lit.

Par acte en date du 23 avril 1898, Madame V<sup>ve</sup> C<sup>t</sup> Lozé et son fils Henri Lozé, ont donné à la ville une somme de 12.000 francs pour la fondation d'un lit.

Par testament en date du 14 mars 1898, M<sup>me</sup> Veuve Morcrette Séraphine a légué à l'hôpital une somme de 10.000 francs pour la fondation d'un lit.

Par suite de la donation de M<sup>me</sup> Ch<sup>es</sup> Seydoux, dont il vient d'être parlé, les communes du canton, rattachées à l'hôpital en faveur desquelles elle a été faite, ont leurs malades soignés gratuitement : c'est le seul fait saillant à signaler, qui s'est produit depuis l'existence de l'hôpital, mais qui a son importance depuis que la loi sur l'assistance médicale gratuite<sup>1</sup> les oblige à soigner leurs malades. L'hôpital reçoit de 24 à 30 malades non compris 2 lits réservés aux militaires, en exécution d'une convention passée avec le ministre de la guerre.

---

## Refuge des Vieillards.

Cet établissement dépend du bureau de bienfaisance parce qu'il n'a pas de ressources suffisantes pour avoir son existence propre. Il abrite 36 vieillards des deux sexes.

Le local affecté au dit refuge, fait partie d'un immeuble donné par M. Charles Seydoux de Paris à la ville, suivant acte du 24 9<sup>bre</sup> 1849. Les vieillards sont entretenus par le bureau et l'immeuble par la ville.

Depuis sa création, il n'a reçu que deux donations en fondations de lits.

Une de M. Hallette Albert, le 7 avril 1891, fondant un lit ;

L'autre, le 18 juin 1894, de M<sup>r</sup> Lempereur Emile fondant également un lit.

Aucun fait important à signaler concernant le refuge des vieillards ; il ne peut du reste s'en produire dans les limites étroites au point de vue des ressources où se trouve enfermée l'administration ; s'il en était autrement, c'est-à-dire si l'établissement avait les moyens nécessaires, c'est une transformation complète des locaux qu'il faudrait opérer, car ils sont insuffisants et d'une salubrité douteuse.

---

## Cimetière actuel.

Le cimetière actuel est vaste, situé en dehors de la ville, à l'Est et sur une hauteur.

À l'entrée à gauche de la grande allée se trouve un monument en marbre blanc, à 4 faces, sur l'une desquelles on lit :

Ici repose,  
Ferdinand Ladrière,  
Manufacturier  
né à Béthancourt le 20 mai 1772  
allié le 8 février 1804

---

<sup>1</sup> Loi du 15 juillet 1893. D'après le Larousse Universel en 2 volumes, vol. I, 1922 : « Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile, ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier. Les femmes en couche sont assimilées à des malades. Les étrangers malades, privés de ressources, seront assimilés à des Français, toutes les fois que le gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec leur nation d'origine. » (ndt)

à Agnès Gabrielle Geneste de S<sup>t</sup>-Quentin  
et décédé au Câteau, le 7 9<sup>bre</sup> 1821.

Actif et économe, industriel et loyal,  
Il sut s'élever par lui seul,  
Du plus simple négoce, à une opulence légitime,  
Multipliant les fabriques de coton,  
Il en rendit les tissus parfaits.  
Noble ami de sa Patrie,  
Il s'efforça de l'affranchir  
Des tributs qu'elle payait au commerce étranger.  
Sa main bienfaisante  
S'ouvrait pour tous les malheureux.  
Des milliers d'ouvriers  
Trouvaient en lui le cœur d'un père.  
Estimé de ses concitoyens,  
Aimé de ses proches dont il était l'appui,  
Tendrement chéri de son épouse,  
Cet homme de bien, ravi trop tôt à son pays,  
Y sera longtemps regretté.

---

*Plus loin, c'est un cube de pierre avec corniche. Sur les parois de ce cube sont adaptées des plaques en fonte sur l'une desquelles on remarque cette inscription :*

Famille Brunlet-Millot.

À la mémoire

de M<sup>r</sup> Pierre Célestin Hanequand, décédé le 29 X<sup>bre</sup> 1845, âgé de 87 ans, investi des fonctions de Président de Canton, Maire dès l'année 1799, jusqu'en 1816, Conseiller d'arrondissement, membre du Conseil municipal jusqu'à la fin de ses jours, M. Hanequand fit ressentir à ses concitoyens les bienfaits d'une administration ferme, impartiale, prévoyante et éclairée, alors que les revers accablaient nos armées et que l'étranger foulait le sol de la Patrie. Il resta courageusement à son poste et son énergie s'accrut avec les difficultés avec les dangers même de sa position. Il fut toujours bon citoyen, et il laissa parmi ses enfants et ses amis des regrets impérissables.

---

*Ensuite plaque de fonte sur socle incliné en briques.*

Familles Durieux et Dormay.  
Croyant en votre promesse  
Et en votre miséricorde, nous  
vous prions humblement  
Très sainte et adorable Trinité,  
De recevoir dans l'Eternité,  
Bienheureuse les fidèles  
Administrés des sacrements

*Calvaire (St. Donat)*



De la sainte église catholique,  
Dont les corps reposent ici. :  
M<sup>r</sup> Pierre J<sup>h</sup> Durieux, époux  
De M<sup>me</sup> Geneviève Clotilde Millot,  
Veuve de M<sup>r</sup> Pierre Joseph Durieux  
Né à S<sup>t</sup> Benin, décédé au Câteau,  
Le 19 janvier 1895, dans sa 87<sup>e</sup> année,  
M<sup>me</sup> Clotilde Geneviève Millot,  
Née à Maing, décédée au Câteau,  
Le 15 mai 1891, dans sa 87<sup>e</sup> année.  
M<sup>r</sup> Henri Georges Anselme Dormay  
Époux de M<sup>me</sup> Clotilde Alphonsine Durieux,  
Né au Câteau, décédé en la même ville,  
Le 16 mars 1895, dans sa 64<sup>e</sup> année.  
Un De profundis S.V.P.

---

## *Calvaire.*

*Le calvaire se compose d'un socle de pierre surmonté d'un cube de fonte au-dessus duquel repose le christ.*

*Sur 2 faces, on trouve les inscriptions suivantes :*

*Fronton :*

Sous ce calvaire, reposent  
les restes mortels  
De M<sup>r</sup> Pierre Antoine François  
Delabre,  
Né à Fontaine-Notre-Dame, décédé doyen,  
Curé du Câteau, le 14 7<sup>bre</sup> 1842, à l'âge de 76 ans.  
Il fut chéri de Dieu et des hommes et  
Sa mémoire est en vénération dans  
Cette paroisse qu'il administra  
Pendant 14 ans.  
R.I.P.

————— *Côté droit.* —————

Souvenez-vous devant Dieu :  
De Hippolyte André Wallez,  
Doyen du Câteau durant 40 ans,  
Bon et zélé pasteur,  
Homme de paix et ami de tous  
Emportant dans la tombe  
Les regrets unanimes.  
Qu'il repose en paix,  
Et que le ciel  
Soit sa récompense.

---

# Monument élevé en l'honneur des soldats morts pour la Patrie

*Ce monument couvert de couronnes est d'un très bel aspect, il a la forme d'une pyramide.*

*Fronton :*  
À la mémoire  
des  
officiers et soldats  
Victimes  
de la guerre de  
1870-1871.

Horrie, Capitaine.  
Gabet, Lieutenant.

*Côté gauche :*  
Brunois.  
Boite.  
Canonne.  
Delacroix.  
Delcroix.  
Delmaïde.  
Desjean.  
Dorez.  
Doucet.  
Druesne.  
Dubois.  
Dumoutier.  
Duvallet.  
Fontaine.  
Hédoin.  
Bricout.

---

*Derrière.*

Tunisie,  
Tonkin,  
Madagascar.

---

Steffani.  
Farcage.  
Proneau.  
Langrand.  
Cras.  
Langlet.  
Boubay.  
Plouchard.  
Blondeau.

---

*Côté droit : 1870-1871 . / .*

Moreau.  
Lamotte.  
Large.  
Legris.  
Millot.  
Naulot.  
Péloille.  
Philippe.  
Richard.  
Ruelle.  
Senaux.  
Simonin.  
Tasbille.  
Victu.  
Zerlant

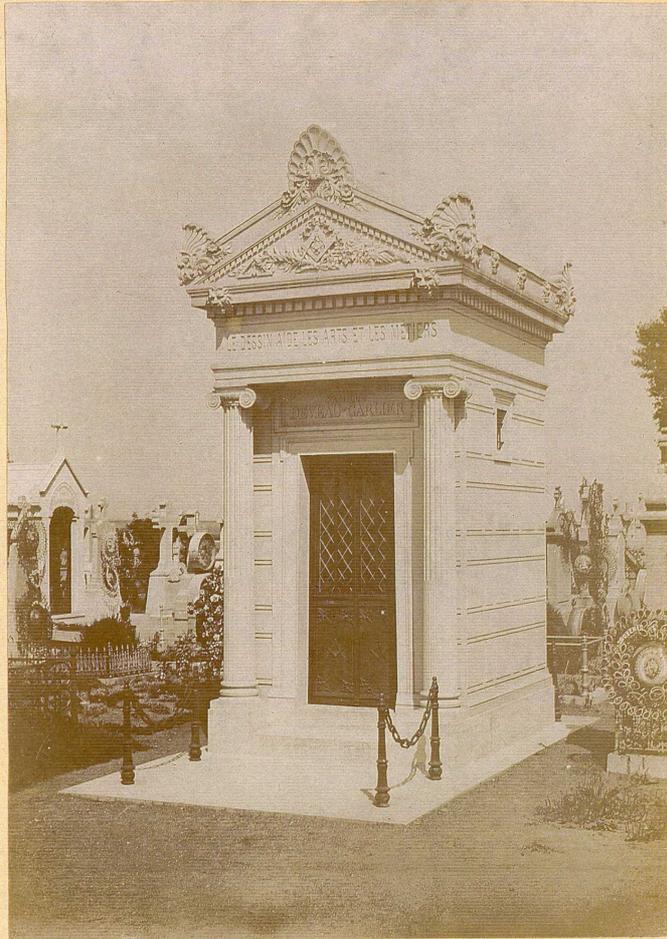
---

*À droite et à gauche se trouvent 2 plaques en fonte portant les inscriptions suivantes :*

*À droite :*

Honneur, Patrie,  
À la mémoire des enfants du Câteau.  
Lacomblé Constant, Maréchal des logis 7<sup>e</sup> dragons .....Crimée  
Sartiaux Isidore, Caporal au 19<sup>e</sup> Rég. chasseurs ..... id. ....

*Monument Devreau Carlier.*



Carbonnier Firmin,	Soldat 7 <sup>e</sup> C <sup>ie</sup> d'administration.....	id. ....
Mailliez Jules,	Soldat 9 <sup>e</sup> bataillon Chasseurs .....	id. ....
Legrand Eugène,	Soldat 32 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....
Durlique Edouard,	Canonnière 1 <sup>er</sup> d'artillerie .....	id. ....
Delpierre Jules,	2 <sup>e</sup> Régiment de zouaves .....	id. ....
Roget Alexis,	Soldat au 15 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....
Hurtebis Charles,	Soldat au 27 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....

À nous le souvenir, à eux l'immortalité – 28 octobre 1894 . / .  
Société nationale du Souvenir Français.

*À gauche : même plaque que la précédente avec les noms suivants :*

Ceugnet Joseph,	2 <sup>e</sup> régiment de zouaves .....	Crimée
Cappeliez Joseph,	6 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs .....	id. ....
Carré J. B <sup>te</sup> ,	soldat 50 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....
Leclerc	disparu .....	id. ....
Caron	disparu .....	id. ....
Damonay Antoine,	3 <sup>e</sup> régiment de zouaves .....	id. ....
Leclercq J. B <sup>te</sup> ,	soldat 30 <sup>e</sup> de ligne .....	Italie
Besville Abdon,	soldat 8 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....
Kerchener Jules,	soldat 5 <sup>e</sup> de ligne .....	id. ....

28 8<sup>bre</sup> 1894.

*Le cimetière renferme beaucoup de chapelles parmi lesquelles on remarque : celle des familles Seydoux et Sieber. C'est un monument colossal en pierres de taille avec ornement de feuilles de lierre : An. 1854.*

*Puis par ordre de grandeur viennent :*

*Sépulture Simon-Autier en pierre ;*

» *Lozé en pierre ;*

» *Famille Devaux-Carliet en pierre de taille avec cette inscription « Le dessin aide les arts et les métiers. » Et les attributs de la franc-maçonnerie.*

## *Chapelle du Bon-Dieu.*

*La Chapelle du Bon-Dieu, située dans la ruelle du même nom, est ce qui reste de l'ancienne église de N.-D. Elle appartient à M<sup>r</sup> Dehaussy, entrepreneur de pavage au Câteau.*

*Cette petite chapelle renferme un autel sur lequel se trouvent un Christ, des chandeliers et de nombreuses vierges parmi lesquelles :*

*S<sup>te</sup> Renelde que l'on vient prier pour la guérison des enfants couverts de bobos – d'ulcérations ;*

*S<sup>te</sup> Restitide pour les maux de tête ;*

*S<sup>te</sup> Appoline pour les maux de dents ;*

*S<sup>t</sup> Agapit pour les maux d'intérieur du corps ;*

*N.-D. de Grâces – N.-D. de Bons-Secours ;*

*S<sup>t</sup> Mathieu, - S<sup>t</sup> Antoine de Padoue, etc. etc.*

*Beaucoup de pèlerins, dont le nombre décroît sensiblement, viennent d'assez loin prier pour la guérison de leurs maux et de ceux de leurs malades. Un tronc se trouve placé dans l'intérieur de la chapelle et les recettes servent à son entretien. Il est à remarquer que le clergé ne se découvre pas lorsqu'il passe devant cette chapelle.*

## Chapelle et Source de S<sup>te</sup> Renelde.

*La chapelle et la source de S<sup>te</sup> Renelde se trouvent près de la place Verte dans le jardin de M<sup>r</sup> Dor, Jardinier. L'eau est très dure et aurait la propriété de guérir les enfants ayant des ulcérations à la figure. La durée du traitement est de 9 jours. L'eau n'est pas potable, elle renferme du calcaire et du fer. Elle est fréquentée par de nombreux pèlerins venant même de Paris.*

*Dans ce même jardin, se trouve l'arbre de la liberté promené en 48<sup>1</sup> et replanté aussitôt. C'est un peuplier d'Italie du plus bel aspect...*

---

## Collège.

*Les établissements d'instruction ne manquaient pas au Câteau avant le 18<sup>e</sup> siècle. Il existait en 1662 des écoles élémentaires tenues par des écolâtres<sup>2</sup> ou pédagogues, payés par la ville pour instruire les enfants pauvres. (...) Depuis longtemps, l'opinion publique réclamait un véritable collège (...), où les jeunes gens du Câteau devaient passer pour l'achèvement de leurs études. Ce fut en 1714, sous l'inspiration de Fénelon que les échevins décidèrent enfin la construction de ce grand établissement (...).<sup>3</sup>*

*Afin de raconter son histoire, donnons d'abord la teneur de l'acte de constitution rédigé à l'hôtel-de-ville le 18 janvier 1714.*

« Par devant les notaires publics de la résidence de la ville du Casteau-Cambrésis, soussignés furent présents en personnes Messieurs les Chastelain, Eschevins, Aisnez et connétables de la dite ville lesquels représentant le corps et communauté de la ville du Casteau-Cambrésis, aians considérez la grande utilité que pourrait apporter non-seulement à la jeunesse et au peuple de la ville, mais encore à tous ceux de la châtellenie et autres villes et lieux voisins, l'établissement d'un collège dans la dite cité du Casteau, où la jeunesse serait instruite dans les belles lettres, élevée dans la crainte de Dieu et formée à l'exercice des vertus chrestiennes, ce qui les auroit portés à prendre la résolution d'exécuter ce pieux dessein si utile à la gloire de Dieu, et au bien publique, et après avoir délibérez longtemps sur le choix des personnes à qui ils pourraient confier plus seurement le soin de l'instruction et de l'éducation de leurs enfans, surtout dans ce temps où non-seulement les mœurs de la jeunesse, mais la foy même et la religion ne sont point accouverts de tous périls ; ils ont enfin jettez les yeux sur les religieux de la compagnie de Jésus qui s'acquittent par la grâce de Dieu de cette fonction avec beaucoup de succès et d'édification dans tous les autres endroits du monde chrestien où ils sont établis d'une part et le révérend père Philibert Castille, recteur du collège et de la susdite compagnie à Cambray fondé d'une procuration en bonne et due forme du révérend père Baudhuin Wanequier, provincial de la province gallo-Belgique, de la même compagnie qu'il a exhibée en date du 29 X<sup>bne</sup> dernier qui demeure annexée aux présentes, d'autres, lesquelles susdittes parties, mutuelle stipulation intervenante pour parvenir à l'établissement du dit collège en cette dite ville.

» Ont faites les conventions suivantes :

» Savoir que les dits sieurs chastelain, eschevins, aisnez et connétables de cette ville,

---

<sup>1</sup> en 1848. (ndt)

<sup>2</sup> Le Dr Cloëz écrit « les écolâtres ». (ndt)

<sup>3</sup> Comme pour l'hôtel de ville, les (...) indiquent les coupures effectuées par l'auteur de cette monographie dans la reprise de ce chapitre consacré au collège, reprise extraite de l'ouvrage du Dr Cloëz. (ndt)

soubs le bon plaisir de Monseigneur l'archevêque, duc de Cambrai, auquel ils promettent de présenter et faire ratifier le présent contract dans tous ses chefs, donnent et cèdent à perpétuité en faveur du dit établissement aux révérends pères Jésuites, tout un certain terrain situé dans le clos de cette ville de la rue des mulquiniers tenant par devant à la ditte rue, par derrière au rempart, d'une lizière à Thomas Lenglet et d'autre à Jean Hutin et au sieur Antoine Castelain sur lequel terrain il y a plusieurs vieux bâtiments que les dits sieurs ont achetez dont les dits révérends pères jésuites profiteront des matériaux à la réserve de quelques bois que les vendeurs se sont réservez ; la ditte donation faite à la charge des rentes seigneuriales seulement. »

*Par différentes clauses de ce contrat, les eschevins s'engageaient à verser aux révérends pour une fois, la somme de 13.000 florins avec laquelle ceux-ci étaient tenus de bâtir et d'entretenir le collège. L'établissement devait être composé de cinq classes et comprendre des bâtiments nécessaires au logement des professeurs régents. Ils s'engageaient en outre à payer<sup>1</sup> aux jésuites une pension annuelle de 2.000 florins pour l'entretien d'un recteur, d'un préfet, de cinq régents et d'un frère. Enfin le collège devait ouvrir ses portes après les fêtes de Pâques de l'année 1716.<sup>2</sup>*

*Ce contrat recevait en ces termes, le 7 mars suivant l'approbation de Fénelon :*  
« François de Salignac, de la Mothe Fénelon, archevêque, duc de Cambrai, Prince du S<sup>t</sup> Empire, comte du Cambrésis, etc. ayant égard aux sollicitations vives et justes des bourgeois de notre ville du Câteau-Cambrésis, à ce qu'il nous plaise de seconder les bonnes intentions qu'ils avaient d'établir chez eux un collège pour l'instruction de la jeunesse et de le confier aux révérends pères de la compagnie de Jésus ; connaissant d'ailleurs, par une longue expérience le talent et la capacité des pères de cette compagnie, considérant leur opposition pour toutes les nouveautéz en matière de religion, leur inviolable attachement au S<sup>t</sup> Siège, et aux évêques et le zèle avec lequel ils travaillent pour élever la jeunesse dans la piété et dans la s<sup>te</sup> doctrine ; espérant enfin qu'avec l'aide de Dieu, ils inspireront comme ils font ailleurs, dans cette partie de notre diocèse qui nous doit estre si chère, la bonne odeur de J.-C. et l'esprit de soumission aux décisions du souverain pontife<sup>3</sup> et des évêques chargés du gouvernement de l'Eglise, Nous, tant en notre qualité d'archevêque et de supérieur, au spirituel, que de comte du Cambrésis, seigneur temporel du lieu, avons approuvé et confirmé le susdit contract, comme par les présentes nous l'approuvons et le confirmons, consentant qu'il sorte son plein et entier effet suivant sa forme et teneur, imposant notre décret et autorité pour la validité d'yceluy.

» Fait à Cambrai, le septième mars, mil sept cens quatorze.

Fr. Av. Duc de Cambrai  
par Monseigneur  
Stiévenard, secrétaire. »

*Les papiers relatifs au collège, renferment un grand nombre d'arrentement et de constitutions de rentes accordées par des particuliers au profit du Collège, depuis 1718 jusqu'en 1761, c.-à-d. pendant toute la durée de la gestion des jésuites. Citons parmi les*

---

<sup>1</sup> à perpétuité, précise le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>2</sup> Le dimanche de Pâques tombait le 12 avril, cette année-là. (ndt)

<sup>3</sup> « des Souverains Pontifes », d'après le Dr Cloëz. (ndt)

*Collège*



114

donateurs les noms de Jean-Charles Santerre, Jacques Durosiez, Toussaint Roblard,<sup>1</sup> Jean Hocquet, Marie Colmet, Robert Fenin, J. B<sup>le</sup> Carville et Jacques Soufflet.

Les bâtiments élevés en 1714 dans la rue des Mulquiniens – depuis rue du Collège – avec les subsides de la ville, ne furent terminés que trois ans plus tard ; ils se composaient primitivement d'un corps principal qui existe encore aujourd'hui, de salles de classe donnant sur la rue et séparées du 1<sup>er</sup> par une cour, d'une chapelle avec clocher et des communs. L'enseignement y fut solennellement inauguré en 1718<sup>2</sup> avec, comme élèves, les jeunes gens<sup>3</sup> appartenant aux familles aisées. Il comprenait les classes latines de cinquième, de quatrième, de troisième, de seconde et de rhétorique tenues par des pères jésuites d'un savoir incontestable. Les régents étaient logés à l'intérieur, ils avaient à leur tête un préfet des études, directeur de la congrégation et un recteur procureur pour la partie administrative.

Il y avait comme aujourd'hui un conseil d'administration, se réunissant à chaque trimestre et composé de monseigneur l'archevêque, président, du doyen de Notre-Dame, du gouverneur châtelain, de deux échevins et de deux notables, plus un secrétaire et un receveur qui assistaient aux délibérations sans y prendre part.

En 1722, ce conseil créait une classe élémentaire pour les jeunes enfants.<sup>4</sup> (...)

Enhardis par leur succès, les jésuites conçurent alors le projet de compléter le collège par l'adjonction (...) d'un pensionnat. (...) Ce qui fut fait en moins d'une année. (...) Dès l'ouverture du pensionnat, en 1760, ils demandèrent au magistrat\* la faveur de l'abonnement pour l'octroi des denrées de consommation destinées à leur pensionnat. L'abonnement leur fut accordé à condition qu'ils distribueraient des prix de version : « et parce qu'aujourd'hui, ajoutaient les échevins, on est plus zélé partout pour la version du latin en français qu'on ne l'était autrefois ; que cette partie de belles lettres est spécialement utile ou même nécessaire aux jeunes gens de nos cantons qui vont se présenter dans les maisons religieuses de France où on ne leur demande guère d'autre preuve de savoir qu'une version. »

Le personnel et l'administration du pensionnat étaient tout à fait distincts de ceux du collège. Il se composait d'un principal, d'un procureur, d'un préfet des pensionnaires, d'un économiste et d'un régent de la classe élémentaire. (...)

On relève pour l'année 1760, 54 pensionnaires et pour l'année suivante, 62. (...) Ces jeunes gens venaient d'assez loin, de Lille, de Douai, de S<sup>t</sup> Omer, de Guise, de Cambrai, de Valenciennes, de Maubeuge, de Tournai, de Paris, de Londres et d'Amsterdam. (...)

Les prix de la pension étaient de 210 florins, de la demi-pension de 100 florins et de l'externat de 60 florins. Le personnel enseignant de l'année 1763, qui peut être considéré comme l'apogée du Collège, était compté comme suit :

Recteur et procureur	:	le père J. B <sup>le</sup> Tournois.
Préfet des classes	:	le père Jean Dewareilles.
Régent de rhétorique	:	le père Joseph Caillet.
Régent de seconde	:	le père Nicolas Verron.
Régent de troisième	:	le père Pierre Fleury.
Régent de quatrième	:	le père Gabriel Brassart.
Régent de cinquième	:	le père Jean Eys.

Il y avait en plus, pour le service, le frère Pierre Fichel, cuisinier, un domestique et un jardinier.

Le pensionnat était dirigé par le père Ducellier, procureur, le père Henri Poulot, préfet des pensionnaires, le frère Maurice Lépine, régent d'études ; de plus il y avait 6 domestiques.

Un arrêt du parlement de Flandre rendu à Douai, le 19 mars 1765, prescrivit aux

<sup>1</sup> Roblard, d'après le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>2</sup> À la rentrée des classes, précise le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>3</sup> De la ville et des environs, précise le même. (ndt)

<sup>4</sup> Les plus jeunes enfants, nous indique la même source. (ndt)

membres de la compagnie de Jésus, pour avoir contracté trop de dettes, d'avoir à se retirer au 1<sup>er</sup> avril suivant.<sup>1</sup>

On songea ensuite à remplacer les Jésuites (...) par les Bénédictins qui acceptèrent avec empressement (...) et même ils s'engagèrent à donner gratuitement un enseignement qu'ils avaient longtemps convoité, ne mettant à cet acte de générosité qu'une condition, par laquelle ils se réservaient « sans qu'on pût jamais les soumettre par telle voie que ce puisse être, même de prescription quelconque, de continuer ledit enseignement comme ils l'entendraient : leur acceptation d'y celui n'étant qu'un acte de pure faculté, et qu'il leur serait loisible, en conséquence d'abandonner le dit enseignement quand ils trouveraient bon, en avertissant néanmoins, en ce cas, six mois auparavant, afin de ne point laisser le collègue sans professeurs ni régents. »

Les classes furent donc reprises avec les Bénédictins qui, non moins habiles que leurs prédécesseurs, surent attirer en quelques mois jusqu'à 150 élèves ; la ville de son côté réalisait une économie de 2.000 florins par an. (...)

En 1776, des réparations devenues urgentes furent faites par la ville aux bâtiments, murs de clôture, et terrasse du Collège, sur l'ordre de M<sup>sr</sup> de Fleury.

Cependant les créanciers des Jésuites poursuivaient par toutes les voies le remboursement de leurs créances. (...) La ville était sans cesse en procès.<sup>2</sup> (...) Finalement sur le conseil de l'archevêque, le magistrat\* trouva un moyen de conciliation qui satisfaisait les partis. Puisque le bâtiment du pensionnat (...) diminuait de valeur tous les jours, faute d'entretien, on tomba d'accord pour le remettre en vente aux enchères et il fut convenu que les  $\frac{3}{4}$  du prix de la vente seraient employés à l'acquittement des créances très légitimes contractées sous la foi d'un établissement sur la stabilité duquel on était en droit de compter.

C'est ainsi que le pensionnat fut définitivement séparé du collège et que la ville sut défendre avec ténacité l'établissement menacé, construit de ses deniers et sur le fond par elle acquis.

Sous la gestion des Bénédictins, le collège continua de fonctionner avec un certain éclat ; toutefois, à partir de 1787, sa prospérité commença à décroître : le dernier budget présenté au conseil d'administration, celui de 1790, ne portait plus en recettes qu'une somme de 1321 florins alors qu'en 1786, elles montaient encore au chiffre de 3855 florins. En 1791, les religieux de S<sup>t</sup> André ayant été expulsés à leur tour, le collège fut fermé faute de professeurs, on y logea alors une brigade de gendarmerie jusqu'en 1793. Pendant l'invasion il servit de caserne et d'hôpital aux troupes autrichiennes ; après le départ de l'ennemi, on y établit une école primaire avec deux professeurs payés par la ville. Lors de la réorganisation des municipalités, en 1795, il fut érigé en école centrale ainsi que nous l'apprend ce document :

*Séance de l'administration municipale du canton du Câteau, du 4 nivôse an 4.*<sup>3</sup>

« Vu par nous, Président et membres de l'administration municipale du Canton du Câteau, la pétition des citoyens habitans de cette commune tendante à profiter des avantages de la loi du 3 Brumaire dernier,<sup>4</sup> sur l'organisation de l'Instruction publique et que le ci-devant collège soit rendu à sa destination première, pour y être organisée une école centrale supplémentaire. Vu le plan d'éducation proposé par les citoyens Lenoir et Fleury ainsi que les articles 10 et 11 de la loi précitée.

» Considérant que ce collège faisait autrefois un établissement très utile, non seulement à la jeunesse de notre commune mais aussi à celle du canton ;

» Considérant que ce même collège a été loué par la municipalité du Câteau, le 30

<sup>1</sup> Cette phrase synthétique résume un long passage (près de 2 pages) du texte du Dr Cloëz. (ndt)

<sup>2</sup> Encore une phrase résumant une page de l'ouvrage précité. (ndt)

<sup>3</sup> 24 décembre 1795. (ndt)

<sup>4</sup> 25 octobre 1795. (ndt)

germinal dernier,<sup>1</sup> à différents citoyens de cette commune pour le terme de trois ans et que ceux-ci entendent jouir de leurs droits.

» Oûi le commissaire du pouvoir exécutif.

» Nous, administrateurs susdits, avons adopté et adoptons le plan ci-dessus proposé et le renvoyons au département du Nord pour en recevoir l'approbation conformément à la loi précitée, et y être statué.

Debaumont, Président. »

*Cette école centrale ne comprenait pas dans son programme l'enseignement des humanités, aussi n'eut-elle qu'une durée éphémère ; elle tomba 2 ans après, faute d'élèves. L'administration d'alors, découragée par cet insuccès et réduite aux expédients, par une situation financière lamentable, prit le parti de mettre en vente les bâtiments du Collège et le 23 juillet, an XI,<sup>2</sup> le sieur Preux de Neuville en était déclaré adjudicataire. C'en était fait de l'institution qui ne dut son salut qu'à une circonstance toute fortuite. Par suite de pertes subies, le sieur Preux ne put s'acquitter ; poursuivi, il fut déclaré déchu et la ville rentra heureusement en possession de son bien, après avoir fait procéder à l'expertise des dégradations commises depuis la vente.*

*Le 26 ventôse, an XII<sup>3</sup> l'établissement fut érigé en école secondaire communale avec cinq professeurs parmi lesquels deux étaient des anciens professeurs de S<sup>t</sup> André.<sup>4</sup>*

*En 1815, le collège fut affecté à l'installation d'un hôpital central ; 200 blessés militaires y furent soignés.*

*En 1818, il fut enfin rendu à sa 1<sup>e</sup> destination de collège communal, un siècle après sa fondation.<sup>5</sup>*

*En 1885, il comptait 140 élèves savoir 32 pour les classes latines, 78 pour l'enseignement spécial et 30 pour les classes primaires.*

*La population scolaire actuelle<sup>6</sup> est d'une centaine d'élèves.*

---

## *Institution Debuysier et Honoré.*

*L'Enseignement de cet établissement libre fondé en 1849 comprend trois grandes divisions principales :*

*Enseignement primaire,*

*Enseignement classique,*

*Enseignement professionnel.*

*Pendant un certain temps, les élèves de l'Enseignement classique, ont suivi régulièrement les cours du collège communal. Dans l'intervalle des classes, ces élèves, de retour à l'Institution, préparaient leurs devoirs et leurs leçons sous la direction et avec l'aide de leur professeur particulier.*

*Indépendamment de ces 3 grandes divisions, des cours spéciaux ont été organisés pour la préparation aux examens du brevet de capacité, et du volontariat militaire, aux concours d'admission aux écoles vétérinaires, aux écoles des Arts et Métiers, etc. etc.*

*Cette Institution est tombée il y a quelques années.*

---

<sup>1</sup> 30 Germinal an III = 19 avril 1795. (ndt)

<sup>2</sup> Le 4 Thermidor an XI ou le 23 juillet 1803. (ndt)

<sup>3</sup> 17 mars 1804. (ndt)

<sup>4</sup> Parmi lesquels deux étaient des anciens régents de S<sup>t</sup> André, note le Dr Cloëz. (ndt)

<sup>5</sup> Le texte du Dr Cloëz s'achève ici, concernant ce chapitre. (ndt)

<sup>6</sup> C'est-à-dire en 1899, date de cette monographie. (ndt)

## *Ecole laïque de Garçons.*

*En 1792, 3 écoles de garçons furent installées dans chaque quartier de la ville. On mit à leur tête les sieurs Boitel, Jean Hecq et Alexis Senaux.*

*Ces maîtres, après avoir prêté à l'hôtel-de-ville, le serment de servir fidèlement la Constitution, furent installés au nom de la ville et ouvrirent leurs cours en février 1792. Ils devaient toucher un traitement annuel de 100 livres, indépendamment des mois de scolarité payés par les parents. Tels furent l'origine et les humbles débuts de nos écoles communales.*

*Elles furent plus ou moins prospères jusqu'en 1847, où la municipalité comprenant qu'il fallait un enseignement intermédiaire entre les écoles primaires et le Collège, créa une école primaire supérieure dirigée par M. Dubois Pierre ; on y enseigna les langues vivantes et un cours d'allemand y était fait en 1873 par un nommé Schaller.*

*M<sup>e</sup> Dubois fut remplacé le 24 9<sup>bre</sup> 1855 par M. Francq, nommé plus tard principal du Collège.*

*L'enseignement primaire fut confié à une date que nous n'avons pu retrouver dans les archives de la Mairie, aux frères de la doctrine chrétienne ; mais le conseil municipal, voulant un enseignement laïque créa en 8<sup>bre</sup> 1877 une école laïque qui fut dirigée par M. Parent aujourd'hui, Instituteur à Walincourt.<sup>1</sup>*

*Il n'eut d'abord que quelques élèves, puis en 1878, avec M. Bruno l'Ecole en compta une soixantaine.*

*En août 1880, la création d'un 2<sup>e</sup> poste d'adjoint fut décidée et la direction confiée à M. Charlon. En février 1881, grâce au dévouement du Directeur et de quelques conseillers municipaux, l'Ecole avait gagné 100 élèves et une commission municipale, après avoir constaté de visu la population scolaire de l'Ecole laïque, décida qu'on prendrait 2 nouvelles classes dans l'établissement des frères.*

*Ceux-ci réclamèrent et dans un mouvement de colère légitime, donnèrent leur démission en bloc, mais le lendemain matin, une pétition circulait en ville, demandant que les frères restent en fonctions. Les jeunes employés de certains négociants, chargés de recueillir les signatures, signaient à la place des illettrés et ne purent présenter qu'une liste de quelques centaines de noms que M<sup>e</sup> le Maire refusa de présenter au Conseil municipal, tant elle était suspecte.*

*La démission fut acceptée et le Directeur de l'Ecole fut chargé par M. Carré, Inspecteur d'académie, d'aller à Douai chercher 7 normaliens pour remplacer les frères.*

*L'Installation fut faite le lendemain matin, dans l'établissement des frères et à 9 heures, le service fonctionnait d'une façon régulière.*

*L'Ecole n'a cessé de prospérer depuis lors ; elle compte actuellement 10 adjoints et 475 élèves.*

*Sa renommée n'est plus à faire et les nombreux succès annuels attestent la valeur de l'Enseignement qui y est donné. Elle compte actuellement :*

*507 élèves reçus au certificat d'études primaires ;*

*avec 354 mentions d'agriculture,*

*354 mentions de dessin,*

*9 premiers prix départementaux,*

*11 seconds prix ...id... ,*

*9 troisièmes prix ...id... ,*

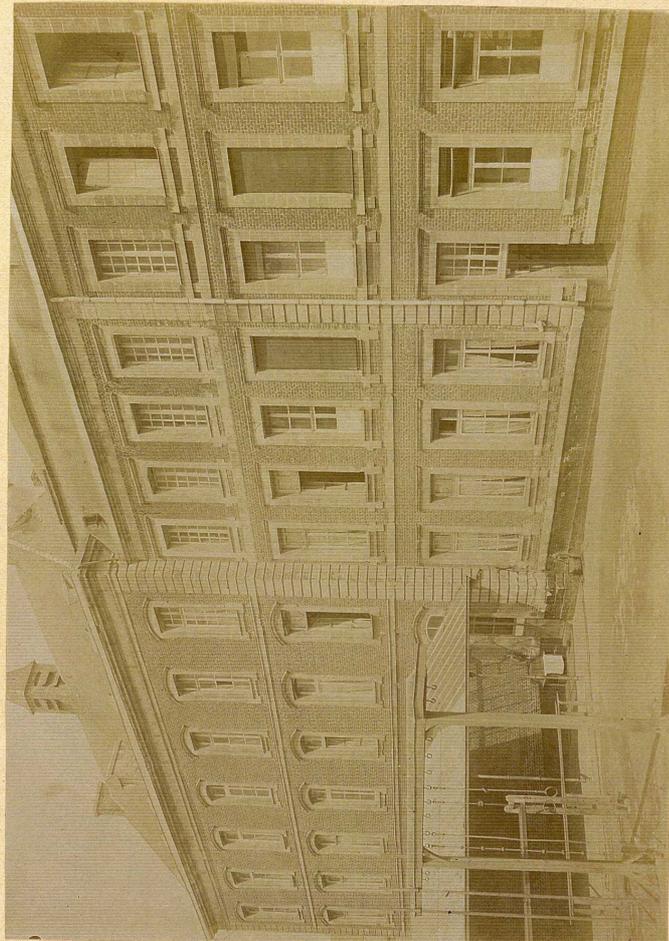
*21 élèves reçus au brevet élémentaire,*

*11 » » à l'Ecole normale de Douai,*

---

<sup>1</sup> En 1899. (ndt)

*École de Garçons. Deuxième Cour.*



1 » » à » » d'Arras,  
3 » » à l'Ecole d'agriculture de Wagnonville,  
1 boursier aux écoles primaires supérieures.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir les commerçants de la localité s'adresser uniquement au Directeur de l'Ecole, quand ils ont besoin d'employés.

Un cours d'adultes a toujours eu lieu à l'Ecole laïque, depuis sa création en 1877 et il est régulièrement suivi par une 100<sup>e</sup> de jeunes gens<sup>1</sup> pendant 9 mois de l'année. Il comprend 3 classes :

Dans la 1<sup>e</sup> on repasse les matières principales du cours supérieur ;

.....2<sup>e</sup> .....du cours moyen ;

.....3<sup>e</sup> .....du cours élémentaire.

Tous les ans, des jeunes gens suivent le cours jusque 20 et 21 ans avec la perspective d'obtenir un grade à l'armée et on ne compte plus le nombre des gradés ayant fini le service militaire.

Par ce qui précède, il est facile de se rendre compte que les conseillers demandant à laïciser les écoles avaient des idées justes, car non-seulement, le niveau des études s'est sensiblement élevé depuis 1877, mais les idées libérales se sont répandues dans la classe ouvrière et la république est ainsi récompensée de tous les sacrifices qu'elle s'est imposés pour l'Instruction et l'éducation de ses enfants.

---

## Ecole protestante.

L'Ecole protestante du Câteau, créée en 1870, est entièrement due à la générosité de M<sup>e</sup> Auguste Seydoux, qui la fit construire à ses frais.

Jusqu'en 1876, époque de la communalisation de l'Ecole protestante, l'entretien de l'Instituteur fut à la charge du conseil presbytéral de l'église réformée du Câteau ; de 1876 à 1883, à la charge de la ville.

Actuellement, l'Ecole étant redevenue libre, ce sont les enfants de M<sup>e</sup> Sieber qui pourvoient à toutes les dépenses.

Le nombre des élèves est de 36 : 18 garçons, 18 filles.

M<sup>e</sup> Damagnez a été directeur de 70 à 79.

M<sup>e</sup> Dhéry ..... 79 à 83.

M<sup>e</sup> Figuière ..... 83 à 89.

M<sup>e</sup> Berron ..... 89 à nos jours.<sup>2</sup>

---

## Nouvelle Ecole des frères.

Une nouvelle école des frères a été construite en 1886, dans la rue Pasteur, par une dame charitable de Cambrai, et donnée au doyen du Câteau. Le bâtiment est à étage, mansardé ; on y trouve tout le confortable possible ; il comprend 4 classes et le nombre des élèves est de 150 à 200.

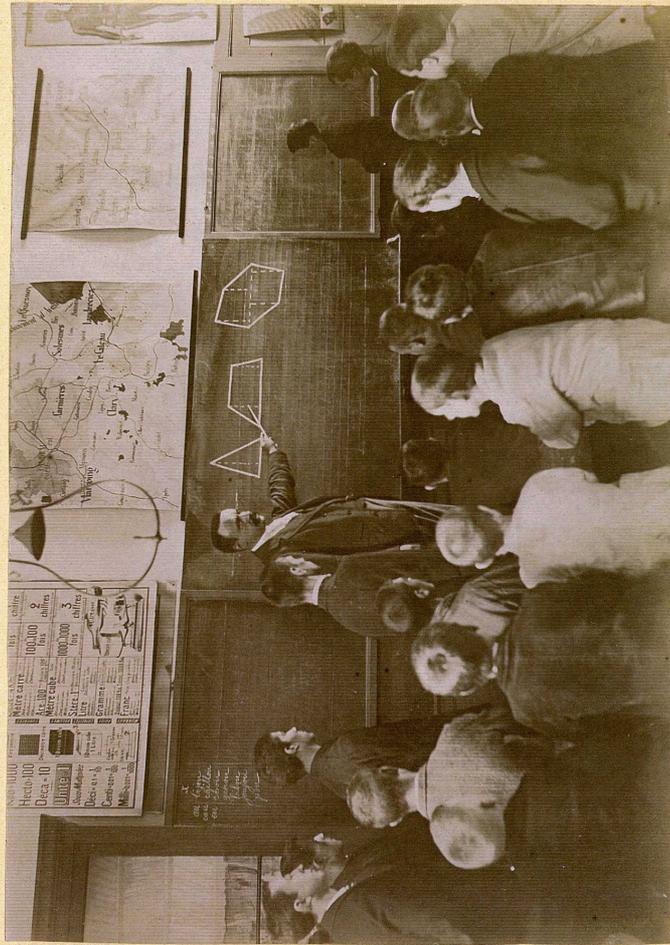
L'inauguration a eu lieu le 30 8<sup>bre</sup> 1886.

---

<sup>1</sup> Une centaine de jeunes gens. (ndt)

<sup>2</sup> Les « jours » de l'auteur de cette monographie se situent en 1899. (ndt)

*École de Garçons Cours d'Adultes.*



---

## *Ecole laïque des Filles.*

*L'Ecole primaire des filles occupe une partie de l'ancien Palais, dont l'origine remonte au 10<sup>e</sup> siècle.*

*Primitivement, le Palais était une forteresse élevée par l'Evêque Herluin, sur la rive droite de la Selle, dans le but de protéger les habitants contre les pillards de la Thiérache. Cette forteresse entourée de remparts, de hautes tours, munie de portes fortifiées et de murailles crénelées, servit de refuge aux évêques de Cambrai.*

*Au 11<sup>e</sup> siècle, le Palais, assailli par le Sire de S<sup>t</sup> Aubert révolté contre l'archevêque de Cambrai fut incendié ; il fut plus tard réparé et agrandi. Louis 11 s'en empara en 1477 et y laissa un gouverneur, mais les évêques en reprirent possession et l'embellirent au prix de sommes énormes. Pendant les guerres entre les maisons de France et d'Autriche, Charles Quint s'empara du Palais et s'y installa ; les remparts furent démolis. Henri 2 séjourna quelque temps au Câteau, et tour à tour Espagnols et Français occupèrent le Palais. En 1559, il fut pendant 3 mois le siège du Congrès qui négociait le traité du Câteau-Cambrésis. À l'époque des guerres de religion, les partisans de la Réforme s'emparèrent du Palais, ils voulurent proclamer leur indépendance, mais ils furent mis à mort.*

*En 1649, Mazarin vint au Câteau, il fit un court séjour au Palais et quoique la Flandre fût réunie à la France, par le traité de Nimègue, les archevêques continuèrent à y jouir d'une autorité absolue.*

« Fénelon fit son entrée au Câteau le 27 février 1695. Le Palais avec ses jardins, son parc, lui parut un séjour délicieux, il s'y plaisait particulièrement. C'est sous son inspiration que fut construit le corps principal du monument tel que nous le voyons aujourd'hui avec sa cour d'honneur et son portail majestueux. Les superbes et vastes monuments construits par Fénelon devinrent propriété nationale après avoir servi de lieu de réunion à la société populaire et de caserne aux troupes autrichiennes. »<sup>1</sup>

*Puis cette propriété fut achetée par M<sup>e</sup> Pierre Frédéric Demadre, négociant au Câteau, qui le vendit, le 21 7<sup>bre</sup> 1812, à M<sup>e</sup> Ferdinand Joseph Ladrière Geneste. Elle passa tour à tour entre les mains de plusieurs propriétaires. M.M. Lempereur et C<sup>ie</sup> du Câteau, l'achetèrent en 1789 <sup>2</sup> ; une partie fut transformée en manufacture de laine ; la façade principale avec la cour d'honneur fut vendue à la ville en 1883, c'est cette dernière partie qui devait être restaurée et aménagée pour une école publique laïque de filles.*

*L'Enseignement au Câteau, avait été donné aux jeunes filles par les deux maisons du S<sup>t</sup> Esprit et de S<sup>t</sup> Lazare. Ces deux couvents étaient primitivement des hôpitaux et d'hospitalières, ces religieuses étaient devenues des Institutrices. Le premier ordre ouvrit un pensionnat en 1744 et le second une école qui fut reconnue publique en 1787 ; un pensionnat y fut ensuite annexé.*

« En 1792, ces religieuses ayant refusé de prêter le serment civique prescrit par les lois du 22 mars et du 17 avril 1791, se virent obligées de fermer leurs écoles. »

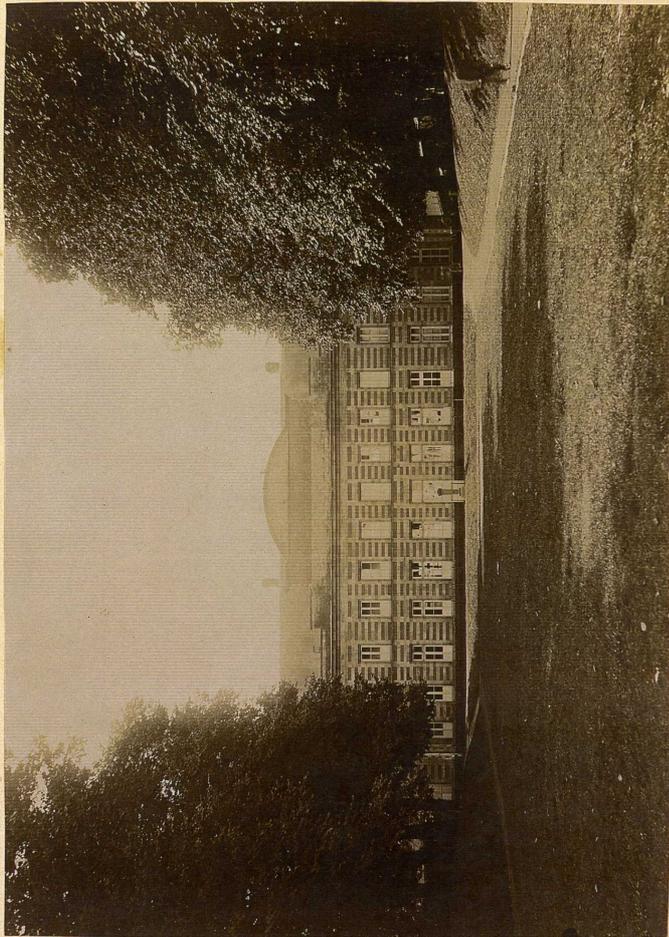
« Des écoles municipales furent installées dans chaque quartier. On mit à leur tête les dames Bonnaire et Turlot. Ces maîtresses après avoir prêté le serment de servir fidèlement la Constitution furent installées au nom de la ville et ouvrirent leurs cours en février. Elles devaient toucher un traitement annuel de 100 livres, indépendamment des mois de scolarité payés par les parents. »

---

<sup>1</sup> Cette citation non créditée est en fait tirée de l'ouvrage du Dr. Cloëz. L'auteur a résumé le texte original.

<sup>2</sup> 1879 ?... (ndt)

*Palais Fenelon. (Ecole de Filles)*



*En 1826, par ordonnance royale du 19 9<sup>bre</sup> a été établie au Câteau, la Communauté des religieuses de N.-D. ordre de S<sup>t</sup> Augustin. L'Enseignement a été donné par ces religieuses jusqu'au 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1883, date à laquelle on laïcisa cette école.*

*Comme les bâtiments appartenait à la Congrégation, la ville avait acheté le 25 mai 1883, à M.M. Lempereur et Chantreuil une partie de l'ancien immeuble du Palais Fénelon qui fut approprié à son nouvel usage et l'Ecole publique laïque de filles fut installée le 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1883.*

*Rien ne fut épargné pour assurer le confortable aux élèves. - Salles vastes et bien aérées – cour spacieuse – préau couvert – mobilier nouveau système – Cartes – tableaux – bibliothèque –. L'Installation était superbe.*

*M<sup>e</sup> Lainiaux fut nommée directrice de l'Ecole qui comptait 65 élèves. Depuis ce jour le nombre s'est accru progressivement, il s'élève aujourd'hui à 330. Un poste de 4<sup>e</sup> puis de 5<sup>e</sup> adjointe furent créés et on attend pour la rentrée d'octobre 99, la nomination d'une 6<sup>e</sup> adjointe et la création d'un cours complémentaire. Le personnel de l'Ecole s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche et les succès obtenus dans les divers examens couronnent ses efforts.*

*Nombreux certificats d'études chaque année ;*

*Bourses pour les lycées et collèges ;*

*id. pour l'Enseignement primaire supérieur ;*

*Admission à l'Ecole normale de Douai ;*

*Brevet élémentaire ;*

*Tels sont les examens et concours auxquels l'Ecole prend part.*

*Un cours d'adultes a été créé en 1897. Il a lieu toute l'année ; il est très régulièrement suivi ; les élèves s'y montrent soumissés et laborieuses.*

*Une association amicale d'anciennes élèves est en voie de formation, elle ne tardera pas à fonctionner. Un cours de cuisine pratique a lieu tous les 15 jours et le jeudi, il est suivi par les élèves des cours supérieurs. Il a pour but d'exercer et de former les jeunes filles à leur future<sup>1</sup> rôle de ménagères et de maîtresses de maison.*

*Grâce aux largesses de la Municipalité, au dévouement du personnel, l'Ecole est très prospère ; nous avons le ferme espoir qu'elle se maintiendra et qu'elle continuera à étendre, au dehors, par les œuvres post-scolaires, sa bienfaisante influence.*

---

## *Ecole libre de Notre-Dame.*

*L'Ecole libre de Notre-Dame, établie au Câteau, par ordonnance royale du 19 9<sup>bre</sup> 1826 comprenait une pension et l'école communale de filles. Cette dernière cessa d'exister le 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1883. Depuis cette époque, l'établissement comprend toujours la pension et une école libre gratuite. Le nombre des élèves est d'environ 200.*

---

<sup>1</sup> Sic !

## *Ecole maternelle et Ecole libres*

### *Rue Auguste Seydoux.*

*L'Ecole maternelle a été fondée en 1852 par M.M. Aug<sup>te</sup> Seydoux et C<sup>ie</sup> ; c'est une des plus belles du département du Nord et elle est dirigée par les filles de la Sagesse ; elle renferme environ 300 enfants. Les fondateurs ont ajouté à cet établissement une école de jeunes filles adultes qui reçoit 200 élèves et une crèche où 43 enfants étaient soignés avec une sollicitude toute maternelle. La crèche a été fermée il y a quelques années.*

---

## *Ecole maternelle communale.*

*Cet établissement tenu par les sœurs Augustines de Cambrai, compte 300 élèves environ.*

*Il forme l'Ecole maternelle communale, le refuge des vieillards des deux sexes et la demeure des religieuses ; il a été donné à la ville par M. Charles Seydoux, notre ancien député avec l'obligation d'y créer une école maternelle et un refuge des vieillards ; ces engagements sont remplis avec une parfaite exactitude par l'autorité municipale, qui, chaque année fait les sacrifices nécessaires pour étendre les bienfaits de cette donation.*

*On lit sur le frontispice de la porte d'entrée :*

*« L'an 1854, Napoléon III régnant, cet asile,  
« pour les enfants des deux sexes, a été  
« fondé dans la propriété de M. Charles  
« Seydoux donateur et édifié aux frais de  
« la ville. »*

*La direction de cette école maternelle, a été confiée aux religieuses Augustines dont les noms suivent :*

*S<sup>es</sup> Watelet, Langlet, Pluchard, Rousselet, Boyer, Gantois, Defrance et Droque.*

---

## *Pensionnat de M<sup>le</sup> Facquet.*

*Cette institution libre et laïque a existé au Câteau de 1870 à 1887. Le nombre des élèves a toujours atteint une moyenne de 35.*

---

## *Ecole municipale de dessin.*

*L'Origine de cette école dont M. Deveau-Carliet a été le dévoué promoteur, remonte à 1873.*

*En raison de sa grande utilité et des services qu'elle était appelée à rendre, dans un centre industriel et manufacturier, cette institution populaire fut honorée bientôt des encouragements du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ces précieux*

*Ecole Maternelle.*



*encouragements ont été continués en faveur de la nouvelle organisation. Indépendamment d'une collection considérable de plâtres-modèles, envoyés en 1883 par l'administration des Beaux-Arts, M. le Ministre offre chaque année deux prix magnifiques, remis en son nom, en séance solennelle, par M. le Maire de la ville.*

*De même les dons successifs faits libéralement par M<sup>e</sup> Deveau-Carliet, n'ont pas cessé de profiter à l'Ecole actuelle ; ils consistent principalement en modèles sculptés ou lithographiés, et en trois médailles d'argent et de vermeil fondées à perpétuité, à titre de prix d'honneur, dans chacune des divisions du cours : Bosse, Ornement et Architecture.*

*En 1882, sur la proposition de l'Inspecteur du dessin de la région du Nord, le conseil municipal a changé, avec le concours du gouvernement, le régime de cette école, et voté sa réorganisation.*

*Toujours sous la dépendance directe de l'administration municipale, soumise à la haute surveillance de l'Inspecteur des arts du dessin, dirigée par une Commission de perfectionnement et encouragée par un Comité de patronage, l'école de dessin, dont l'enseignement est confié à un professeur habile, réunit à un haut degré tous les éléments nécessaires à son objet : propager, vulgariser la connaissance pratique du dessin utile à toutes les professions manuelles, indispensable au progrès de tous les Arts et Métiers.*

---

## *Bataillon scolaire du Câteau.*

*Par arrêté préfectoral en date du mois de Juillet 1883, l'autorisation de former un bataillon scolaire a été accordée à la Ville du Câteau.*

*Ce bataillon se compose de 4 compagnies :*

*2 formées par l'Ecole laïque,*

*1 par le Collège,*

*et la 4<sup>e</sup> par l'Institution Debuyser et Honoré.*

*Les exercices avaient lieu dans les différents établissements d'instruction de la ville, tous les dimanches de 11 heures à 12 heures ½.*

*Instructeur en chef : M<sup>r</sup> Gustave Robert, sous-lieutenant de réserve au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie ;*

*Instructeur adjoint : M<sup>r</sup> Alfred Maton, adjudant au 4<sup>e</sup> régiment territorial d'Infanterie ;*

*Instructeurs-adjoints M.M. Lemaire P. Sergent,*

*.....id. ....Carlin D. Caporal,*

*.....id. ....Fontaine F. ... id. ...*

*.....id. ....Legrand A. ... id. ...*

*Ce bataillon eut le même sort que tous ceux qui avaient été formés en France, il disparut après avoir rendu de réels services ainsi que le témoignent tous les militaires qui en ont fait partie.*

---

# Organisation de la Ville du Câteau.

---

## Police.

*La police est confiée aux soins d'un commissaire, M<sup>e</sup> Renard, d'un Brigadier, M. Douchez et de trois agents Noyelles, Descamps et Crapet pour le service de la ville. Deux gardes ont la surveillance des champs.<sup>1</sup>*

## Gendarmerie.

*La compagnie de gendarmerie du Nord fait partie de la 1<sup>e</sup> légion dont le chef-lieu a été transféré à Lille le 1<sup>er</sup> janvier 70. Elle est composée de 82 brigades dont 34 à cheval. La brigade à cheval du Câteau a pour chef M. Laporte.*

## Octroi.

*L'octroi du Câteau, principale ressource de la ville donne un produit moyen de 130.000 francs.*

*Ses règlement et tarif ont été approuvés le 25 août 1879, jusqu'au 31 X<sup>bre</sup> 1884.*

*Le personnel de l'octroi se compose de cinq receveurs et de quatre préposés surveillants.*

## Marché.

*Un marché couvert pour la vente des denrées alimentaires : viande, poissons, légumes, etc. a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1884 dans les bâtiments du palais. Il contient 28 boutiques qui sont louées par adjudication publique.*

*Le marché au beurre, volaille, etc. qui se tenait sur la grand'place, est également transféré au marché couvert.*

*Les marchands forains sont assujettis, les jours de foire ou autres, à un droit de place de 0,15 par mètre carré.*

*Le marché aux bestiaux qui est très important, a lieu le 22 de chaque mois, place du marché aux bestiaux. Le droit de place pour les animaux qui y sont exposés en vente fait l'objet d'une adjudication spéciale. Les taxes sont les suivantes :*

<i>Bœuf, vache, cheval, mulet</i> .....	<i>0,15</i>
<i>Poulain, âne, génisse</i> .....	<i>0,10</i>
<i>Veau, mouton</i> .....	<i>0,05</i>

*L'Agence aux grains du Câteau fonctionne le mardi de chaque semaine chez M<sup>e</sup> Maret, hôtelier. On y vend sur échantillon des grains, graines, farines, etc.*

## Abattoir.

*M<sup>e</sup> Henri Lefebvre, vétérinaire, est chargé de la surveillance de la boucherie.*

*M<sup>e</sup> Delattre est directeur de l'abattoir.*

*L'abattoir est situé dans le bas du faubourg S<sup>t</sup> Martin, route de Valenciennes, sur un*

---

<sup>1</sup> Ceci est un exemple frappant de considération décroissante suivant le statut social : le commissaire est un M<sup>e</sup>, le brigadier un M., les agents n'ont pas de titre et les gardes pas de nom. (ndt)

*Bibliothèque communale.*



*terrain superficiel de 80 ares environ, le long de la rivière de Selle. Il est alimenté par les eaux de la ville, et une avenue plantée de platanes en forme l'entrée ; un arrêté municipal en date du 22 janvier 1859 règle la police de cet établissement.*

## Eclairage public.

*La ville est éclairée par le gaz par suite d'un contrat passé avec la société des usines à gaz du Nord et de l'Est.*

*Le directeur actuel est M. Vaudeau.*

*De nouvelles améliorations ont été faites récemment et la ville est parfaitement éclairée au moyen des becs Auer.*

## Bibliothèque.

*La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis 1835 ; elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collège et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement, et d'offrandes de particuliers.*

*La Commission de surveillance se compose du Maire, Président, et de 4 conseillers municipaux.*

*Le bibliothécaire est M<sup>e</sup> Maurin.*

*La bibliothèque est établie à l'hôtel-de-ville, dans une salle spéciale. Elle est ouverte au public depuis le 4 8<sup>bre</sup> 1881 : le mardi de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir ; le jeudi de 2 à 4 heures et de 7 à 9 heures du soir ; le dimanche de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir.*

## Caisse d'épargne.

*La caisse d'épargne est une institution de bienfaisance exclusivement consacrée à recevoir les petites sommes que les particuliers voudront placer ; elle a été fondée dans le seul but de l'utilité publique, et pour offrir à toutes les personnes laborieuses, le moyen de se créer des économies.*

*L'acte de fondation et d'autorisation de la Caisse d'épargne du Câteau, date du 6 février 1861. Ses opérations commencèrent le 1<sup>er</sup> janvier 1863 ; elle est administrée par tous les membres du Conseil municipal du Câteau, sous la dénomination de Conseil des Directeurs.*

*Les séances publiques ont lieu à la mairie, salle du Conseil des prud'hommes tous les dimanches non fériés de 10 heures du matin à midi.*

*Chaque versement ne peut être inférieur à 1 franc. Les sommes inscrites sur un livret ne peuvent être supérieures à 1500 frs, y compris les intérêts annuels capitalisés.*

## Distribution des Eaux.

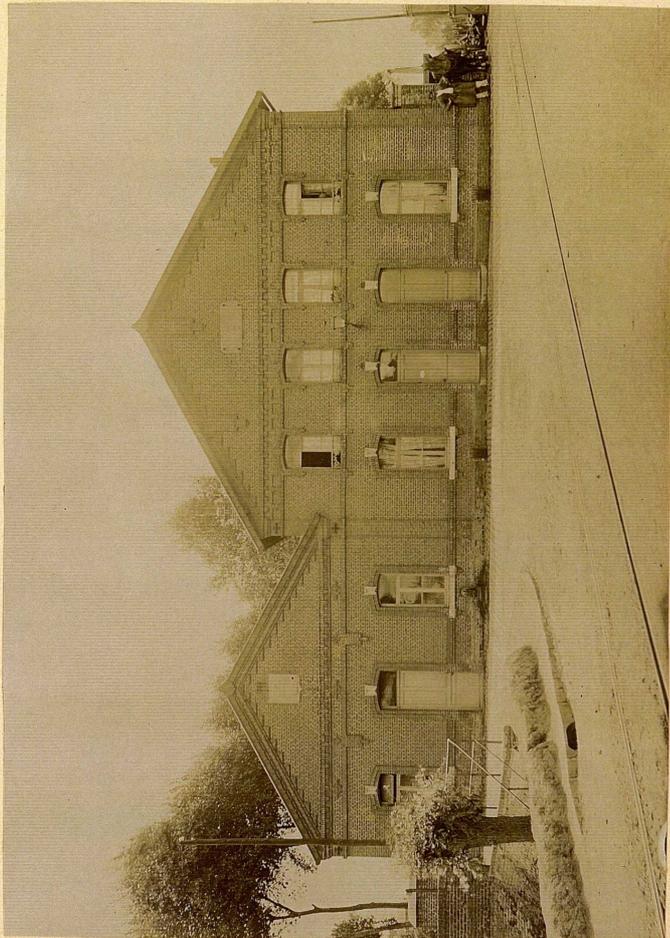
*Les bureaux d'abonnement sont ouverts à la mairie de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.*

*L'usine hydraulique est située rue du Pont-Fourneau, M. André Roussel, plombier de la ville, est chargé des services publics et des travaux divers d'entretien et d'embranchement.*

*C'est grâce à la générosité de M. Aug<sup>te</sup> Seydoux, que la ville a été dotée de cette distribution d'eau si bien appréciée des habitants. Une somme de 200.000 francs a été donnée à la ville pour établir dans toutes les rues des bornes-fontaines qui les alimentent. Une machine hydraulique, luxueusement établie refoule les eaux dans de grands réservoirs.*

*Voici l'acte de donation :*

*Machinerie des Eaux potables*



Par devant M<sup>e</sup> Noël Basquin, notaire au Câteau,

A comparu :

Madame Seydoux,

Laquelle voulant honorer la mémoire de son regretté mari, en exécutant ses derniers désirs, et tenant elle-même à donner un témoignage de sa sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à l'assainissement et au développement de la ville du Câteau,

A déclaré faire donation au Câteau, de la somme de 200.000 francs.

L'intention formelle de la donatrice et de feu Aug<sup>te</sup> Seydoux, est que cette somme ainsi que les intérêts capitalisés servent à établir d'ici dix ans, pour tout délai, une conduite et une distribution d'eau dans la ville du Câteau, en y donnant tout le développement possible et en commençant de préférence par les quartiers les plus pauvres, et les moins bien partagés sous le rapport des eaux.

En attendant, les 200.000 francs donnés seront placés dans le mois de l'acceptation, en rentes 3% sur l'état, et au fur et à mesure des échéances, les arrérages seront placés de la même manière pour grossir le capital.

Madame Seydoux prend à sa charge tous les frais de donation, acceptation et autres.

Fait et passé au Câteau, le 26 août 1878.

## Justice de Paix.

*Juge de paix, M<sup>e</sup> Dewilde.*

*Suppléants : M<sup>e</sup> Alfred Basquin, Delvallée, notaire à Catillon.*

*Greffier : M. Dumas.*

*Huissiers audienciers : M.M. Hautcoeur et Danjou.*

*Audience civile : tous les mardis.*

*Audience de simple police : le jeudi, tous les 15 jours.*

## Conseil des Prud'hommes.

*Le conseil des prud'hommes du Câteau, a été institué par ordonnance des 18 juillet – 23 août 1844 et modifié par décret des 12 7<sup>bre</sup> - 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1851.*

*Le Président est M<sup>e</sup> Lebègue.*

*Le vice-Président M. Cuvelier.*

*Le secrétaire, M<sup>e</sup> Maquaire.*

## Bureau de Poste et Télégraphe.

*Depuis le 11 8<sup>bre</sup> 1883, les bureaux de poste et télégraphe sont réunis rue S<sup>t</sup> Lazare aujourd'hui rue Pasteur.*

*Le bureau est ouvert l'été de 7 heures du matin à 9<sup>h</sup> du soir. Les distributions sont faites par 3 facteurs en ville et par sept facteurs ruraux.*

*L'hiver le bureau est ouvert de huit heures du matin à 9 heures du soir.*

*Le personnel se compose de :*

*M<sup>e</sup> Delattre, receveur ;*

*M. Athimon, Commis principal ;*

*M.M. Démaret, Soufflet, Estévanche, Commis ;*

*Et de six Dames employées ; M<sup>es</sup> Masson, Lefebvre, Richez, Burlion, Flahaut, Soufflet.*

## Bureau de Bienfaisance.

*L'organisation du bureau de bienfaisance remonte à plus d'un siècle et il faudrait passer un temps considérable pour reconstituer l'organisation de cette institution et les*

*divers éléments qui ont contribué à lui faire son avoir actuel. Le bureau de bienfaisance du Câteau entretient un refuge de vieillards des deux sexes, situé rue du Maréchal-Mortier, dans l'immeuble donné par M. Charles Seydoux.*

*Le chiffre de la population indigente est de 1.800 environ.*

## Société de Secours Mutuels.

*La société de secours mutuels, établie au Câteau sous le titre de : l'Union Catésienne, a pour but :*

*1° De donner les soins du médecin et des médicaments, aux sociétaires blessés ou malades ;*

*2° De leur payer une indemnité pendant le temps de leur maladie ;*

*3° De pourvoir aux frais de leurs funérailles.*

*La société a clôturé en 1884 sa 20<sup>e</sup> année d'existence et, conformément à ses statuts le fonctionnement de la caisse de retraite a commencé ; - à dater du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1884, 14 membres jouissent d'une rente annuelle de 100 francs.*

## Caisse des Ecoles.

*La loi du 28 mars 1882 rend obligatoire la création d'une caisse des écoles dans chaque commune.*

*Cette caisse a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des Ecoles par des récompenses aux élèves assidus, par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur fournissant des livres de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur donnant des vêtements et même des aliments, soit en secourant les familles indigentes qui se privent du travail de leurs enfants afin de les envoyer aux écoles.*

*Cette institution publique de bienfaisance et de moralité, avait été précédée au Câteau par une société libre du denier des Ecoles laïques, qui avait absolument le même objet. Celle-ci avait fonctionné isolément et distribué ses bienfaits pendant près de 3 ans, lorsque en 1883 les 2 sociétés reconnurent qu'il y avait avantage pour l'une et l'autre et pour leur but commun de s'unir et de ne former qu'un seul établissement sous la dénomination de société de la Caisse des Ecoles.*

## Musique municipale.

*La musique du Câteau date de 1830, en même temps que l'organisation de la garde nationale ; on l'appelait alors : Musique de la garde nationale. Ses chefs furent M.M. Richard et Cartignies. En 1885, il restait encore deux anciens virtuoses, bien jeunes alors, M.M. Decisy et Wuillaume.*

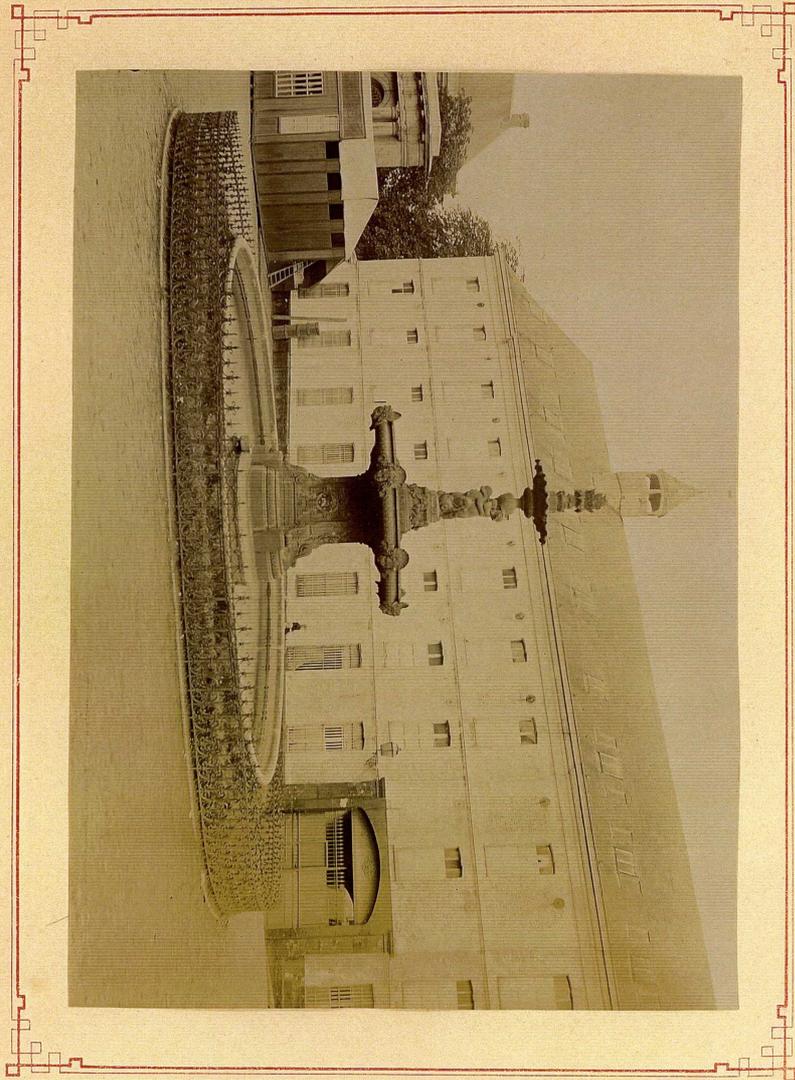
*Avant cette époque quelques sociétés d'amateurs existaient déjà.*

*M. Auguste Scholz dirigea à son tour, de 1838 à 1845 et fut remplacé à cette époque par M. Ch. Birck. Cette société fut vivement patronnée par M. Auguste Seydoux, jusqu'en l'année néfaste de 1870. À la mort de son chef, en l'année 1874, la musique fut réorganisée par les soins de l'administration municipale sous la direction de son nouveau chef, M. Edouard Ferret, premier prix du Conservatoire.*

*Depuis cette époque, la musique municipale a pris part avec beaucoup de succès à cinq concours de musique, dont le dernier est celui de St Germain-en-Laye.*

*Trois jolies palmes en or, une magnifique couronne et plus de 40 médailles ornent aujourd'hui son drapeau. Ses musiciens portent une jolie tenue militaire.*

*Il y a quelques années M. Ferret a été remplacé à la direction de la musique par M. Jean Van Eckhoven qui fait comme son prédécesseur, à l'hôtel-de-ville, le cours de solfège communal, ainsi qu'un cours d'instruments pour l'harmonie municipale.*



*Fot. d'anni.*

## Société chorale Câtésienne.

*Cette société fut fondée le 14 janvier 1864.*

*Son directeur est M. Jean Van Eckhoven.*

*Afin de faciliter l'entrée de la Société aux jeunes gens de bonne volonté qui seraient dépourvus des principales notions musicales, un cours de solfège public et complètement gratuit, a été institué en 1883.*

*Il a lieu les lundi et mercredi de chaque semaine à l'hôtel de ville, dans la salle de la Société.*

## Société de Gymnastique.

*Il est fondé au Câteau, sous le titre l'Alerte, une société d'enseignement mutuel qui a pour but le développement des forces physiques et morales, par l'emploi rationnel et hygiénique de la gymnastique.*

*Cette société a été légalement autorisée à se constituer par arrêté préfectoral du 17 X<sup>bre</sup> 1881.*

*Le siège de la société est actuellement rue des Remparts, salle Charlet ; les cours ont lieu les mardi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.*

*Depuis le mois de X<sup>bre</sup> 1882, un cours de pupilles a lieu tous les jeudis pour les jeunes gens de 12 à 16 ans.*

*Le comité d'administration est composé comme suit :*

*M. Gosset, Président ;*

*M. Hautcœur, Vice-Président ;*

*M. Tondelier, secrétaire.*

*Le Conseil municipal a pris en considération la demande de construction d'une salle de gymnastique en rapport avec les besoins de la société et qui servirait en même temps aux écoles de la ville. Tout porte à croire que nos gymnastes verront leur vœu se réaliser cette année.<sup>1</sup>*

## Société de Tir du Câteau,

*de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.*

*Cette société a été fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1879 ; le Président d'honneur était M. Martin Lieutenant colonel du 4<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Président : M. Alfred Basquin, Commandant au même régiment.*

*Le champ de tir est admirablement installé, rien n'y manque. Les cibles fonctionnent au moyen de l'électricité et les fusils sont excellents. Aussi n'est-il pas étonnant de voir ce beau stand si bien fréquenté. Tous les tireurs dont beaucoup d'excellents, ne voudraient laisser passer le dimanche sans tirer leur série, et cela tant au point de vue patriotique que pour faire plaisir à son dévoué et distingué Président.*

## Liste des Maires.

*Dans les registres des délibérations du conseil municipal, nous avons recueilli les noms des maires de 1816 à nos jours.*

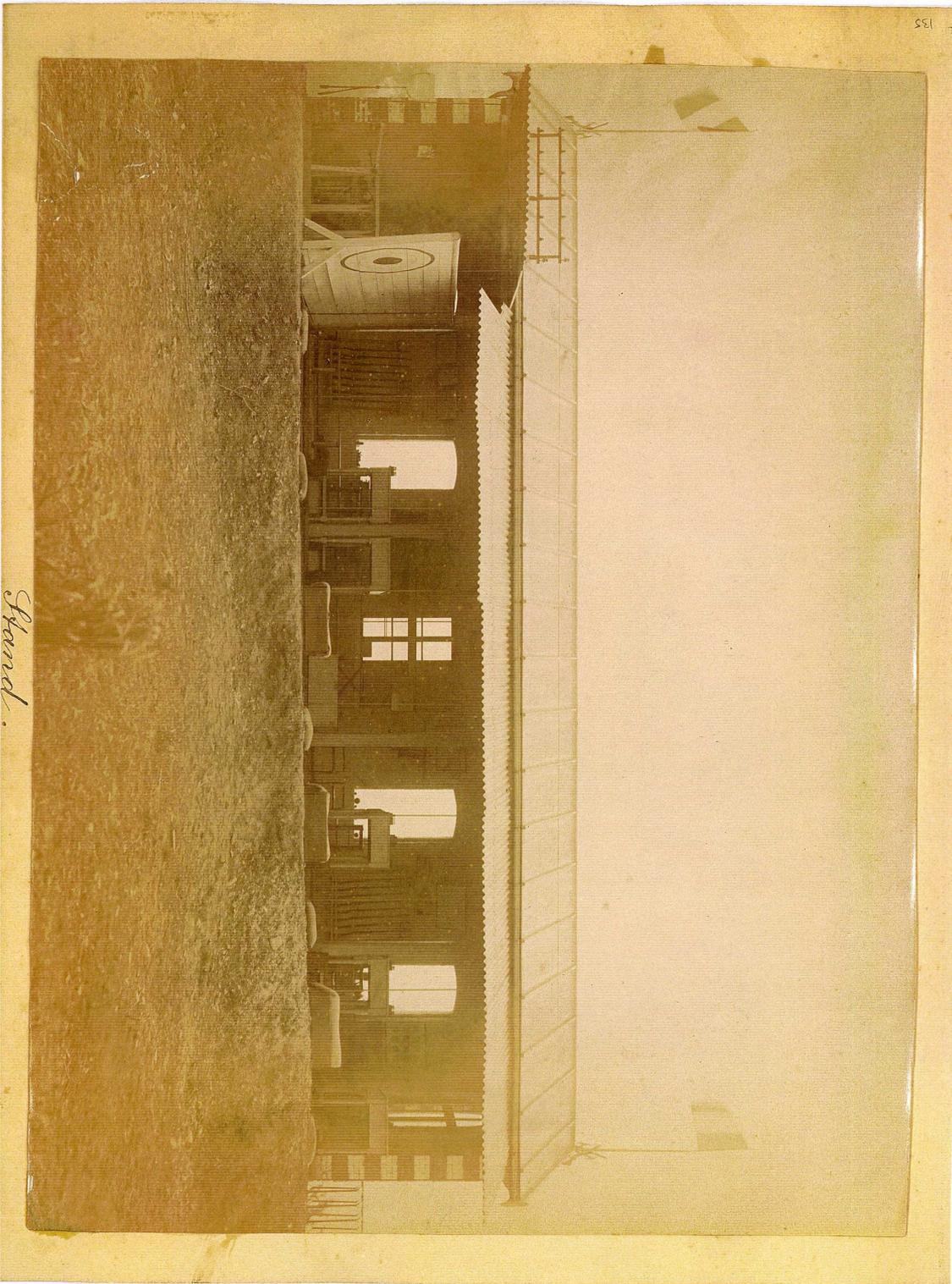
*Ce sont :*

*M.M. Bricout Louis Antoine Maximilien, nommé maire par arrêté préfectoral du 23 mai 1816 au 30 janvier 1826 ;*

*Bricout de Cantraine nommé par arrêté préfectoral du 30 janvier 1826 au 10 8<sup>bre</sup> 1827 ;*

---

<sup>1</sup> En 1899, donc. (ndt)



Stand.

*Bricout fils aîné nommé par arrêté préfectoral du 10 8<sup>bre</sup> 1827 au 9 7<sup>bre</sup> 1830 ;  
 Rodriguez, nommé par arrêté préfectoral du 9 7<sup>bre</sup> 1830 au 28 janvier 1832 ;  
 Mallet Sculfort nommé par ordonnance royale du 28 janvier 1832, au 4 mars 1834 ;  
 Lozé, nommé par ordonnance royale du 4 mars 1834 au 10 janvier 1835 ;  
 Sartiaux Isidore, nommé par ordonnance royale du 10 janvier 1835, au 20 mars 1848 ;  
 Chantreuil-Niay Président de la Commission municipale provisoire de la ville du  
 Câteau, par arrêté des Commissaires de la République française de l'arrondissement de  
 Cambrai en date du 20 mars 1848 au 30 8<sup>bre</sup> 1848 ;  
 Herbert du 30 8<sup>bre</sup> 1848 au 27 juin 1851 ;  
 De La Fons, nommé par décret du Président de la République du 27 juin 1851 au 26  
 août 1852 ;  
 Aug<sup>te</sup> Seydoux, nommé par décret du prince Louis-Napoléon, Président de la  
 République, du 26 août 1852, au 10 7<sup>bre</sup> 1870 ;  
 Emile Chantreuil du 10 7<sup>bre</sup> 70 au 8 juillet 1871 ;  
 Truffot du 8 juillet 1871 au 30 9<sup>bre</sup> 1874 ;  
 Mouton remplit les fonctions de maire du 30 9<sup>bre</sup> 74 au 15 février 1878 ;  
 Constant Lozé, du 15 février 1878 au mois de mai 92. C'est sous son administration  
 qu'eut lieu le don princier de M. Aug<sup>te</sup> Seydoux et qu'on installa les eaux potables. La ville fut  
 beaucoup embellie – les rues repavées à neuf, le palais Fénelon acheté et transformé en  
 partie en école splendide, l'autre en marché couvert et la 3<sup>e</sup> en jardin public que nous envient  
 bien des sous-préfectures. C'est là que les déshérités vont respirer un air pur et passer leur  
 temps sur des bans confortables mis à leur disposition.  
 Martinet de mai 92 à ce jour, continua l'embellissement de la ville par le pavage des  
 rues défectueuses ; il fit construire une salle des fêtes – des bassins comme réservoirs d'eau  
 potable – installer une 2<sup>e</sup> roue hydraulique pour le refoulement des eaux – une école de  
 natation – une salle de gymnastique – s'intéressa aux choses de l'Enseignement laïque et  
 améliora autant que possible le sort des malheureux du refuge des Vieillards.*

## *Juges de Paix.*

*Grâce à l'amabilité de M. Dumas, Greffier de la justice de Paix du Câteau, nous  
 pouvons donner la liste de tous les juges de paix qui se sont succédé en notre ville depuis le  
 commencement du siècle.*

*Ce sont :*

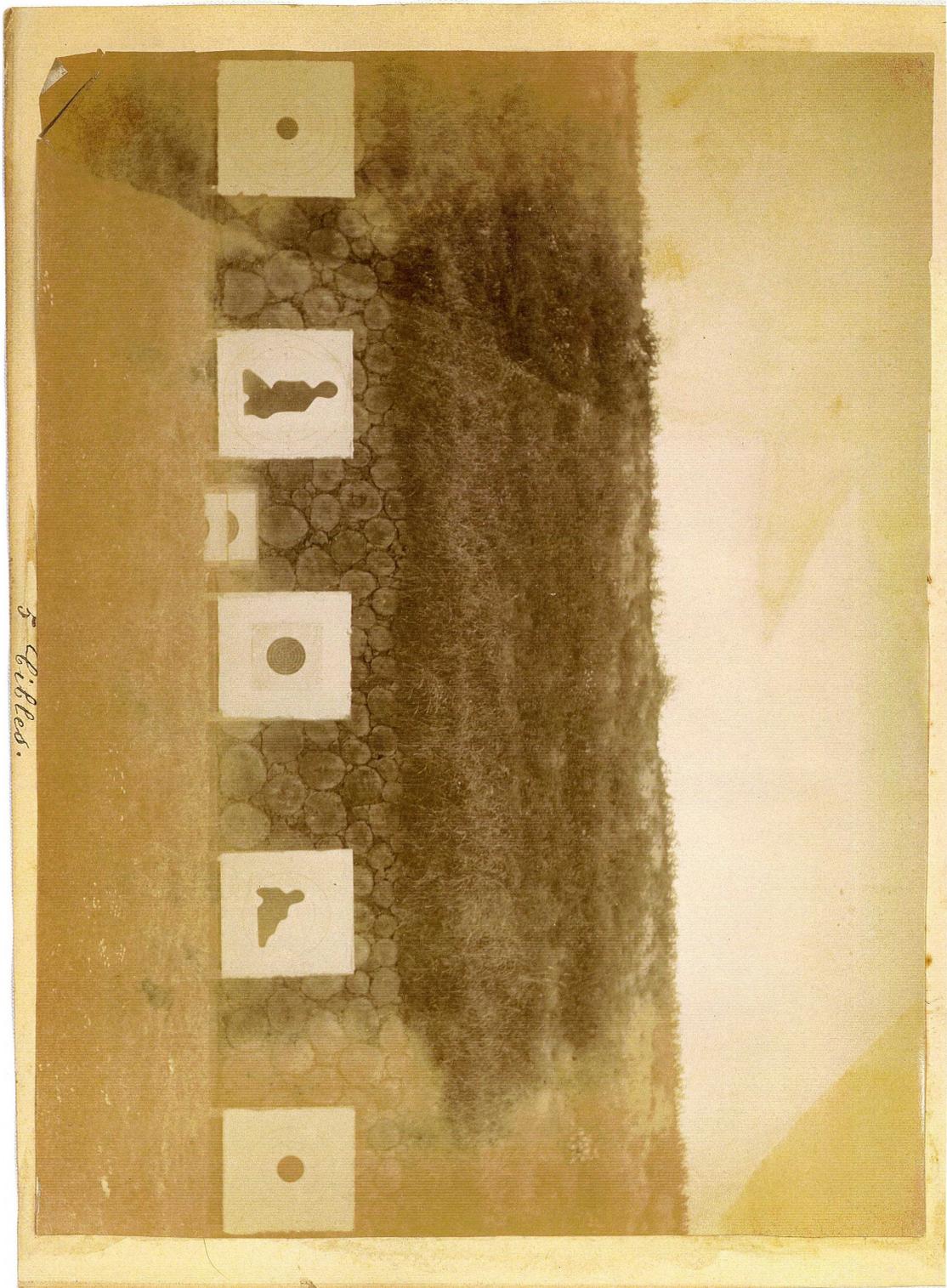
<i>M.M. Toilliez</i>	<i>de 1800 à 1806 ;</i>
<i>De Beaumont</i>	<i>de 1806 à 1824 ;</i>
<i>Maréchal</i>	<i>de 1824 à 1831 ;</i>
<i>Lesage</i>	<i>de 1831 à 1846 ;</i>
<i>Dupont</i>	<i>de 1846 à 1847 ;</i>
<i>Chantreuil</i>	<i>de 1847 à 1850 ;</i>
<i>Paul</i>	<i>de 1850 à 1851 ;</i>
<i>Wauters</i>	<i>de 1851 à 1872 ;</i>
<i>Tisserand</i>	<i>de 1872 à 1875 ;</i>
<i>Lancien</i>	<i>de 1875 à 1882 ;</i>
<i>Herlem</i>	<i>de 1882 à 1892 ;</i>
<i>Dewilde</i>	<i>de 1892 à nos jours.</i>

---

## *Notaires.*

*1<sup>e</sup> étude.*

*2<sup>e</sup> étude.*



5  
C. P. Ples.

M.M.  
*Mahieux* de 1795 à 1817.  
*Rodriguez* de 1817 à 1827.  
*Mallet* de 1827 à 1835.  
*Flayelle* de 1835 à 1868.  
*Hibou* de 1868 à 1874.  
*Baudhuin* de 1874 à ce jour.

M.M.  
*Rodriguez* de 1805 à 1818.  
*Delfosse* de 1818 à 1826.  
*Huet* de 1826 à 1841.  
*Tabary* de 1841 à 1860.  
*Lorriaux* de 1860 à 1866.  
*Corroëne* de 1866 à 1869.  
*Delcroix* de 1869 à 1869.  
*Contesse* de 1869 à 1885.  
*Cottiau* de 1885 à ce jour.  
 4<sup>e</sup> étude.

---

3<sup>e</sup> étude.

M.M.  
*Bricout* de 1801 à 1814.  
*Bricout* de 1814 à 1838.  
*Flayelle* de 1838 à 1866.  
*Alliot* de 1866 à 1878.  
*Garin* de 1878 à 1887.  
*Jacqz* de 1887 à 1897.  
*Gallin* de 1897 à ce jour.

M.M.  
*Deudon* de 1801 à 1845.  
*Basquin* de 1845 à 1899.  
*Trocmé* de 1899 à ce jour.

---

*Huissiers.*

M.M.  
*Hautcœur* depuis 1857.  
*Fontaine* de 1835 à 1857.  
*Morcrette* de ... à 1835.  
 .....

M.M.  
*Danjou* depuis 1872.  
*Picard* .....  
*Baudemont*

*Sallez* .....

---

<i>Années.</i>	<i>Naissances.</i>	<i>Mariages.</i>	<i>Décès.</i>
1884	250	75	246
1885	242	74	191
1886	263	70	249
1887	277	94	258
1888	246	82	217
1889	262	67	243
1890	279	84	264
1891	292	90	209
1892	281	75	212
1893	269	69	263
1894	267	73	257
1895	220	87	221
1896	212	74	227
1897	253	74	210
1898	267	75	277



*Place Cherbourg.*

## Population du Câteau.

La population du Câteau qui n'était en 1795 que de 3.400 habitants, arrive en 1899 à 10.540 et cela par une progression constante et régulière amenée par la création d'établissements manufacturiers tels que :

La fabrique, dirigée par M.M. Seydoux	.....	1.800	ouvriers
L'Etablissement de M. D'Halluin	.....	400	id
La fabrique de carreaux de M <sup>e</sup> Simons	.....	100	»
Le Palais	.....	400	»
La fabrique de M <sup>e</sup> Moguez	.....	300	»
Les ateliers de tuelles de M.M. Picard	.....	60	»
..... id. .... id. ... de M. Civet	.....	30	»
La fabrique Le Dahomey de M.M. Seydoux	.....	200	»
Les ateliers de M. Flaba – Instruments agricoles	.....	50	»

---

## Particularités diverses.

La plus grande partie des habitants du Câteau, appartiennent à cette race de gens laborieux et durs à la fatigue. Le Câteau est classé comme une des trois villes du Nord où l'on travaille le plus : les 2 autres sont S<sup>t</sup> Quentin et Cambrai. D'un tempérament énergique, ils ne se laissent pas facilement gagner par le découragement ; quant à leur constitution physique, je ne vois rien de particulier à signaler si ce n'est le mauvais teint de ceux qui sont condamnés à vivre dans l'atmosphère viciée des manufactures.

Régime alimentaire. – Les personnes favorisées de la fortune ou simplement aisées, ainsi que les commerçants, ont une nourriture substantielle qu'ils peuvent se procurer facilement dans les nombreuses boucheries du Câteau où l'on trouve également nombre de marchands de légumes et de primeurs. Et puis, n'y a-t-il pas aussi, 3 fois par semaine, un marché des mieux fournis, où les cultivateurs étrangers apportent, pour être vendus ; fruits, œufs, beurre et volaille. Quant à la population ouvrière et pauvre, sa nourriture est beaucoup plus frugale ; elle consiste surtout en légumes que les ménagères font alterner avec un morceau de bœuf, de cheval, (car il y a au Câteau 2 boucheries chevalines) de la charcuterie ou avec un peu de lapin ; cet animal entre pour une large part dans l'alimentation des classes laborieuses. La boisson habituelle des habitants du Câteau est la bière, cependant il s'y fait aussi une très grande consommation de café.

Caractère. – D'un caractère doux, d'une grande affabilité, les Câtésiens forment une population très paisible bien qu'elle comprenne un certain nombre d'ouvriers, tisseurs ou fileurs, venus des centres industriels très importants où l'agitation règne presque à l'état permanent.

Jeux. – Les jeux auxquels se livrent les habitants du Câteau, sont assez variés ; malheureusement les jeux de hasard, comme le rams\* et le mariage-dragon,<sup>1</sup> sont beaucoup trop en honneur et il n'est pas rare de voir de simples commerçants jouer des sommes importantes et les pertes ou les gains s'élever quelquefois à plus de cinq cents francs.

Les ouvriers ne jouent généralement pas les jeux d'argent ; ils préfèrent une partie de piquet\* ou de palet\*, s'amusent d'une façon beaucoup plus agréable que les précédents et dépendent généralement très peu.

Le billard, ce jeu pour lequel les jeunes gens ont toujours eu une certaine prédilection, est un peu délaissé aujourd'hui, et on lui préfère la bicyclette qui est devenue très commune depuis plusieurs années. Enfin il existe au Câteau beaucoup de sociétés d'arbalétriers et de fléchétiers, possédant des statuts rigoureusement observés par tous. Pendant toute la belle

---

<sup>1</sup> Pas d'information disponible sur ce jeu de hasard. (ndt)

saison les sociétés organisent, le dimanche, à tour de rôle, des concours auxquels prennent part toutes les autres sociétés de la ville et quelquefois des sociétés venant des environs. Celle qui est classée la première pour son tir, se voit décerner une somme variant entre dix et quinze francs ou un objet de même valeur, plus une pancarte, indice du prix et qui est affichée au siège de la société gagnante.

Langage. – Si le langage est soigné par la majeure partie des habitants, il laisse beaucoup à désirer chez une certaine catégorie de personnes qui heureusement forment le plus petit nombre, ainsi que chez la plupart des enfants ; de là, les efforts incessants des Instituteurs et Institutrices pour obliger leurs élèves à s'exprimer d'une façon convenable.

Degré d'Instruction. – Le degré d'instruction est ici assez élevé. Plusieurs Industriels ont terminé leurs études à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures à Paris ou à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons. Les personnes ayant fréquenté les lycées et les Collèges y sont aussi assez nombreuses. Quant aux autres, elles ont pu recevoir à l'Ecole communale une excellente instruction primaire ; Cet établissement qui est dirigé depuis 20 ans par M<sup>r</sup> Charlon,<sup>1</sup> remporte chaque année de nombreux succès, tant au brevet simple qu'au certificat d'études primaires. Le nombre des élèves qui reçoivent ce dernier diplôme chaque année, varie entre 30 et 35. Ce ne sont pas du reste les seuls examens que l'on affronte à l'Ecole primaire du Câteau ; on y prépare très souvent des candidats à l'Ecole Normale de Douai ; et plusieurs élèves ont déjà été reçus au concours pour les bourses d'enseignement primaire supérieur et aux examens d'agriculture pour l'admission à l'Ecole pratique de Wagnonville.

Croyances – Superstitions. – Il existe au Câteau plusieurs chapelles qui sont, pour les étrangers autant de lieux de pèlerinage. La chapelle de S<sup>te</sup> Renelde attire un certain nombre de malades atteints d'ulcérations. Le traitement qui dure 9 jours consiste à se laver la partie malade avec l'eau de la fontaine qui se trouve au pied de la chapelle. Au centre de la ville, dans une rue peu fréquentée, se trouve la chapelle du Bon-Dieu, qui abrite S<sup>te</sup> Renelde, que nous connaissons déjà ; S<sup>te</sup> Appolinaire qui a dit-on, le pouvoir de guérir les maux de dents et S<sup>te</sup> Restitude à qui l'on vient demander la guérison des maux de tête. Sur la route du Câteau au Pommereuil il existe aussi une chapelle dédiée à N.-D. des 7 douleurs. C'est là que le vendredi, certaines mères de famille qui voudraient voir marcher leurs enfants viennent s'agenouiller des heures entières. De l'aveu des gardiennes de chapelles, le nombre des pèlerins diminue considérablement à mesure que le niveau de l'Instruction s'élève et il est à remarquer que bon nombre de Câtésiens ignorent l'existence de ces différents lieux de pèlerinage où ne se rendent guère que les étrangers.

Le Câteau, le 15 7<sup>bre</sup> 1899.

Le Directeur de l'Ecole,

(s) Charlon

---

<sup>1</sup> Rappelons ici que cet excellent M. Charlon n'est autre que l'auteur de cette monographie. (ndt)